

Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DES 19 et 20 JANVIER 2009

PROCES-VERBAL

-=-=-=-

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général les 19 et 20 janvier 2009 sous la présidence de Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice: 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Joël CARBON, Bernard CARTON, Jean-Luc CHAGNON, Erick CHARTON, René CHER, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, René DECODTS, Jean-Pierre DECOOL, Jean-Claude DELALONDE, Michel-François DELANNOY, Monique DENISE, Marie DEROO, Bernard DEROSIER, Albert DESPRES, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André DUCARNE, Marie FABRE, Alain FAUGARET, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Jean-Marc GOSSET. Brigitte GUIDEZ, Betty GLEIZER. Marc GODEFROY. Bernard HAESEBROECK. Bernard HANICOTTE, Laurent HOULLIER, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Jacques MARISSIAUX, Jacques MICHON, Luc MONNET, Rémi PAUVROS, Béatrice MULLIER, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECO, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Jean-Jacques SEGARD, Daniel RONDELAERE. Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Danièle THINON, Renaud TARDY. Fabien THIEME, Serge VAN DER HOEVEN, Jocya VANCOILLIE, Michel VANDEVOORDE, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

<u>Absent(e)(s)</u> représenté(e)(s) : Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Luc MONNET, Norbert JESSUS donne pouvoir à Jacques MICHON, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-René LECERF, Roger VICOT donne pouvoir à Danièle THINON, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Guy BRICOUT

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Olivier HENNO

LUNDI 19 JANVIER 2009

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 05 et demande à Monsieur Laurent HOULLIER, qui présente ses meilleurs vœux pour l'année 2009, de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président présente ses condoléances attristées à Madame Monique DENISE, qui a perdu son mari le 20 décembre dernier, ainsi qu'à Monsieur Jean-Claude LEFRANCOIS, Directeur Général Adjoint, pour le décès de sa mère le 10 janvier dernier.

Monsieur le Président souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions et la bienvenue à Monsieur Olivier DUFOURNEAUD, nommé Directeur Général Adjoint délégué à la Direction Générale Adjointe chargée de l'Enseignement, du Patrimoine et des Infrastructures.

Monsieur le Président souligne l'urgence du projet de délibération relatif au relogement provisoire de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de Roubaix-Hem qui fait régulièrement l'objet d'agressions, de dégradations, de visites inopinées.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur une motion déposée par le Groupe Socialiste et visant à souligner les conséquences budgétaires de la politique nationale en regard des Collectivités Territoriales. Il précise que celle-ci sera examinée lors de la prochaine Séance Plénière.

Monsieur le Président évoque une autre motion, dont il est le seul signataire, à l'initiative de l'Association des Départements de France qui a souhaité une prise de position des Départements en regard des évolutions institutionnelles qui sont actuellement à l'ordre du jour d'un certain nombre d'instances. Il signale que cette motion sera aussi examinée lors de la prochaine Séance Plénière.

Monsieur le Président met en exergue la déclaration commune signée par les Présidents des Conseils Généraux du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme et du Val d'Oise, relative au projet de Canal Seine-Nord Europe.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la réunion du Conseil portuaire de Gravelines qui s'est tenue le 17 janvier dernier et souligne le problème du dragage.

Monsieur le Président indique qu'il a installé, le 18 décembre dernier, l'Observatoire de la Protection de l'Enfance.

Monsieur le Président évoque, s'agissant de la Route Départementale 642, le dossier relatif au contournement de Borre et Pradelles. Monsieur le Président souligne quelques éléments calendaires :

- Le 22 janvier:
 - Dégustation de la galette des rois traditionnellement offerte par la Fédération des Pâtissiers Chocolatiers du Nord/Pas-de-Calais à l'Hôtel du Conseil Général
- Le 23 janvier:
 - Vœux aux assistants familiaux et assistantes familiales de la Direction Territoriale de Valenciennes à Aulnoy-lez-Valenciennes
- Les 16 et 17 février : Session Budgétaire

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 15 décembre dernier qui, sans observation, est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Philippe WAYMEL souhaite savoir si Monsieur le Président a eu des contacts avec le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais au sujet du dossier relatif à la liaison rapide Béthune-La Bassée.

Madame Jocya VANCOILLIE précise qu'elle n'a pas connaissance officiellement, sauf par voie de presse, du projet de voie rapide Lens-Béthune qui concerne exclusivement le Pas-de-Calais.

Madame VANCOILLIE évoque les projets du Département du Nord qui concernent la commune de La Bassée. Elle souligne, s'agissant des voies nouvelles d'accès du secteur Sud de Lille, la liaison Bauvin-Provin.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON exprime, au nom du Groupe Communiste, sa révolte et son indignation face au sort réservé à la population par les tenants du Gouvernement.

Monsieur QUENNESSON indique que le Groupe Communiste appelle de ses vœux la réussite de la journée revendicative et unitaire du 29 janvier prochain et la poursuite de cette mobilisation.

Monsieur le Président souligne une mobilisation collective très importante dans le secteur public.

Monsieur le Président exprime son soutien à la mobilisation générale prévue le 29 janvier prochain. Il fait remarquer que l'unité syndicale est retrouvée à cet effet et précise que cela est un signe du malaise profond qui traverse l'ensemble de la population.

Monsieur Jean-Jacques ANCEAU signale que la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) se réunira le 29 janvier prochain afin de discuter du Projet Agricole Départemental (PAD). Il souhaite savoir comment ce projet s'articule avec la politique agricole mise en place par le Département.

Monsieur Patrick KANNER fait observer que le Conseil Général aura à se prononcer sur le PAD au travers de la CDOA et de l'avis à émettre sur le Schéma directeur départemental des structures agricoles. Il souhaite que Monsieur le Préfet soumette le prochain Schéma directeur départemental dans des délais raisonnables afin qu'il puisse être sereinement évoqué en Commission « Aménagement des Territoires » ainsi que devant l'Assemblée Départementale.

Monsieur KANNER rappelle que les orientations défendues par le Conseil Général en matière de politique agricole et d'aménagement rural ont été posées au travers de la délibération-cadre relative à l'aménagement des territoires ruraux approuvée à la fin de l'année 2006.

Monsieur KANNER indique qu'il sera veillé à ce que le PAD et le Schéma directeur départemental des structures agricoles qui en découle prennent en compte les attentes du Conseil Général.

Evoquant la question de la réalisation du nouveau collège du Quesnoy, Monsieur René LOCOCHE souligne que, dans le cadre de la recherche de sa localisation, il est important de considérer la forte complémentarité entre ce collège et le lycée, mais aussi avec le lycée professionnel agricole situé à proximité.

Monsieur LOCOCHE souhaite connaître les hypothèses actuellement à l'étude quant à la localisation de ce collège et le calendrier de sa réalisation.

Monsieur Bernard BAUDOUX fait observer la forte fréquentation du collège du Quesnoy.

Monsieur BAUDOUX met en exergue le travail réalisé sur la reconstruction de ce collège et souligne le souhait d'aller le plus vite possible sur ce dossier.

Monsieur Didier MANIER revient sur ce qui s'est passé à Gaza ces dernières semaines et précise que la solution du conflit n'est pas militaire, mais politique et diplomatique. Il fait remarquer que la situation est catastrophique sur le plan humanitaire et propose que le Conseil Général du Nord verse une subvention en faveur d'une association humanitaire qui intervient en Palestine.

Monsieur le Président indique que les conséquences de ce conflit sont particulièrement préoccupantes.

Monsieur le Président signale que l'Assemblée Départementale examinera demain une délibération proposant de verser 50 000 € au Secours Populaire Français qui s'est chargé de collecter les dons en direction de Gaza.

Monsieur Jean-René LECERF attire l'attention des Conseillers Généraux sur la situation de la Française Florence CASSEZ qui a été condamnée en avril 2008 par la justice mexicaine à une peine d'emprisonnement de 96 ans. Il demande s'il serait envisageable que Monsieur le Président rejoigne, au nom du Conseil Général du Nord, le mouvement de solidarité qui s'est formé autour d'elle en vue d'obtenir son retour en France dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président revient sur le fond du dossier. Il précise qu'il a immédiatement répondu au mouvement de solidarité entrepris à l'Assemblée Nationale et signale qu'il fera savoir aux initiateurs de ce mouvement que l'Assemblée Départementale entend apporter son soutien afin que Florence CASSEZ connaisse une situation plus supportable.

Monsieur Laurent HOULLIER fait observer que les chiffres du chômage sont particulièrement alarmants et indique que cela ne sera pas sans incidence pour le Département qui alloue une grande partie de son budget à l'action sociale, au développement économique.

Monsieur HOULLIER considère que le Gouvernement doit prendre ses responsabilités face à cette situation qui se détériore de jour en jour. Il souhaite que les forces départementales se mobilisent au maximum pour répondre aux attentes de la population et que Monsieur le Président relaie l'inquiétude grandissante des élus locaux.

Monsieur Patrick KANNER apporte des précisions en ce qui concerne les chiffres du chômage et souligne les conséquences sociales de cette situation très critique. Il fait remarquer que les actions du Département passent par le soutien à la création d'activités économiques pour des publics prioritaires ainsi qu'à l'investissement.

Monsieur KANNER ajoute qu'il partage l'inquiétude de Monsieur HOULLIER quant à la situation sociale particulièrement dramatique de la France.

Monsieur Marc GODEFROY fait remarquer que la fin du dispositif d'Accompagnement Social Individualisé a été annoncée aux associations du champ social lors d'une réunion à la DDASS le 8 janvier dernier.

Monsieur GODEFROY souhaite que le Département s'associe à la protestation des associations, de leurs groupements, de leurs bénéficiaires. Il s'interroge à propos des mesures transitoires qui seront mises en place et se demande quelles mesures remplaceront celles qui étaient jusqu'à présent réalisées dans le cadre de l'Accompagnement Social Individualisé.

Monsieur Rémi PAUVROS précise que la suppression de l'Accompagnement Social Individualisé interviendra d'une façon quasi-totale en 2009 et sera définitive en 2010. Il attire l'attention sur ce dispositif et note qu'il est supprimé sans concertation.

Monsieur PAUVROS signale qu'il relaiera l'inquiétude des associations et de l'ensemble des partenaires sur la disparition de cette procédure sans aucune mesure de compensation lors d'une réunion qui se tiendra vendredi prochain avec Monsieur Martin HIRSCH.

Madame Brigitte GUIDEZ fait remarquer que la réforme hospitalière provoque une mobilisation des professionnels de santé et précise que ces derniers et les usagers déplorent la perte des missions premières de service public hospitalier et de psychiatrie. Elle met en exergue une inégalité de plus en plus importante dans l'accès aux soins.

Madame GUIDEZ se demande comment le Département peut soutenir les habitants les plus vulnérables et revendiquer l'accès aux soins pour tous les Nordistes.

Monsieur le Président signale que la situation sanitaire et sociale du Nord est particulièrement préoccupante en ce qui concerne la souffrance mentale et les publics en précarité qui en sont souvent les victimes. Il fait observer que les services de l'action sociale du Département sont confrontés au quotidien aux problématiques de prise en charge de la souffrance psychique.

Monsieur le Président souligne que l'Hôpital traverse une crise majeure et considère qu'il faut des moyens et une volonté politique pour répondre aux besoins et apporter des réponses en matière de santé publique.

Monsieur le Président indique qu'il adressera un courrier à Madame la Ministre de la Santé afin que le Gouvernement mette en place une autre politique de santé publique que celle menée actuellement.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Président fait observer que le Débat d'Orientations Budgétaires intervient dans un contexte fortement dégradé.

Monsieur le Président signale, en ce qui concerne la charge financière des compétences transférées, que la dette de l'Etat à l'égard des Départements s'alourdit chaque année. Il revient sur la proposition de remboursement anticipé aux Collectivités de plusieurs milliards d'euros dus au titre de la TVA sur les investissements.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'évolution des dotations de l'Etat ainsi que sur l'autonomie fiscale du Département.

Monsieur le Président indique qu'il présentera, lors de la session budgétaire de février prochain, un budget « vérité » incluant les sommes que doit l'Etat au Département dans la partie des recettes.

Monsieur le Président rappelle que le Gouvernement pose la question de l'existence des Départements.

Monsieur le Président estime qu'il faut réaffirmer aux Nordistes le rôle essentiel du Département dans ses missions de proximité, de solidarité et d'aménagement du territoire

Aménagement et Développement des Territoires, Développement Economique

Monsieur Patrick KANNER porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'il sera proposé à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission « Aménagement des Territoires » un bilan du FDAN ainsi que du FDST et attire l'attention des Conseillers Généraux sur ces deux fonds d'intervention.

Monsieur KANNER précise qu'il proposera d'engager en 2009 un processus de concertation avec les territoires, visant à aboutir à une vision partagée des enjeux et des projets pour les prochaines années.

Monsieur KANNER présente ses propositions en ce qui concerne l'électrification rurale, le GIRZOM et l'ingénierie des territoires urbains et ruraux.

Monsieur KANNER met en exergue la politique agricole du Département.

Monsieur KANNER attire l'attention des Conseillers Généraux sur la politique Logement portée par le Département.

Monsieur KANNER fait observer que la politique économique du Département est inscrite dans un environnement en constante évolution.

Monsieur KANNER propose de revoir les orientations économiques départementales votées en 1999 et indique que la politique de développement économique fera l'objet d'une délibération cadre qui sera présentée à l'Assemblée Départementale après les consultations nécessaires des instances et des milieux concernés.

Monsieur Christian POIRET fait remarquer que les orientations budgétaires en matière de politique d'aménagement des territoires et de développement économique sont débattues pour la première fois dans le cadre d'une seule et même intervention. Il considère que cette approche est intéressante.

Monsieur POIRET signale que la reprise des propositions et des orientations de l'Opposition Départementale serait le signe tangible de l'utilité de ce débat et de la vigueur de la démocratie interne.

Concernant l'aménagement des territoires, Monsieur POIRET souligne avec regret l'absence d'évolutions significatives des crédits, de nouvelles orientations ou méthodes de travail. Il revient sur les propositions faites l'an dernier par le Groupe Union Pour le Nord en matière de contractualisation pluriannuelle entre le Département et les Communautés.

Monsieur POIRET souhaite, pour 2009, un repêchage de certains dossiers FDAN, Grands Projets, et une augmentation sensible de cette ligne budgétaire.

Monsieur POIRET souligne la nécessité de limiter au maximum la pression fiscale pour les entreprises et les ménages et revient sur la question du plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises.

Monsieur POIRET pense que la politique départementale des ruches produit des effets positifs et doit être poursuivie.

Monsieur POIRET estime que la politique économique du Département mériterait d'être développée.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste souscrit à l'orientation donnée au budget économique.

Monsieur BEAUCHAMP met en exergue la volonté du Département en matière d'aménagement du territoire. Il souligne l'attachement du Groupe Communiste aux politiques volontaristes qui sont aujourd'hui menacées.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que les politiques nationales et européennes portent de nouveaux coups aux agriculteurs dont les revenus ont chuté de 15 % en 2008.

Monsieur Georges FLAMENGT intervient sur l'aide départementale à l'investissement des communes et fait remarquer que les subventions du Conseil Général en direction des Collectivités Locales sont plus que jamais nécessaires à la concrétisation de leurs projets.

Monsieur FLAMENGT exprime le soutien du Groupe Socialiste à la programmation de la politique d'aménagement du territoire du Conseil Général du Nord.

Monsieur Laurent HOULLIER indique que la politique économique départementale a l'ambition de s'inscrire dans une démarche de prévention contre l'exclusion des personnes les plus démunies.

Monsieur HOULLIER ajoute que le soutien à l'innovation, la compétitivité et l'attractivité est également une priorité de la politique départementale en matière de développement économique.

Monsieur HOULLIER précise qu'il s'associe à Monsieur Georges FLAMENGT qui a exprimé le soutien du Groupe Socialiste.

Monsieur Patrick KANNER revient sur la politique économique du Département.

Monsieur KANNER signale que l'endettement des communes ne sera pas un critère d'admission au FDST ou au FDAN et fait remarquer que l'autorisation de programme sera de 10 millions d'euros en ce qui concerne le FDAN, Grands Projets.

Monsieur KANNER précise que la ruche de Beauvois-en-Cambrésis sera inaugurée au printemps et met en exergue la proximité du Département avec les territoires dans le cadre d'une contractualisation.

Personnes Agées

Monsieur Didier MANIER indique qu'en 2009, le Département renforcera son action en matière de coordination gérontologique, augmentera significativement les crédits versés par le biais de l'APA et poursuivra, avec ses partenaires, la modernisation et la qualification des services d'aide à domicile.

Monsieur MANIER porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le budget des Personnes Agées pour 2009 devrait s'élever à 342 M€ en fonctionnement, soit une hausse de près de 6%, et à 2,5 M€ en investissement. Il signale que de nouvelles orientations

stratégiques seront nécessaires, notamment en matière de création de places ou de mutualisation des moyens existants.

Monsieur MANIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur les dépenses de l'APA. Il souligne que le Département s'est engagé dans plusieurs projets visant à l'amélioration des services rendus aux personnes âgées.

Monsieur MANIER fait observer que le Département intervient également auprès de la population non dépendante par plusieurs autres aides. Il ajoute qu'une autre part importante des dépenses est due à la mise en place du schéma concernant la programmation des établissements.

Monsieur MANIER indique que le Département poursuivra ses efforts dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer et évoque la problématique de la coordination gérontologique et du décloisonnement des secteurs sanitaires et sociaux.

Monsieur MANIER précise, enfin, que le Département continuera son action en direction de ses partenaires associatifs.

Monsieur Jean-Marc GOSSET fait remarquer, concernant la création de places à titre permanent ou temporaire, que les perspectives envisagées pour 2009 sont plutôt encourageante au plan national. Il pense que la construction d'établissements HQE doit être généralisée.

Monsieur GOSSET souligne qu'un effort significatif a été réalisé ces dernières années en ce qui concerne les structures d'accueil innovantes. Il souhaite qu'un point soit réalisé prochainement sur le nombre de places créées à ce jour, sur leur répartition ainsi que sur les perspectives pour l'année 2009 et les suivantes.

Monsieur GOSSET rappelle la préoccupation du Groupe Union Pour le Nord de donner à l'accueil familial les moyens de se développer. Il pense qu'une réflexion devrait être menée afin d'envisager de nouvelles formes de structures innovantes.

Monsieur GOSSET évoque le cas des personnes âgées sortant de prison qui se voient très souvent refuser l'accès aux établissements d'hébergement.

Monsieur GOSSET s'interroge sur les raisons de la diminution des crédits destinés à la coordination gérontologique en 2009. Il ajoute que le niveau d'organisation et la qualité du travail effectué par les CLIC semblent présenter de grandes disparités selon les territoires.

Monsieur GOSSET pense que les politiques d'aide aux personnes âgées du département doivent tenir compte d'une approche globale de la personne et estime ainsi qu'il faut développer l'accessibilité des équipements publics et innover dans le domaine du transport à la demande.

Monsieur GOSSET conclut en faisant remarquer qu'un projet de loi sera présenté cette année afin d'assurer la prise en charge de la dépendance.

Concernant l'APA à domicile, Monsieur Albert DESPRES souligne le travail des associations autorisées et tarifiées par le Département qui offrent un meilleur service et des garanties de professionnalisation. Il note aussi l'effort particulier qui est fait sur le travail de coordination avec les fédérations et les réseaux d'aide à domicile.

S'agissant de l'APA en établissement, Monsieur DESPRES constate l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de leur niveau de dépendance ainsi qu'une meilleure gestion par le système de la dotation globale.

Monsieur DESPRES fait observer que la coordination des acteurs et la mutualisation des moyens se poursuivent et s'en félicite.

Monsieur DESPRES regrette, en ce qui concerne la coordination gérontologique, la baisse programmée pour 2009 et souligne, dans le domaine de l'hébergement, la nécessité d'augmenter le rythme des créations de places.

Monsieur DESPRES met en exergue les désengagements de l'Etat ainsi que l'inquiétude grandissante quant à la mise en place du 5^{ème} risque et à son financement.

Madame Betty GLEIZER se réjouit, au nom du Groupe Socialiste, de la hausse de 6,4 % du budget consacré aux personnes âgées. Elle estime toutefois qu'il n'est pas normal que la politique nationale se défausse une fois de plus sur la solidarité des Collectivités Locales.

Madame GLEIZER exprime son approbation et son soutien aux objectifs proposés et évoque, à titre d'exemple, le primat accordé à la qualité des services d'aide à domicile. Elle met en exergue l'action du Département en ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées et signale que le Nord a rattrapé son déficit en nombre d'établissements.

Concernant les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, Madame GLEIZER note avec satisfaction la création de places d'accueil de jour et d'unités spécifiques dans chaque nouvel établissement.

Madame GLEIZER souligne le renforcement du rôle des CLIC. Elle se félicite du travail de coordination des acteurs et de mutualisation des moyens.

Madame GLEIZER précise que le Groupe Socialiste approuve et soutient totalement les orientations présentées par Monsieur Didier MANIER en ce qui concerne la politique des Personnes Agées.

Monsieur Didier MANIER revient sur les raisons de l'augmentation des dépenses de l'APA.

Monsieur MANIER évoque la question de l'intégration des éléments HQE et intergénérationnels en ce qui concerne la problématique des EHPAD.

Monsieur MANIER précise qu'il n'y a pas de diminution budgétaire concernant les CLIC.

Monsieur MANIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question stratégique de la sectorisation.

Monsieur MANIER explique pourquoi l'enveloppe a un peu diminué en matière de coordination gérontologique.

Enfance et Famille

Monsieur Fabien THIEME évoque les principaux objectifs qui ont guidé l'élaboration du budget 2009 Enfance et Famille et indique qu'il devrait s'élever à 399,56 M€, soit une hausse de 1,73 %.

Monsieur THIEME précise que le budget de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Planification Familiale serait de 8,5 M€, soit une baisse de 7,28%. Il explique les raisons de cette diminution et met en exergue plusieurs mesures nouvelles.

Monsieur THIEME attire l'attention des Conseillers Généraux sur la formation des assistants maternels, les consultations infantiles et prénatales en faveur du public PMI, les centres d'action médico-sociale précoce ainsi que les actions de soutien à la parentalité.

Concernant le budget Enfance, Monsieur THIEME souligne une inscription de 391 728 800 €, soit une augmentation de 1,96 %.

Monsieur THIEME fait observer que ce budget se caractérise notamment par une évolution importante de l'accueil familial et met en évidence plusieurs mesures nouvelles.

Madame Brigitte LHERBIER note que le budget consacré à l'Enfance et à la Famille constitue l'un des premiers postes budgétaires du Département.

Madame LHERBIER soulève le problème de la maltraitance et exprime son approbation quant à l'augmentation de plus de 5 % des crédits consacrés à la prévention et au dépistage.

Madame LHERBIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur les crédits consacrés à la Protection Maternelle et Infantile.

Madame LHERBIER constate qu'un effort est réalisé en direction des assistantes familiales du Département conformément aux engagements pris. Elle souhaite avoir des précisions concernant les nombreux départs en retraite qui auront lieu dans les prochaines années et indique qu'il est urgent de procéder à une campagne de sensibilisation visant à susciter des vocations nouvelles.

S'agissant de l'encadrement des assistantes familiales, Madame LHERBIER soulève le problème posé par le principe du référent unique.

Madame LHERBIER évoque enfin la question des très jeunes enfants qui mendient aux carrefours des entrées de la ville.

Monsieur Bernard BAUDOUX indique que le budget Enfance Famille témoigne, dans un contexte difficile, de la volonté du Département de maintenir ses efforts envers les Nordistes. Il précise que le Groupe Communiste apporte son soutien à ces propositions et orientations.

Monsieur BAUDOUX fait remarquer que la création d'unités d'accueil familial au sein des Directions Territoriales va permettre une meilleure prise en compte des enfants et de leur famille.

Monsieur BAUDOUX salue les actions de soutien à la parentalité, l'aide apportée aux assistants familiaux à travers les allocations vacances ainsi que l'attribution d'une allocation d'activités culturelles, sportives ou de loisirs spécifiques pour les enfants confiés aux assistants familiaux.

Monsieur BAUDOUX se félicite également des actions de formation proposées aux assistants familiaux et de la prise en compte de leurs frais de déplacement et de repas.

Madame Françoise POLNECQ met en exergue la mise en place progressive des unités d'accueil familial.

Madame POLNECQ se félicite de la volonté du Département de soutenir et développer l'accueil familial et pense que ce premier objectif pour l'année 2009 est un signe fort en faveur des assistantes familiales et des familles Nordistes. Elle ajoute que le Groupe Socialiste souscrit aux deux autres objectifs qui sont la maîtrise des dépenses en matière d'hébergement et la poursuite de la mise en œuvre des contrats d'objectifs et de moyens avec les établissements et services.

Madame POLNECQ souligne la montée en puissance de la Maison Départementale de l'Adoption.

Madame POLNECQ fait remarquer qu'au moment où l'Etat se désengage de ses missions, le Département s'engage fortement aux côtés des familles du Nord. Elle précise que le Groupe Socialiste s'en félicite et approuve les orientations budgétaires du volet Enfance Famille.

Monsieur Fabien THIEME met en exergue les efforts produits dans le cadre du budget Enfance Famille de l'exercice 2009. Il rappelle qu'un jeune Nordiste sur quatre vit dans une famille dite pauvre.

Monsieur THIEME revient sur la question des enfants rencontrés aux différents carrefours des grandes villes.

Monsieur THIEME souhaite que le Nord bénéficie d'un traitement positivement inégalitaire concernant l'action sociale.

Infrastructures

Madame Jocya VANCOILLIE signale que le taux de consommation des crédits d'investissement et de fonctionnement a atteint un niveau très élevé de 85 % en 2008.

Madame VANCOILLIE indique que le montant global des crédits de fonctionnement sollicité en 2009 s'élève à un peu

plus de 24 millions d'euros. Elle précise qu'une réflexion est engagée concernant la viabilité hivernale dans le cadre de la démarche Route Durable.

Madame VANCOILLIE fait observer que pour 2009, les crédits en investissement permettront de terminer les opérations en cours, de poursuivre la réalisation du Plan Routier Départemental et du Plan Spécial des Routes Nationales transférées ainsi que les programmes d'amélioration du réseau. Elle porte à la connaissance des Conseillers Généraux que les crédits prévus pour le port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe sont de 1 364 000 €.

Madame VANCOILLIE met en exergue la proposition de poursuivre le plan de modernisation des Centres d'Exploitation Routiers.

Madame VANCOILLIE signale que l'année 2009 sera marquée par la préparation anticipée d'un nouveau Plan Routier Départemental qui fusionnera les deux plans existants et qui intègrera les grands projets ainsi que les principes de la route durable.

Madame VANCOILLIE souligne la volonté de voir toutes les interventions du Département s'appuyer sur le référentiel Route Durable élaboré par la Direction de la Voirie Départementale et déjà expérimenté sur les principaux grands projets à l'étude.

Madame VANCOILLIE salue l'ensemble des élus qui ont participé au comité de pilotage mis en place par son prédécesseur sur les grands projets routiers dans le cadre de la démarche Route Durable ainsi qu'aux Commissions d'Arrondissement Voirie de décembre pour la réactualisation du plan routier.

Attirant l'attention sur le nouveau plan routier qui sera préparé cette année, Monsieur Luc MONNET s'étonne qu'à chaque changement de Vice-Président, le nouveau plan élaboré se définisse comme différent du précédent. Il estime qu'il serait regrettable de remettre en cause les besoins émanant du terrain et de ne pas reprendre toutes les opérations non réalisées du Plan Routier Départemental 2005-2010.

Monsieur MONNET note que le Plan des Routes Nationales Transférées ne semble pas avoir posé de problèmes particuliers dans sa mise en œuvre en 2008. Il pense d'ailleurs que la distinction avec le Plan Routier Départemental ne s'impose plus réellement.

Evoquant la question de la sécurité des cyclistes, Monsieur MONNET souhaite associer les intercommunalités et le Département à une réflexion sur les pistes cyclables.

Monsieur MONNET souligne avec satisfaction que le niveau d'investissement ne sera pas diminué cette année.

Monsieur Jean JAROSZ revient sur le transfert des routes nationales au Département.

Monsieur JAROSZ formule le vœu de prendre en considération le plus rapidement possible le désenclavement de certaines régions et cite plusieurs dossiers.

Soulignant le contexte économique et social difficile, Monsieur Laurent COULON pense que les Collectivités Territoriales auraient été en droit d'attendre des mesures nationales exceptionnelles pour soutenir leurs investissements et leur capacité à innover.

Monsieur COULON indique que le transfert des routes nationales pèse encore lourdement sur le budget du Département et fait remarquer que ces routes ont bénéficié de travaux importants.

Monsieur COULON évoque le Plan Routier Départemental et précise que l'investissement du Département est salué par les Maires et les usagers.

Monsieur COULON fait observer que la poursuite de la modernisation des Centres d'Exploitation Routiers est indispensable.

Monsieur COULON salue le travail des services départementaux et rend hommage aux agents qui ont, ces dernières semaines, travaillé toutes les nuits afin de rendre accessible l'ensemble du réseau routier.

Monsieur COULON félicite Madame la Vice-Présidente aux Infrastructures pour son travail accompli auprès des élus et la concertation mise en place notamment avec les Conseillers Généraux. Il indique que le Groupe Socialiste approuve les orientations proposées.

Madame Jocya VANCOILLIE revient sur la mise en place du nouveau plan et précise qu'il n'est pas contradictoire avec le travail effectué par son prédécesseur, Monsieur Rémi PAUVROS.

Madame VANCOILLIE met en exergue l'effort considérable du Département en ce qui concerne le Plan des Routes Nationales Transférées.

Madame VANCOILLIE évoque la question des pistes cyclables.

Monsieur le Président revient sur le propos de Monsieur Luc MONNET qui a minimisé l'importance du traitement des routes nationales transférées.

Politique de l'Eau

Monsieur Jean SCHEPMAN indique que la politique de l'eau aura une incidence très importante dans l'avenir. Il souligne le caractère partenarial et transversal de cette politique et soulève la question de la communication et de la sensibilisation des personnes sur ce sujet.

Monsieur SCHEPMAN évoque la question de l'assistance aux collectivités.

Monsieur SCHEPMAN fait observer une certaine baisse de l'investissement et en explique les raisons.

Monsieur SCHEPMAN attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'assainissement rural. En ce qui concerne l'institution interdépartementale des Wateringues, Monsieur SCHEPMAN remercie les Départements du Nord et du Pas-de-Calais d'avoir maintenu leurs aides au fonctionnement et signale que les négociations sont en cours avec l'Etat pour revenir à une situation plus propice à l'investissement.

Monsieur SCHEPMAN met en exergue la lutte contre l'érosion des sols et évoque la question des zones d'expansion de crues. Il fait observer que l'ingénierie va être renforcée.

Monsieur Philippe WAYMEL constate qu'avec la disparition du SATESE, le niveau du budget de fonctionnement est presque le même que celui de la participation du Département au festival NAME.

Monsieur WAYMEL souhaite pour 2009, une politique d'homogénéité, une équité de traitement de l'ensemble des communes du Nord en matière de gestion des eaux et d'accès aux procédés permettant la prévention des inondations.

Monsieur Albert DESPRES indique que la Majorité du Conseil Général a développé des politiques en matière d'assainissement et d'eau depuis longtemps et s'interroge sur le devenir de ces politiques volontaristes menacées par le Gouvernement.

Monsieur DESPRES considère que la création d'un office public de l'eau avec une nationalisation des multinationales de l'eau prend davantage de sens aujourd'hui et devient une exigence.

Monsieur Gérard BOUSSEMART souligne que les ressources en eau sont inégalement réparties et précise que le développement urbain ne s'est pas soucié de cet aspect.

Monsieur BOUSSEMART souhaite que la politique d'aide à la protection des ressources en eau, mise en œuvre par le Conseil Général et soutenue par le Groupe Socialiste, soit maintenue dans les années à venir.

Monsieur Jean SCHEPMAN fait remarquer que la disparition du SATESE est regrettable.

Monsieur SCHEPMAN précise que le Département va essayer d'aider les intercommunalités au niveau de leur ingénierie et souligne que les petites communes sont parfois fort dépourvues par rapport à cette problématique.

Monsieur SCHEPMAN évoque la question des eaux souterraines.

Monsieur SCHEPMAN estime que l'eau doit rester un bien public.

Monsieur SCHEPMAN pense, concernant la dichotomie entre les secteurs ruraux qui apportent l'eau et les secteurs urbains qui en profitent, qu'une solidarité réciproque doit exister entre ces territoires.

OUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

Le Conseil Général désigne :

- Concernant le rapport n°1 : Messieurs Jean-Luc DETAVERNIER et Jean-Marc GOSSET ;
- Concernant le rapport n°6: Madame Martine FILLEUL et Monsieur Bernard DEROSIER;
- Concernant le rapport n°8 : Monsieur Jean SCHEPMAN, en qualité de titulaire, et Madame Marie FABRE, en qualité de suppléante.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur les projets de délibérations n^{os}5 et 10.

Monsieur Jacques MICHON indique que le Groupe Communiste votera contre les projets de délibérations n^{os}6 et 9 et explique pourquoi.

Monsieur le Président fait remarquer qu'un dossier permettant à France 3 Nord – Pas-de-Calais – Picardie d'avoir des lieux d'activité à Maubeuge est en cours de préparation.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

 N° 1

DSAD/2009/39 OBJET:

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES « LES RESIDENCES DE LA PEVELE » A TEMPLEUVE DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS GENERAUX

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui relèvent d'une seule commune ou d'un département comprend douze membres dont 3 représentants des départements qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies, élus par leur assemblée délibérante.

Suite à son renouvellement partiel, le Conseil Général, lors de la Séance Plénière du 3 avril 2008, a donc désigné pour siéger au sein des conseils d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, des Conseillers Généraux, dont ceux des cantons concernés, en confirmation du principe de représentation décidé par le Conseil Général le 15 avril 1985.

C'est ainsi qu'ont été désignés pour les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : Résidence « Saint Camille » de Cysoing, Messieurs Luc MONNET et Jean-Luc DETAVERNIER, et Résidence « Le Logis de la Pévèle » à Templeuve, Messieurs Jean-Luc DETAVERNIER

et Jean-Marc GOSSET.

Par courrier en date du 15 décembre 2008, la directrice de ces établissements informe le Département qu'une fusion entre ceux-ci intervient à compter du 1^{er} janvier 2009 afin de devenir une nouvelle entité dénommée « Les Résidences de la Pévèle ».

Deux sièges sont à pourvoir au titre du Département du Nord.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

 de désigner le Conseiller Général du canton concerné et un second Conseiller Général pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Résidences de la Pévèle » à Templeuve, conformément au tableau joint au présent rapport.

 $N^{\circ} 2$

DPAE/2009/45 OBJET:

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PARTENORD HABITAT REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Pour faire suite au décès de Monsieur Henri LOORIUS, Vice-Président de PARTENORD HABITAT, le 22 octobre 2008, et conformément au décret 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat, l'Assemblée Départementale doit procéder à la désignation de son remplaçant au sein du conseil d'administration de PARTENORD HABITAT.

Je propose au Conseil Général :

 de désigner Monsieur Christian ENTEM, Maire de Sin-le-Noble et membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), pour siéger au conseil d'administration de PARTENORD HABITAT.

 $N^{\circ} \; 3$

DM/2009/1 OBJET:

AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES PUBLICS ET LES AVENANTS

L'article L.3221-11-1 du code général des collectivités territoriales précise que la délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente chargeant le Président de souscrire un marché déterminé doit comporter obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire mais également, le montant prévisionnel du marché.

Par ailleurs, en application de réponses ministérielles

publiées fin mars 2007, l'assemblée délibérante doit autoriser la passation et la signature de tous avenants aux marchés publics.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget départemental, l'Assemblée départementale doit autoriser son Président à signer les marchés et les avenants suivants.

1- Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n°SAL04L0T1DK10-277 dans le cadre des prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales - Lot 1 circuit DK10 (a, b, c, d)

Par délibération en date du 25 octobre 2004, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 1 circuit DK10 (a, b, c, d).

Le marché à bons de commande, sans seuils minimum et maximum, a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 14 juin 2005 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Il s'avère que des prix supplémentaires nécessaires à la parfaite réalisation des prestations doivent être ajoutés au bordereau des prix.

2- Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n°SAL06L0T1DK-194 dans le cadre des prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 1 circuit DK 16 (a, b, c, d)

Par délibération en date du 13 mars 2006, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 1 circuit DK 16 (a, b, c, d).

Le marché à bons de commande, sans seuils minimum et maximum, a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 11 décembre 2006 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Il s'avère que des prix supplémentaires nécessaires à la parfaite réalisation des prestations doivent être ajoutés au bordereau des prix.

3- Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n°SAL06L0T4DK-197 dans le cadre des prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales - Lot 4 circuit DK 19 (a, b)

Par délibération en date du 13 mars 2006, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 4 circuit DK 19 (a, b).

Le marché à bons de commande, sans seuils minimum et maximum, a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 11 décembre 2006 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Il s'avère que des prix supplémentaires nécessaires à la parfaite réalisation des prestations doivent être ajoutés au bordereau des prix.

4- Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n°SAL06LOT3DK-196 dans le cadre des prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 3 circuit DK 18 (a, b, c, d)

Par délibération en date du 13 mars 2006, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 3 circuit DK 18 (a, b, c, d).

Le marché à bons de commande, sans seuils minimum et maximum, a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 11 décembre 2006 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Il s'avère que des prix supplémentaires nécessaires à la parfaite réalisation des prestations doivent être ajoutés au bordereau des prix.

5- Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n°SAL06L0T8L-201 dans le cadre des prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales - Lot 8 circuit L 31 (a, b)

Par délibération en date du 13 mars 2006, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 8 circuit L 31 (a, b).

Le marché à bons de commande, sans seuils minimum et maximum, a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 11 décembre 2006 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Il s'avère que des prix supplémentaires nécessaires à la parfaite réalisation des prestations doivent être ajoutés au bordereau des prix.

6- Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n°SAL06LOT7L-200 dans le cadre des prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales - Lot 7 circuit L 30 (a, b)

Par délibération en date du 13 mars 2006, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 7 circuit L 30 (a, b)

Le marché à bons de commande, sans seuils minimum et maximum, a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 11 décembre 2006 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Il s'avère que des prix supplémentaires nécessaires à la parfaite réalisation des prestations doivent être ajoutés au bordereau des prix.

7- Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n°SAL06L0T6L-199 dans le cadre des prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 6 circuit L 29 (a, b) Par délibération en date du 13 mars 2006, la

Commission Permanente a autorisé le lancement

d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales – Lot 6 circuit L 29 (a, b).

Le marché à bons de commande, sans seuils minimum et maximum, a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 11 décembre 2006 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Il s'avère que des prix supplémentaires nécessaires à la parfaite réalisation des prestations doivent être ajoutés au bordereau des prix.

8- Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n°SAL06L0T9L-202 dans le cadre des prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales - Lot 9 circuit L 32 (a, b)

Par délibération en date du 13 mars 2006, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et / ou déneigement des routes départementales — Lot 9 circuit L 32 (a, b).

Le marché à bons de commande, sans seuils minimum et maximum, a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 11 décembre 2006 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Il s'avère que des prix supplémentaires nécessaires à la parfaite réalisation des prestations doivent être ajoutés au bordereau des prix.

9- Avenant n°1 à intervenir sur le marché de travaux n°PRD02RD938158DEP-01 dans le cadre des travaux d'éclairage public du giratoire des RD 938 et 158d à Orchies - Opération DOG009

Par délibération en date du 19 novembre 2001, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de travaux d'éclairage public du giratoire des RD 938 et 158d à Orchies – Opération DOG009.

Le marché a été notifié à la société GTMH EP le 29 août 2002 pour un montant de 45 918,45 €TTC.

Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2003, la société GTMH EP a cédé à la société INEO RESEAUX NORD OUEST son activité de réseaux et d'éclairage public.

La société INEO RESEAUX NORD OUEST s'engage à exécuter les prestations prévues à ce marché aux mêmes conditions de prix et de délais et déclare connaître les documents contractuels y afférant.

Il y a donc nécessité de transférer le marché n°PRD02RD938158DEP-01 attribué à l'entreprise GTMH EP (RCS 592 013 387 Nanterre) à l'entreprise INEO RESEAUX NORD OUEST (RCS 409 855 376 Rouen).

10-Avenant n°3 au marché de travaux n°TDR06LOT6TEMPLE 048 dans le cadre des travaux divers de réparation des chaussées et dépendances des routes départementales du Nord - lot 6-arrondissement de Lille - Subdivision de Templemars

Par délibération en date du 26 septembre 2005, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du

marché de travaux divers de réparation des chaussées et dépendances des routes départementales du Nord - lot 6 - arrondissement de Lille - Subdivision de Templemars.

Le marché a été notifié le 31 août 2006 à l'opérateur économique GCP à Lille pour un montant minimum annuel de 90 000,00 €TTC et un montant maximum annuel de 360 000,00 €TTC.

Il convient d'inclure par avenant n°3 des prix supplémentaires nécessaires à la réalisation du marché, en application de l'article 14 du CCAG Travaux. Ces prix supplémentaires n'ont pas d'incidence sur les montants minimum et maximum du marché.

11-Avenant n°2 au marché de travaux n°PRD07RD352BIERNE2OA-122 dans le cadre des travaux de reconstruction de deux ouvrages d'art (n°6354 et 6355) sur la RD 352 à Bierne

Par délibérations n°DVI/2006/2089 du 11 décembre 2006 et DVD/DOII/2007/2041 du 10 décembre 2007, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de travaux de reconstruction de deux ouvrages d'art (n° 6354 et 6355) sur la RD 352 à Bierne. Le marché a été notifié au groupement d'opérateurs économiques Norpac/Baudin Chateauneuf le 4 mars 2008 pour un montant de 1 617 421,36 €TTC.

Par avenant n°1 en date du 22 août 2008, le marché a été transféré au groupement Norpac/ Baudin Châteauneuf Métalnord.

Il convient d'inclure par avenant n°2 des prix supplémentaires nécessaires à la réalisation du marché, en application de l'article 14 du CCAG Travaux, compte tenu de la nature des sols rencontrés pour les fondations et de la structure des ouvrages existants mis à jour pendant la phase de travaux préparatoires. Le montant global des travaux modificatifs à effectuer entraîne une augmentation de la masse des travaux pour un montant de 78 745.26 €TTC.

L'augmentation de la masse des travaux représente environ 4,87 % de la masse initiale. Le marché sera ainsi porté de 1 352 359,00 €HT à 1 418 199,52 €HT, soit 1 696 166,62 €TTC.

Une augmentation du délai d'exécution de 1 mois est nécessaire pour la complète réalisation des travaux, le portant de 8 à 9 mois.

Par délibérations n°DGA/EPI/DVI/02-214 du 9 décembre 2002, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de travaux d'aménagement de chaussée et de plantations entre les PR7+0980 et 11+0216 de la RD 948 à Steenvoorde.

Le marché a été notifié à l'opérateur économique SCREG Nord Picardie le 4 juillet 2008 pour un montant de 1 717 133,28 €TTC.

Il convient d'inclure par avenant n°1 des prix supplémentaires nécessaires à la réalisation du marché, en application de l'article 14 du CCAG Travaux. Ces prix supplémentaires n'ont pas d'incidence sur le montant du marché.

13-Avenant n°1 au marché de travaux n°PRD08RD916AWARREX-012 dans le cadre des travaux de mise hors gel de la RD 916a à Wahrem, Rexpoede et Oost Cappel – opérations DKC033 et DKC033B – 1^{ére} phase

Par délibérations n°DGA/EPI/DVI/03-174 du 20 octobre 2003, le Conseil Général a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de travaux d'aménagement de chaussée et de plantations entre les PR 7+0980 et 11+0216 de la RD 948 à Wahrem.

Le marché a été notifié à l'opérateur économique SCREG Nord Picardie le 11 juillet 2008 pour un montant de 3 298 859,90 €TTC.

Il convient d'inclure par avenant n°1 des prix supplémentaires nécessaires à la réalisation du marché, en application de l'article 14 du CCAG Travaux. Ces prix supplémentaires n'ont pas d'incidence sur le montant du marché.

14—Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n° SAL06LOT39C232 dans le cadre des prestations de salage et/ou déneigement des routes départementales lot 39 circuit C14 (a b c)

Par délibération en date du 13 mars 2006, le Conseil Général a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et/ou déneigement des routes départementales – lot 39 circuit C14 (a b c).

Le marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, a été notifié à l'entreprise E.T.A. MARLIER le 11 décembre 2006 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Concernant l'itinéraire du circuit C14, la RD 109, située sur le territoire des communes de SOLESMES et VERTAIN entre les PR2+0805 et 5+0842 n'est pas reprise.

Cette Route Départementale dessert une zone d'activités récente créée par la Communauté de Communes du Solesmois. En conséquence, il convient de modifier le circuit C14 du marché SAL06LOT39C232, afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers de la RD109.

L'avenant n°1 consiste donc à substituer au bordereau des prix du marché des prix établis sur la base des sous détails remis à l'offre, affectés du nouveau kilométrage du circuit et à modifier la carte d'intervention.

15-Marché travaux de reconstruction du collège Albert Schweitzer à La Bassée. Lot 4, électricité:

Par délibération en date du 09 juillet 2007, la Commission Permanente a autorisé la réalisation des travaux de reconstruction du collège Albert Schweitzer, ainsi que le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer les marchés de travaux en application des articles 10, 33, 57 et 59 du code des marchés publics. Lors de sa

séance du 17 novembre 2008, la Commission

Permanente a autorisé la signature des marchés correspondants.

Suite à une erreur matérielle, il convient de lire :

Lot 4 – Electricité : groupement SATELEC/SPIE pour un montant de 1 970 800,97 €TTC, au lieu de 1 970 800,47 €TTC.

16-Avenant n°1 au marché n°07-357 de conduite d'opération pour l'opération d'extension et mise en conformité du Foyer Claude Jourdain de l'EPDSAE de Trélon

Par délibération du 29 janvier 2007, le Conseil Général a autorisé la passation d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la conduite d'opération relative à la création d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées – extension de l'E.P.D.S.A.E. de Trélon, et a autorisé le Président du Conseil Général à signer le marché pour un montant estimé de 34 032,54 €TTC.

Le marché a été notifié au groupement d'entreprises G.HENRELLE/Hénart/Ellipse le 1^{er} août 2007, pour un montant de 27 200,00 €HT, soit 32 531,20 €TTC. Suite au décès de M. HENART, il convient de prendre

une nouvelle répartition financière, soit : M. Henrelle : 27 448,20 €TTC/Ellipse : 5 083,00 €T TC. Cette nouvelle répartition n'a pas d'incidence sur le montant du marché, ni sur ce qui a déjà été payé au titre du marché.

17-Avenant n°1 au marché n°06-336 de contrôle technique pour l'opération de création d'un centre de jour et de réhabilitation du foyer de l'EPDSAE de Bondues

Par délibération du 13 mars 2006, la Commission Permanente du Conseil Général a autorisé la passation d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour le contrôle technique de l'opération de création d'un centre de jour et la restructuration du foyer de l'EPDSAE du Bondues et a autorisé Monsieur le Président du Conseil Général à signer le marché.

Le marché a été notifié à la société Bureau VERITAS à Villeneuve d'Ascq, le 11 août 2006, pour un montant de 48 160,54 €HT.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été déclaré sans suite, puis il a été relancé. Le contrôleur technique étant intervenu dans l'analyse des projets des candidats à deux reprises, il convient de prendre en compte cette 2ème intervention par un avenant n°1, pour un montant de 1 920,00 €HT (+3,99 % du montant du marché initial). Le montant du marché est porté de 48 160,54 €HT à 50 080,54 €HT soit 59 896,33 €TTC.

18-<u>Marchés relatifs à l'acquisition d'une nouvelle</u> infrastructure du Système d'Information

Lors de sa séance du 04 juillet 2005, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de passer trois marchés à bons de commande d'une durée de trois ans pour réaliser l'acquisition d'une nouvelle infrastructure du Système d'Information, avec les montants minimum et maximum sur la durée de chaque marché définis ci-dessous.

Lot 1 : Acquisition de serveurs et de logiciels associés : montant minimum de 300 000,00 €TTC/montant

maximum de 1 200 000,00 €TTC

Lot 2 : Acquisition de matériel de stockage : montant minimum de 100 000,00 €TTC/montant maximum de 400 000,00 €TTC

Lot 3 : Acquisition d'une nouvelle architecture de sauvegarde : montant minimum de 120 000,00 €TTC/ montant maximum de 480 000,00 €TTC.

Suite à une erreur matérielle, la mention relative à l'autorisation de signature des marchés ne figure pas dans cette délibération du 4 juillet 2005. Il convient d'ajouter cette autorisation de signer à donner à Monsieur le Président.

19-Accord-cadre pour la fourniture de postes informatiques pour les services du Département du Nord (hors renouvellement du parc Apple couvert par le marché 05-413)

Par délibération en date du 21 mai 2007, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer trois accords-cadres d'une durée de quatre ans, dont l'un relatif à la fourniture de postes informatiques d'un montant minimum de 2 000 000 €TTC et d'un montant maximum de 9 000 000 €TTC en application des articles 33, 57 à 59 et 76 du code des marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 18 décembre 2008, a décidé d'attribuer cet accord cadre multi attributaires aux quatre opérateurs économiques suivants :

- Hewlett Packard,
- Econocom,
- Cheops Technology,
- Computacenter.

20-<u>Marché de travaux de redéploiement sur site de l'U.T.P.A.S.</u> d'Armentières, lot n°1 : Gros œuvre étendu

Lors de sa séance du 22 novembre 2004, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de réaliser les travaux de redéploiement sur site de l'U.T.P.A.S. d'Armentières, pour un coût estimé de 1 806 000 €TTC valeur mars 2004 (soit 2 855 664,94 €TTC en valeur novembre 2008). La Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot n°1 – Gros œuvre étendu à la SAS AUBRUN, pour un montant de 1 942 413,28 €TTC, ce qui porte le total des marchés attribués à 2 810 109,73 €TTC.

21-Avenant n°1 au marché de travaux n°06-061 dans le cadre du plan triennal de maîtrise de l'énergie et de l'exécution des travaux relatifs à la modernisation des installations thermiques dans les collèges du Département du Nord, lot 2 : secteur de Douai, Cambrai.

Par délibération en date du 6 décembre 2004, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint dans le cadre du plan triennal de maîtrise de l'énergie et de

l'exécution des travaux relatifs à la modernisation des installations thermiques dans les collèges du Département du Nord, lot 2 : secteur de Douai, Cambrai. Le marché de travaux a été notifié à la société SARL DEGROOTE GUY FILS.

Le montant de ce marché s'élève à 1 684 925,30 €TTC (en valeur janvier 2006).

Il convient de passer un avenant n°1 afin de prendre en compte les travaux modificatifs à effectuer sur le marché, qui entraînent une plus-value de 79 152,34 €TTC (en valeur janvier 2006), soit +4,70 % par rapport au montant du marché initial

Quatre collèges sont concernés :

- Val de la Sensée à Arleux : + 3 258,19 €HT,
- André Malraux à Lambres lez Douai :
 3 504,54 €HT,
- Jules Ferry à Cambrai : + 36 277,99 €HT,
- Jacques Prévert à Caudry : + 30 149,25 €HT.

Le montant du marché est porté de 1 408 800,42 €HT à 1 474 981,31 €HT, soit 1 764 077,65 €TTC.

22-Formations d'apprentissage ou de perfectionnement en langues étrangères (Anglais, Néerlandais, Arabe, Espagnol, Allemand) pour des agents du Département Du Nord – 5 lots

Lors de sa séance du 13 octobre 2008, la Commission Permanente a décidé de lancer une procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics, pour réaliser les formations d'apprentissage ou de perfectionnement en langues étrangères en cinq lots.

Lors de sa séance du 18 décembre 2008, la Commission d'Appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés à :

- lot n° 1, l'entreprise VIP SARL, pour un montant de 286 764,92 €TTC,
- lot n° 2, l'entreprise MEDIA FORMATION, pour un montant de 70 803,00 €TTC.
- lot n° 3, l'entreprise VIP SARL, pour un montant de 34 325,20 €TTC,
- lot n°4, l'entreprise MEDIA FORMATION, pour un montant de 12 247,00 €TTC,
- lot n° 5, l'entreprise MEDIA FORMATION, pour un montant de 10 907,00 €TTC.
- 23-Avenant n°1 à intervenir sur le marché de services n° SAL08LOT27L15-120 dans le cadre des prestations de salage et/ou déneigement des routes départementales – lot 27 circuit L15 (a b c).

Par délibération en date du 9 juin 2008, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation du marché de prestations de salage et/ou déneigement des routes départementales – lot 27 circuit L15 (a b c).

Le marché à bons de commande, ayant un montant minimum annuel de 84 090,00 €TTC et un maximum annuel de 399 270,00 €TTC, a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 17 septembre 2008 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

Concernant l'itinéraire du circuit L15, il apparaît qu'une section départementale de la bretelle de l'A22 dans sa liaison avec la RD 760 à Tourcoing

n'est pas reprise.

Cette bretelle dessert la zone d'activités des Ravennes à Tourcoing

En conséquence, il convient de modifier le circuit L15 du marché SAL08LOT27L15-120, afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers de la RD.

L'avenant n°1 consiste donc à substituer au bordereau des prix du marché un nouveau bordereau établi sur les bases des sous détails remis à l'offre affectés du nouveau kilométrage du circuit et de modifier la carte d'intervention.

24-Avenant n°1 au marché de travaux n° PRD08RD238WALLON351 dans le cadre des travaux de mise hors gel avec mise aux normes de la RD 238 entre les PR 0+0000 et 1+0920 sur le territoire des communes de Wallon-Cappel, Morbecque, Sercus et Lynde

Par délibération en date du 2 juillet 2007, le Conseil Général a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de mise hors gel avec mise aux normes de la RD 238 entre les PR 0+0000 et 1+0920 sur le territoire des communes de Wallon-Cappel, Morbecque, Sercus et Lynde.

Le marché a été notifié à l'entreprise COLAS NORD PICARDIE le 3 juillet 2008, pour un montant de 1 507 356,47 €TTC.

Il s'avère nécessaire d'inclure par avenant n°1 des prix supplémentaires pour la réalisation du marché, en application de l'article 14 du CCAG travaux.

Ces prix supplémentaires n'ont pas d'incidence sur le montant du marché.

Il est proposé au Conseil Général:

 d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés et les avenants relatifs aux opérations visées ci-dessus.

N° 4

DEAJ/2009/55 OBJET:

ACTIONS INTENTEES PAR LE DEPARTEMENT AUTORISATIONS A AGIR

L'article L. 3221-10 du code général des collectivités territoriales dispose qu'en matière d'action en justice :

« Le Président du Conseil général intente les actions au nom du Département en vertu de la décision du Conseil général et il peut, sur l'avis conforme de la Commission Permanente, défendre à toute action intentée contre le Département ».

En conséquence, il appartient au Conseil général de bien vouloir :

➤ autoriser Monsieur le Président à intenter les actions devant les juridictions administratives, ainsi que devant la commission d'indemnisation des

victimes d'infractions ou les tribunaux judiciaires, dans les instances civiles et pénales engagées par le Département au titre de la protection de l'enfance.

<u>La commission d'indemnisation des victimes</u> <u>d'infractions de Lille</u>:

Saisie afin que soient allouées par le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions, éventuellement selon une procédure amiable, les sommes accordées à titre de dommages et intérêts au Département du Nord, en sa qualité d'administrateur ad hoc de :

- Amandine C.
- Franck G.
- Laura L.
- Aurore M.
- Anthony P.
- Ophélie v.

<u>Le tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-helpe</u>:

Pour une procédure à l'encontre de M. Patrick D., poursuivi pour des faits de violences (mineur Jérémy D.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Christophe C., poursuivi pour des faits de violences (mineure Orlane D.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Gérald R., poursuivi pour avoir exposé autrui à un risque de mort ou d'infirmité (mineur Enzo R.)

- <u>Le tribunal correctionnel de Valenciennes</u>:

Pour une procédure à l'encontre de M. Yves H., poursuivi pour des faits de violences (mineur Judicaël F.)

Pour une procédure contre X, pour des faits de violences (mineur Thomas L.)

Pour une procédure contre X, pour des faits d'agressions sexuelles, de violences et de corruption de mineur (mineur Brandon P.)

- En instance civile, la juridiction compétente n'étant pas encore connue :

Pour une procédure en contestation de paternité engagée par M. Eric C. à l'encontre de M. Alexandre R. (mineur Sacha R.)

- <u>En instance pénale, la juridiction compétente n'étant pas encore connue</u>:

Pour une procédure à l'encontre de M. Ludovic T., poursuivi pour viols et agressions sexuelles (mineur Lucas S.)

Pour une procédure contre X, mis en cause pour des faits de viol (mineure Alexia B.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Jean-Pierre D. et Mme Nathalie D., poursuivis pour soustraction aux obligations légales (mineurs Julie et Romain D.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Christophe F., poursuivi pour des faits de violences (mineure Océane J.)

Pour une procédure à l'encontre de Mme Rosalia T., poursuivie pour agressions sexuelles (mineur Enzo T.)

Pour une procédure à l'encontre de M. Didier C., poursuivi pour viols et agressions sexuelles (mineure Mélissa F.)

Pour une procédure contre X, mis en cause pour des faits de violences (mineur Gaëtan M.)

 Le juge aux affaires familiales, le tribunal compétent n'étant pas encore connu :

Pour trois procédures tendant à obtenir la délégation de l'autorité parentale au profit du Département pour les mineures :

- Margaux D.
- Alia M.
- Amaury C. et Bryan H.

- <u>Le tribunal de grande instance de Lille</u>:

Pour des requêtes en déclaration judiciaire d'abandon et l'engagement de procédures d'adoption pour :

- Alan B.
- Julie L.
- Sarah A.
- Morgan et Marvin M.
- Tiffany G. et Gwenaëlle T.
- autoriser Monsieur le Président à se constituer partie civile, devant le tribunal de grande instance de Valenciennes, afin d'obtenir la réparation du préjudice subi par le Département du Nord à la suite de dommages causés au domaine public départemental, dans l'instance :
- Département du Nord c/ M. Romuald DESSAINT (instance n° 080 10000 971)

 N° 5

DEAJ/2009/56 OBJET:

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DU NORD ATTRIBUTION D'UNE REMISE DE DETTE

Le 22 décembre 2006, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Nord (FDSEA) a

manifesté, sur la route du contournement de Bousbecque-Halluin, pour revendiquer la mise en place de *ponts de champs* permettant l'accès aux parcelles riveraines des voies.

Après l'organisation de réunions de concertation, des aménagements supplémentaires ont été mis en place pour répondre aux préoccupations des agriculteurs concernés.

Au cours de la manifestation du 22 décembre 2006, des pneus ainsi que des plaques d'amiante ont été déversés sur la route départementale.

Pour réparer les dommages causés au domaine public routier, des travaux de nettoyage et de traitement des déchets ont dû être entrepris par la collectivité.

Le Département a engagé les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses correspondantes.

Le 1^{er} septembre 2008, après plusieurs mises en demeure, un titre de recettes a été émis pour le recouvrement des sommes dues par la FDSEA, en réparation des dommages causés par la manifestation de 2006.

Le Département a estimé le coût de cette réparation à 29 352,84 euros.

La somme totale se décomposait de la manière suivante :

- 8 656,26 TTC euros au titre de la location de matériel,
- -- 19 441,94 TTC euros pour le transport (2 152,80 TTC euros) et le traitement des pneus (17 289,14 TTC euros),
- 1 256,64 TTC euros pour la collecte et le traitement des plaques d'amiante.

La FDSEA a reconnu une responsabilité pour une part des dépenses.

Puis le syndicat a demandé au tribunal administratif de Lille l'annulation du titre de recettes émis à son encontre, par une requête enregistrée le 7 novembre 2008.

Par la suite, de nouvelles discussions ont eu lieu et ont permis d'aboutir à un accord.

La FDSEA prendra en charge les dépenses relatives à la location de matériel ainsi que celles nécessaires à la collecte et au traitement des plaques d'amiante et des déchets ultimes, soit 9 912, 90 TTC euros.

Pour témoigner de son soutien aux représentants des agriculteurs, le Département renoncerait quant à lui à recouvrer la somme due pour le transport et le traitement des pneus, soit 19 441,94 TTC euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil général :

- d'accorder une remise de dette à la Fédération

- départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Nord pour un montant de 19 441,94 euros,
- de décider que la somme mise à la charge de la FDSEA sera réduite à un montant de 9 912,90 TTC euros.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

N° 6

DEAJ/2009/57 OBJET:

PROJET DE TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DU NORD AU CAPITAL D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE

Dans le cadre du projet de télévision numérique terrestre en Nord-Pas-de-Calais (TV Grand'Place), le Conseil supérieur de l'audiovisuel a choisi d'attribuer à la société de télévision multilocale STM-C9 Télévision une fréquence hertzienne numérique permettant la diffusion d'émissions audiovisuelles à partir de l'émetteur de Bouvigny.

Les actionnaires majoritaires de STM-C9 Télévision sont La Voix du Nord et la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord de France.

Cette candidature a été présentée par la société de télévision avec le soutien de la Région Nord-Pas-de-Calais.

Le Département du Nord interviendrait dans le projet en rejoignant la Région, le Département du Pas-de-Calais et d'autres actionnaires publics et privés au sein d'une société d'économie mixte (SEM), favorisant la production, la co-production, l'aide à la réalisation et à la diffusion de programmes télévisuels assurant notamment la mise en valeur du Nord, le renforcement de la démocratie locale, le soutien aux initiatives de service public et d'intérêt général.

Au titre de la *gouvernance*, un montage particulier rassemblera la SEM (28,01 %), la Voix du Nord (52,53 %) et la Caisse régionale du crédit agricole (19,46 %), au sein d'une même société commerciale, une société par actions simplifiée dénommée « Images en Nord », elle-même actionnaire à hauteur de 51 % de la société de télévision STM-C9.

La société « Images en Nord » assure la gestion stratégique de la société de télévision.

Un protocole d'accord, dont la durée expire au 31 décembre 2013, a été conclu entre la Voix du Nord, la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord de France et la Région Nord-Pas-de-Calais, avant l'existence de la SEM.

Il garantit la stabilité de l'organisation jusqu'au 31 décembre 2013 ainsi que la responsabilité du financement des pertes d'exploitation de la société de télévision jusqu'à cette date, des seules Voix du Nord et

Caisse régionale du crédit agricole, pour le compte de la société « Images en Nord », compte tenu des engagements de la SEM au profit de STM pour l'achat de programmes de télévision.

La SEM sera en charge de la conception du cahier des charges des programmes et co-productions.

La SEM, appelée à participer au capital de la société *Images en Nord* en lieu et place de la Région, participera ainsi directement, avec la Voix du Nord et la Caisse régionale de crédit agricole, au développement d'une télévision de proximité dans le Nord-Pas-de-Calais.

Elle aura pour objet d'accompagner et d'aider à la production, à la réalisation et à la diffusion de programmes audiovisuels d'intérêt régional.

Créée sur le fondement des dispositions des articles L. 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la SEM sera dotée d'un capital d'un million d'euros. Les actionnaires publics seront majoritaires, à hauteur de 60 % du capital, et les actionnaires privés, minoritaires, à hauteur de 40 %.

La SEM rassemblera la Région Nord-Pas-de-Calais, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'Institut d'Etudes Politiques de Lille, l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, le Centre régional de ressources audiovisuelles, la Caisse des dépôts et consignations, la société Dalkia, ainsi que des clubs sportifs régionaux.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Nord de France figurera à la tête des actionnaires privés.

Il est proposé que le Département du Nord participe au capital de la société d'économie mixte.

Cette participation s'élèverait à hauteur de 100 000 euros, sous réserve du vote des crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif pour 2009.

Il est également envisagé que les collectivités territoriales actionnaires de la SEM s'engagent à l'achat de co-productions auprès de STM-C9. Ce point est actuellement en cours d'instruction

Deux sièges sont réservés au Département du Nord au sein du conseil d'administration de la SEM qui en compte dix-huit.

J'ai également exprimé l'intérêt de lui réserver un siège au sein du conseil d'administration de la société Images en Nord.

En conséquence, il est proposé au Conseil général :

- d'approuver le projet de statuts de la société d'économie mixte joint au présent rapport,
- de décider la participation financière du Département du Nord au capital de la société d'économie mixte,

- -- de retenir le principe de la participation du Département au capital de la société d'économie mixte à hauteur de 100 000 euros, dépense à inscrire au chapitre 923 article 261 du budget primitif pour 2009, sous réserve du vote des crédits correspondants lors de l'adoption du budget,
- de procéder à la désignation de deux Conseillers généraux pour siéger au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte.

Le projet de délibération correspondant est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR et Monsieur WATTEBLED, non inscrits, votent pour. Les membres présents et représenté du Groupe Communiste votent contre).

N° 7

EPI/DOT/2009/53 OBJET:

PROGRAMMATION DE GROSSES REPARATIONS DANS LES COLLEGES EN 2009 DESIGNATION DES MAITRES D'ŒUVRE

DESIGNATION DES MAITRES D'ŒUVRE FIXATION DU FORFAIT DE REMUNERATION

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la

Commission Permanente a arrêté la programmation 2009 de travaux de grosses réparations dans les collèges.

La même délibération a également autorisé le lancement de la procédure de désignation des maîtres d'œuvre pour chacun des 12 secteurs géographiques.

La procédure choisie est un Appel d'Offres Ouvert tel que prévu aux articles 33, 57 à 59 et 74 III1 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'Appel Public à la Concurrence correspondant a été envoyé le 14 octobre 2008.

La date limite de remise des offres était fixée au 2 décembre 2008.

Lors de sa séance du 4 décembre 2008, la commission d'Appel d'Offres siégeant comme en jury, après avoir examiné les dossiers déposés par les soumissionnaires, a retenu pour chacun des secteurs les candidatures, et a procédé à l'ouverture des offres.

Lors de sa séance du 18 décembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres siégeant comme en jury a procédé à l'analyse des offres et a classé en premier les soumissionnaires suivants pour chacun des lots et selon le montant de rémunération ci-après :

Secteur	Maître d'Œuvre	Montant €H.T.	Montant €T.T.C.
AVESNES	SECA INGENIERIE Valenciennes/SARL d'Architecte SIMON	76 201,51 €	91 137,01 €
CAMBRAI / DOUAI	HEXA INGENIERIE/ACANTHE ARCHITECTURE	68 312,45 €	81 701,69 €
DUNKERQUE 1	KHEOPS INGENIERIE	77 660,00 €	92 881,36 €
DUNKERQUE 2	MANING	77 091,72 €	92 201,70 €
FLANDRE INTERIEURE 1	B&R Ingénierie	46 002,09 €	55 018,50 €
FLANDRE INTERIEURE 2	BEITHA SARL / Eurl Philippe Vanoosthuyse / BET H. Sigier / SCP Y. Caron - A. Philippe	49 382,78 €	59 061,80 €
LILLE EST 1	Helios	51 012,96 €	61 011,50 €
LILLE EST 2	Helios	53 834,87 €	64 386,50 €
LILLE NORD	B&R Ingénierie	81 830,27 €	97 869,00 €
LILLE OUEST	MANING	79 022,91 €	94 511,40 €

VALENCIENNES 1	SIB/HELIOS/ERIC KLUJ	58 983,61 €	70 544,40 €
VALENCIENNES 2	SECA INGENIERIE/MA CONCEPT	69 435,62 €	83 045,00 €

Il est donc proposé au Conseil Général:

- de retenir les attributaires en tant que maîtres d'œuvre pour chacun des lots ci-après :

Secteur	Maître d'Œuvre	Montant €H.T.	Montant €T.T.C.
AVESNES	SECA INGENIERIE Valenciennes/SARL d'Architecte SIMON	76 201,51 €	91 137,01 €
CAMBRAI / DOUAI	HEXA INGENIERIE/ACANTHE ARCHITECTURE	68 312,45 €	81 701,69 €
DUNKERQUE 1	KHEOPS INGENIERIE	77 660,00 €	92 881,36 €
DUNKERQUE 2	MANING	77 091,72 €	92 201,70 €
FLANDRE INTERIEURE 1	B&R Ingénierie	46 002,09 €	55 018,50 €
FLANDRE INTERIEURE 2	BEITHA SARL / Eurl Philippe Vanoosthuyse / BET H. Sigier / SCP Y. Caron - A. Philippe	49 382,78 €	59 061,80 €
LILLE EST 1	Helios	51 012,96 €	61 011,50 €
LILLE EST 2	Helios	53 834,87 €	64 386,50 €
LILLE NORD	B&R Ingénierie	81 830,27 €	97 869,00 €
LILLE OUEST	MANING	79 022,91 €	94 511,40 €
VALENCIENNES 1	SIB/HELIOS/ERIC KLUJ	58 983,61 €	70 544,40 €
VALENCIENNES 2	SECA INGENIERIE/MA CONCEPT	69 435,62 €	83 045,00 €

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les dépôts de permis de construire, à faire procéder à leur instruction et à signer tous actes relatifs auxdits permis,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à ester en justice pour tous litiges qui viendraient à naître dans le cadre des opérations visées au présent rapport,
- d'imputer les crédits dans le cadre du programme P 171 - imputation 231312 – 902221.

N°8

DRIPE/2009/34 OBJET:

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DU NORD A LA
CREATION DU GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION
TERRITORIALE WEST VLAANDEREN / FLANDRE –
DUNKERQUE – COTE D'OPALE

Depuis le second trimestre 2008, le Département du Nord a été associé aux travaux relatifs à la mise en place

du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) West Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale dont l'installation est prévue en début d'année 2009.

I- Rappels juridiques

Un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) constitue un outil de gouvernance de droit européen créé par la Commission Européenne afin de faciliter et de développer la coopération transfrontalière et transnationale (Règlement européen numéro 1082/2006 du 5 juillet 2006).

Cette instance doit permettre de réunir tous les acteurs publics concernés par la coopération transfrontalière sur un territoire donné.

Ce lieu de débats, de concertation et d'échanges doit, par ailleurs, faciliter le montage de projets transfrontaliers et contribuer au développement d'une véritable dynamique de développement du territoire.

Les Etats membres restent néanmoins les garants, vis-à-vis de la Commission européenne, de la régularité de la création et du fonctionnement d'un GECT. Les membres potentiels doivent donc solliciter l'accord de l'Etat membre concerné (Article 4 du règlement européen). Cette demande est purement formelle mais indispensable.

Le Département du Nord a déjà réalisé cette démarche de notification auprès de Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais pour sa participation au GECT Lille-Kortrijk-Tournai (courrier du 10 janvier 2008).

II-Partenaires concernés par la création du GECTWest Vlaanderen / Flandre - Dunkerque - Côted'Opale

Côté français:

- 1'Etat:
- la Région Nord-Pas-de-Calais ;
- Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine ;
- le Département du Nord ;
- le Département du Pas-de-Calais ;
- le Pays Moulins de Flandre;
- le Pays Cœur de Flandre;
- l'Agence de développement et d'urbanisme de la région Flandre Dunkerque (AGUR).

Côté belge:

- l'Etat fédéral;
- l'autorité flamande (Région et Communauté flamande) ;
- la Province de Flandre occidentale ;
- la West Vlaamse intercommunale (WVI);
- l'asbl ERSV au nom du Resoc Westhoek.

III- Projets de convention constitutive et de statuts

Les projets de convention constitutive et de statuts (cf. projets ci-joints), soumis à l'avis du Conseil

Général du Nord, prévoient, notamment, que :

- le Département dispose d'1 siège au sein de l'Assemblée, composée de 28 représentants (14 français, 14 belges), (article 11);
- le Bureau comporte 18 représentants (9 français, 9 belges) dont 1 siège pour le Département du Nord (1 pour la Région, 1 pour le Département du Pas-de-Calais, 1 pour l'Etat, 3 pour la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1 pour le Pays Moulin de Flandre, 1 pour le Pays Cœur de Flandre), (article 11).

Le territoire de référence du GECT West Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale (article 2) couvre (confère carte ci-jointe) :

- en France, les arrondissements de Dunkerque, Calais, Saint Omer, Boulogne sur Mer et Montreuil ainsi que 4 communes de l'arrondissement de Béthune (appartenant au Pays Cœur de Flandre) : Sailly sur la Lys, Fleurbaix, Laventie et Lestrem;
- en Belgique, la Province de Flandre occidentale.

Le siège du GECT (article 1) est fixé en France, à la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine, BP 5530, 59387 DUNKERQUE CEDEX 1.

Il convient de souligner que les projets de convention constitutive et de statuts garantissent, dans leur forme actuelle, le strict respect des compétences de chacun des partenaires.

IV- Les enjeux pour le Département du Nord

Voulu essentiellement comme un lieu d'échanges et de concertation entre les Institutions de tous niveaux, qui, à ce jour, n'existe que sur le territoire du GECT Lille-Kortrijk-Tournai, ce projet de GECT peut se révéler être un complément à l'accord bilatéral en vigueur entre le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale.

V-Incidences financières

Le budget de fonctionnement du GECT West Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale est estimé à $260\ 000$ € pour 2009. Il est proposé que le Département du Nord y contribue à hauteur de $5\ \%$ soit $13\ 000$ € en 2009.

A travers le présent rapport, le Conseil Général du Nord est invité à émettre un avis favorable sur :

- la participation du Département à la création du GECT West Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale ainsi que son adhésion;
- l'approbation des projets de convention constitutive et de statuts du GECT West Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale (cf. documents joints en annexe);
- la désignation d'un Conseiller Général et de son suppléant représentant le Département du Nord au sein de l'Assemblée et du Bureau du GECT;
- la contribution financière du Département du Nord pour l'année 2009 au budget de fonctionnement annuel du GECT à hauteur de 5 % (soit : 13 000 €) sous réserve du vote du Budget Primitif 2009 ;

- l'imputation des dépenses correspondantes à l'article 93048, nature analytique 6562, sous réserve du vote du budget départemental de l'exercice 2009, intitulé « GECT West Vlaanderen / Flandre Dunkerque Côte d'Opale (OPERATION N°: 09P7310V009)»;
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention jointe et tous les actes correspondant à la délibération.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

N° 9

DRIPE/2008/1962

OBJET:

PROJET « IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION SUR LES COLLECTIVITES : SOLUTIONS INNOVANTES » ET PROJET DE CONCOURS PHOTO « MON IDEE DES FRONTIERES EN EUROPE »

I- L'action internationale du Département du Nord

Dès 1989, le Département du Nord a initié des accords de coopération avec des collectivités étrangères, en particulier avec les Provinces belges de Flandre occidentale et de Hainaut (octobre 1989).

En 1998 le Département du Nord a souhaité relancer cette dynamique de coopération en nouant des liens privilégiés avec de nombreuses collectivités en Europe et hors Europe.

Le Département a ainsi affirmé son positionnement international en signant différents protocoles d'accord avec :

- la Province de Venise en Italie, le 21 février 2003 ;
- le Judet de Suceava en Roumanie, le 10 octobre 2003 ;
- la Province du Nouveau-Brunswick au Canada, le 24 juin 2004;
- la Région de Mamou en Guinée, le 2 octobre 2004 ;
- les collectivités du département de Dagana (Région de Saint-Louis au Sénégal), le 27 novembre 2004 ;
- le Département de Baranya en Hongrie, le 24 mars 2005;
- la Province d'Achaïe en Grèce, le 1^{er} décembre 2005.

Par ailleurs, des déclarations d'intention de coopération, préalables à des accords plus formels, ont été conclues avec :

- la Municipalité de Varna en Bulgarie, le 21 juin 2006 ;
- le Land de Styrie en Autriche, le 8 novembre 2007 ;
- la Wilaya de Relizane en Algérie, le 19 mai 2008 ;

 la Voïvodie de Lodz en Pologne, le 3 novembre 2008.

Ainsi, en quelques années, l'Institution départementale a participé à de nombreuses rencontres avec ses homologues étrangers. Celles-ci ont permis d'enrichir considérablement l'expérience et les pratiques des uns et des autres et d'établir des liens de coopération professionnelle et même d'amitié.

II-De nouvelles formes de projets

Au-delà de ces échanges, des dizaines de projets ont également été menés à bien, en particulier avec la Province de Flandre occidentale.

Il convient de noter que bon nombre de ces initiatives ont été réalisées sans qu'elles soient éligibles à un quelconque financement européen, ce qui est révélateur d'une véritable volonté politique d'aboutir à une mise en œuvre concrète des accords de coopération au bénéfice des populations.

Cependant, ces réalisations, aussi satisfaisantes soient elles, ont été menées, pour la plupart, dans un cadre bilatéral. Or, aujourd'hui, compte tenu de l'expérience acquise et des demandes croissantes de nos partenaires, il convient d'aborder une nouvelle étape de la coopération.

En effet, il semble désormais souhaitable de monter des projets réunissant plusieurs collectivités. Cette approche permet :

- de réaliser des économies d'échelles ;
- d'augmenter la richesse des échanges, de démultiplier les solutions offertes aux problèmes posés, et donc de mieux répondre aux besoins des populations;
- de développer un véritable travail en réseau, terrain favorable à d'autres projets ultérieurs ;
- de favoriser une démarche, dont la méthodologie se rapproche de celle demandée par la Commission Européenne, pour les projets européens.

Aujourd'hui, le Département a pris l'initiative de développer deux nouveaux projets « multilatéraux » :

- un projet d'échange avec nos partenaires sur le vieillissement de la population : « Impact économique et social du vieillissement de la population sur les collectivités : solutions innovantes » ;
- un projet culturel dans le cadre de lille3000 : le concours photo « Mon idée des frontières en Europe ».

III- Les projets « multilatéraux » proposés

Le projet « Impact économique et social du vieillissement de la population sur les collectivités : solutions innovantes » et le projet concours photo « Mon idée des frontières en Europe » représentent une nouvelle forme d'action internationale pour le Département (cf. fiches jointes au rapport), grâce à :

• un nombre important de partenaires ;

- deux « publics cibles » relevant des grandes compétences du Département : les personnes âgées et les collégiens ;
- une mise en lumière des professionnels du territoire et de leurs pratiques ;
- une reconnaissance du Département du Nord dans les relations internationales.

IV- Les éléments budgétaires

Les projets « impact économique et social du vieillissement sur les collectivités : solutions innovantes » et le concours photo « Mon idée des frontières en Europe » entrainent des engagements budgétaires de la part du Département du Nord.

Ils peuvent être résumés comme suit :

	2009		2010			
	Département du Nord	Cofinancement sollicité MAEE	Partenaires du Département	Département du Nord	Cofinancement sollicité MAEE	Partenaires du Département
Projet « Impact économique et social du vieillissement sur les collectivités : solutions innovantes »	70 000 €	35 000 €	143 000 €		En fonction de la nature du dispositif qui sera en vigueur	117 000 €
Concours photo « Mon idée des frontières en Europe »	61 650 €	Pas de cofinancement possible	80 000 €2)			

⁽¹⁾ Sous réserve de confirmation : Land de Styrie (Autriche), Voïvodie de Lodz (Pologne), Province de Hainaut (Belgique), Municipalité de Varna (Bulgarie), Comitat de Baranya (Hongrie), Judet de Suceava (Roumanie)

Aujourd'hui, ces deux projets font encore l'objet d'ajustements entre les différents partenaires en particulier celui concernant les personnes âgées.

Le présent rapport est accompagné de deux fiches détaillant, pour l'une, le projet « Impact économique et social du vieillissement de la population sur les collectivités : solutions innovantes » ; pour l'autre le concours photo « Mon idée des frontières en Europe ».

La participation financière pour le Département du Nord s'élèvera, pour 2009, à 70 000 € pour le projet « Impact économique et social du vieillissement de la population sur les collectivités : solutions innovantes », et à 61 650 € pour le concours photo « Mon idée des frontières en Europe ».

Pour le projet « Impact économique et social du vieillissement de la population sur les collectivités : solutions innovantes », le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) sera sollicité à hauteur de 35 000 €.

Par le présent rapport, il est demandé à l'Assemblée Départementale d'émettre un avis favorable à la proposition :

de mise en œuvre, par le Département du Nord, du projet « Impact économique et social du vieillissement de la population sur les collectivités : solutions innovantes » et du projet concours photo « Mon idée des frontières en Europe », sous réserve de la confirmation par les partenaires de ces projets de leur participation financière;

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération, ainsi qu'à solliciter autant que nécessaire des aides financières dans le cadre des programmes européens et/ou des dispositifs du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes relatifs à la coopération décentralisée;
- d'imputer les dépenses correspondantes (sous réserve du vote du Budget Primitif 2009), à hauteur de 70 000 € pour le projet « Impact économique et social du vieillissement de la population sur les collectivités : solutions innovantes » et de 61 650 € pour le projet concours photo « Mon idée des frontières en Europe », à l'article 93048, nature analytique 6234 du budget départemental de l'exercice 2009 intitulé « Coopération Partenariats Internationaux (Prestations) OPERATION 09P7310A001 ».

Le projet de délibération correspondant est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR et Monsieur WATTEBLED, non inscrits, votent pour. Les membres présents et représenté du Groupe Communiste votent contre).

⁽²⁾ Sous réserve de confirmation: Municipalité de Varna (Bulgarie), Comitat de Baranya (Hongrie), Judet de Suceava (Roumanie), Voïvodie de Lodz

N°.10

DPAE/2008/1979 OBJET:

TORNADE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAMBRE-AVESNOIS PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) CATASTROPHE NATURELLE

ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

La tornade du 3 août 2008 a provoqué des dégâts importants sur le territoire de la Communauté de Communes Sambre Avesnois (CCSA) et a touché notamment les communes d'Hautmont et de Boussières sur Sambre.

Dans ce cadre, la C.C.S.A a décidé avec l'ANAH de mettre en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Catastrophe naturelle » pour une durée de 18 mois renouvelable.

	Nbre dossiers
Prop occupants TRES SOCIAUX	83
Prop occupants SOCIAUX	75
PO dérogatoires (200 %)	201
Dont PO non assurés	18
	377

Une convention sera établie en 2009 avec la CCSA afin de préciser le dispositif relatif à l'aide départementale et les modalités de financement.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 9172 – nature comptable 20414 – AP 09P1032, sous réserve du vote du budget départemental de l'exercice 2009.

Je propose au Conseil Général de :

 donner un accord de principe à l'engagement financier du Département pour la réparation des dommages dus à la tornade pour un montant de 269 616 €.

 N° 11

EPI/DEGP/2009/61 OBJET:

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE RELOGEMENT DE L'ANTENNE DE LA MEDIATHEQUE DES FLANDRES ET DE LA DTPAS D'HAZEBROUCK SUR L'ANCIEN SITE DE NORDLYS A BAILLEUL DEMANDE DE SUBVENTION

La procédure de concours restreint relative à l'opération reprise en objet a été autorisée par la délibération du Conseil Général lors de sa réunion du 24, 25, 26 et 27 janvier 2005.

Ce programme permettra d'apporter, d'une part, une assistance technique et administrative aux propriétaires sinistrés et, d'autre part, des aides financières destinées à la réhabilitation des logements impactés.

L'objectif du PIG est d'intervenir sur les logements sinistrés pour les travaux à <u>réaliser hors travaux pris en</u> charge par les assurances.

Afin de prendre en compte l'ensemble des propriétaires sinistrés, l'ANAH a apporté des dérogations à ses règles traditionnelles, de même que le plafond de travaux subventionnables est porté à 32 500 € (au lieu de 13 000 €).

Le Conseil Général s'engage sur le principe d'un accompagnement des Propriétaires Occupants (PO) en y intégrant les mesures dérogatoires de l'ANAH.

L'aide sollicitée par la C.C.S.A. au Conseil Général concerne la réhabilitation de 377 logements pour un montant total de 269 616,00 € :

Taux	Montant
25 %	72 173 €
25 %	77 548 €
15 %	60 217 €
15 %	59 678 €
	269 616 €

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par la délibération de la Commission Permanente du 20 novembre 2006 et notifié le 13 février 2007 au groupement conjoint formé de PARALLELE 3 SARL / AGENCE PASCAL HORY SELARL / PINGAT INGENIERIE / MERCIER SAC EPEE SARL / SL2EC SARL

Les conditions économiques du marché sont les suivantes :

Taux provisoire de rémunération (t°): 10,24 % Coût prévisionnel provisoire des travaux (c°): 4 950 099,00 €HT en valeur juin 2006. Forfait provisoire de rémunération (C° x t°): 506 890,14 €HT en valeur juin 2006. Système de Sécurité Incendie (SSI): 9 500,00 €HT en valeur juin 2006.

Le montant de ce marché s'élève à 516 390,14 €HT, soit 617 602,61 €TTC, en valeur juin 2006.

L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de fixer, en application de l'article 4.2. du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le coût prévisionnel définitif des travaux et les forfaits et taux définitifs de rémunération du Maître d'œuvre.

Le Département a fait l'acquisition du site repris en objet et a programmé sur ces terrains l'implantation de la Médiathèque Départementale et de la DTPAS de Flandre Intérieure.

Les diagnostics présentés par la société NORDLYS révélaient des traces de pollution aux hydrocarbures. Ces éléments connus ont été pris en compte par le Département

qui a intégré les travaux de dépollution du site et de démolition des bâtiments existants dans le cadre de l'opération de construction de la Médiathèque et de la DTPAS.

Cependant, suite à la demande de l'expert, désigné pour le référé préventif, des études de sols complémentaires ont été réalisées, il s'avère que la pollution est multiple et plus importante que celle annoncée.

D'une part la présence de dérivés de trichloréthylène et de chlorure de vinyle a été décelée, d'autre part, les structures métalliques, les boiseries et certains murs des bâtiments existants sont recouverts de peinture au plomb.

Ces éléments ont été étudiés par le Maître d'Œuvre qui doit aujourd'hui prévoir un changement du type de fondations et la réalisation d'un plancher alvéolaire avec vide sanitaire. Ces travaux sont respectivement estimés

à 144 086,63 €HT et 134 257,00 €HT. Le coût du désamiantage et le traitement des peintures au plomb s'élève à 90 868,00 €HT.

Seuls les montants des études, à partir de l'Avant Projet Définitif, ont été pris en compte pour le calcul de cet avenant.

Par ailleurs, les différentes expertises et études réalisées pour la conservation de la cheminée demandée par l'Architecte des Bâtiments de France indiquaient un coût de travaux très important (634 575,00 €HT) pour renforcer et stabiliser la structure.

En conséquence, en accord avec l'ABF, il a été décidé de la démolir partiellement. La hauteur restante ne nécessitera que de faibles reprises de fondations qui ont été chiffrées à 200.000,00 €HT.

Le montant de l'avenant de maîtrise d'œuvre au stade APD est de : 68 510,12 €HT (valeur juin 2006).

	Eléments de la mission retenus pour le calcul de l'avenant	Montants des travaux supplémentaires objet de l'avenant en €H.T.	Montant de l'avenant en €H.T.
Incidence fondations complémentaires & déconstruction	APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR	144 086,63	12 836,39
Incidence pollution du sol, création d'un vide sanitaire	T APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR T		11 960,69
Désamiantage et traitement des peintures au plomb	APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR	90 868,00	8 095,25
Etudes sur les solutions techniques pour la conservation de la cheminée (montant non repris dans le coût travaux au stade APD)	APD, PRO	634 575,00	25 992,19
Montant travaux retenu après études pour le traitement de la cheminée	ACT, VISA, DET, AOR	200 000,00	9 625,60
Montant de l'avenant n°1 au stade APD			68 510,12

Le taux définitif de rémunération est égal au taux provisoire, soit 10,24 %.

marché de base(valeur juin 2006) :	506 890,14 €нт
– mission SSI	9 500,00 €нт
– avenant APD	68 510,12 €нт
 nouveau montant du marché : 	= 584 900,26 €нт

Le montant du marché après l'avenant est de 584 900,26 €HT, soit + 13,27 % par rapport au montant initial.

La Commission d'Appel d'Offres du 18 décembre 2008 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relatif aux marchés publics et aux délégations de service public, en vue de porter le montant du marché de 516 390,14 €HT à 584 900,26 €HT.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles exerce une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales et attribue les subventions de l'État dans le domaine des affaires culturelles.

L'opération de relogement de l'antenne de la médiathèque des Flandres menée par le Conseil Général entre dans les projets culturels éligibles à l'obtention d'une subvention à hauteur de 20 % hors taxe de la construction.

Il est proposé au Conseil Général:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord Pas De Calais.

DAI/2009/98 OBJET:

UTPAS DE ROUBAIX-HEM RELOGEMENT TRANSITOIRE DANS L'ATTENTE DE LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DEFINITIF RUE DES TROIS FERMES A HEM

L'UTPAS de Roubaix-Hem est installée, depuis le 1^{er} février 1990, dans une partie d'un ensemble immobilier situé 228-240 rue Henri Dunant à Hem. Les locaux, propriété du Département, représentent une surface de 916 m² pour un effectif de 60 agents.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la démolition de ce bâtiment est envisagée.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2007, la Commission Permanente du Conseil Général a autorisé l'acquisition auprès de CMH du terrain nécessaire à la construction d'un nouveau bâtiment, rue des Trois Fermes à Hem avec une livraison prévue pour mi-2010.

Cependant, l'UTPAS reste dans son quartier actuel le seul service au public. Elle a fait l'objet d'actes de vandalisme assez importants fin 2008, augmentant le climat d'insécurité sur le site.

Une étude a donc été engagée pour un relogement transitoire du service.

Après prospection immobilière, a été identifié un bâtiment libre à la location situé 135, avenue Roger Salengro à Roubaix, à proximité de l'actuelle UTPAS. Il représente une surface de 2320 m² répartie sur 4 niveaux, en plateaux nus et appartient à la société Artimex SARL, 102 rue de Canteleu à Lille.

Pour les besoins des services départementaux, deux niveaux de 1260 m² de surface locative totale sont suffisants (rez-de-chaussée et 1^{er} étage).

Quelques travaux d'aménagement favorisant le travail en espace ouvert sont nécessaires, (cloisonnement léger, câblages informatique et téléphonique, reprise de revêtements de sol, alarme...). Ils ont été estimés par les services techniques départementaux à 250.000 €TTC et devraient durer moins de 2 mois. Les crédits nécessaires seront prélevés sur les marchés à bons de commande des travaux en cours.

Le site est entièrement sécurisé (clôture, contrôle d'accès, vidéo-surveillance...).

Les responsables du service social ont visité les locaux qui répondent à leurs besoins, étant précisé que le bâtiment est situé à l'intérieur du périmètre d'intervention de l'UTPAS de Roubaix-Hem.

Le loyer annuel demandé correspond aux prix du marché immobilier local :

- -- 100,46 €TTC pour le m² loué de bureaux ;
- 269,10 €TTC pour une place de parking extérieure ;
- 328,90 €TTC pour une place de parking en sous-sol.

20 places de parking sont disponibles en extérieur et 14 en sous-sol. Le service des domaines, saisi le 29 décembre 2008, a rendu un avis conforme à cette proposition le 7 janvier 2009.

Ainsi, le loyer annuel total TTC est de $136\,567\,$ €, dont $126\,580\,$ € pour les bureaux et $9\,987\,$ € pour le stationnement. Les honoraires de négociation à charge du preneur sont de $10\,$ % du loyer annuel TTC, soit $13\,657\,$ €.

De plus, une participation annuelle aux charges de 22 €TTC/m² loué (une provision) est prévue (espaces verts, ascenseurs, entretien du parking...) ainsi que le remboursement de la taxe foncière d'un montant d'environ 10 850 € (valeur 2008).

Le bail prendrait effet au plus tôt au 1^{er} février 2009 pour une durée de 24 mois reconductible d'année en année.

Je propose au Conseil Général :

- d'autoriser la prise en location auprès de la société Artimex SARL, 102 rue de Canteleu à Lille ou toute qu'elle choisira de au 1^{er} février 2009 d'une surface au bail de 1260 m² (rez-de-chaussée et 1er étage) au sein de l'immeuble sis 135 avenue Roger Salengro à Roubaix au prix TTC de 100,46 € le m², de 14 places de parking en sous-sol au prix de 328,90 €TTC l'unité et de 20 places extérieures au prix de 269,10 €TTC chacune, les loyers étant augmentés d'une participation annuelle aux charges évaluée à 22 € le m² loué de bureaux et du remboursement de la taxe foncière, en tenant compte de l'indice de révision annuel des loyers;
- d'autoriser le versement au cabinet Tostain et Laffineur des honoraires de négociation soit 13 657 €TTC :
- -- d'autoriser la signature des actes et documents correspondants, les travaux étant réalisés sur les marchés à bons de commande et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au programme 09P867OA013 article 935.0 natures comptables 614 et 6132 du projet de budget primitif 2009 et de rétablir les sommes dépensées à la DM1 de l'exercice 2009.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président suspend la séance à 17 heures 55.

MARDI 20 JANVIER 2009 - MATIN

Monsieur le Président reprend la séance à 9 heures 05.

Monsieur le Président rappelle son souhait de voir les Conseillers Généraux présenter des propositions en regard de celles formulées par les différents Vice-Présidents ou exprimer leur approbation.

Affaires Européennes et Relations Internationales

Monsieur Renaud TARDY met en exergue la nécessité pour le Département du Nord d'avoir une politique internationale.

Monsieur TARDY indique que le Département a développé des relations d'amitié avec des pays depuis plusieurs années et pense que son action en cette matière doit être guidée par le souci permanent de restituer aux Nordistes cette politique de coopération internationale.

Evoquant la délibération n°9 votée hier, Monsieur TARDY précise qu'il a souhaité, dès 2009, proposer deux actions très concrètes afin de mettre en évidence les identités de chacun.

Monsieur TARDY fait remarquer que Monsieur le Président lui a donné pour tâche de rechercher et de diversifier les financements européens afin d'alimenter les politiques de droit commun du Département. Il signale ainsi que le budget Affaires Européennes et Relations Internationales est en augmentation, mais coûtera 6 % de moins par rapport à 2008 compte tenu des financements européens et du Ministère des Affaires Etrangères qui ont été levés.

Monsieur TARDY propose d'inscrire une nouvelle ligne dans le budget départemental qui permettra au Département d'intervenir plus rapidement afin de répondre aux appels à projets européens notamment.

Monsieur TARDY souhaite développer des coopérations avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Espagne et indique que la solidarité avec l'Afrique ne faiblira pas. Il ajoute qu'une redéfinition du dispositif d'aide aux échanges internationaux sera proposée.

Monsieur Jean-Luc PERAT souligne l'importance des programmes transfrontaliers Interreg 2007-2013 et de la relation avec la Flandre et la Wallonie.

Monsieur PERAT note avec satisfaction la volonté et l'ambition de Monsieur le Vice-Président Renaud TARDY de s'impliquer dans des orientations de collaboration en direction de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Espagne. Il se félicite de la participation et du soutien du Département du Nord dans la création et le fonctionnement de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai.

Monsieur PERAT fait observer que le volet Solidarité de l'action internationale du Département s'articule autour d'axes forts.

Monsieur PERAT évoque la place faite aux jeunes à l'international et indique qu'il est aujourd'hui indispensable de faire évoluer le dispositif.

Monsieur PERAT précise que le Groupe Socialiste est favorable aux orientations proposées.

Monsieur Renaud TARDY explique que l'intérêt de ce budget est d'avoir un effet de levier considérable.

Monsieur TARDY rappelle que les dépenses pour les relations internationales et les affaires européennes augmentent mais que le coût pour le Département diminue.

Personnes Handicapées

Monsieur Jean-Luc CHAGNON a une pensée pour Monsieur Yves SCHAEFFER, Directeur Général Adjoint chargé de l'Action Sociale, qui est immobilisé pour des raisons de santé, et remercie les services départementaux pour leur travail important dans la préparation de ce budget.

Monsieur CHAGNON précise que pour 2009, les dépenses sont proposées à hauteur de 259 141 502 € en fonctionnement et de 2 155 372 € en investissement et annonce des recettes de fonctionnement à 32 547 382 €.

Monsieur CHAGNON attire l'attention des Conseillers Généraux sur la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP), l'hébergement, le financement des services d'accompagnement à la vie sociale ainsi que sur la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Monsieur CHAGNON fait observer qu'un effort extrêmement important du Département a permis d'améliorer le taux d'équipement du Nord concernant les établissements d'accueil des personnes handicapées. Il ajoute que l'ouverture de places dans le département va se poursuivre.

Monsieur CHAGNON signale qu'un travail de collaboration étroite sera fait avec les partenaires et se traduira par la mise en place de la démarche des contrats d'objectifs et de moyens en faveur des personnes handicapées.

Monsieur CHAGNON précise que le fonds départemental à l'innovation, qui a été impulsé à la demande des partenaires, est maintenu à hauteur de 150 000 € en2009.

Monsieur CHAGNON souligne les actions mises en œuvre par le Département dans le cadre fixé par les orientations stratégiques du volet Personnes Handicapées.

Madame Marie DEROO met en exergue les créations de places d'accueil dans le département et indique que le niveau d'équipement du Nord sera largement au-dessus de la moyenne nationale.

Madame DEROO considère que les aides individuelles, les aides à domicile ainsi que les initiatives prises en faveur de l'accès à la vie sociale ou à la construction d'un projet de vie sont des actions prioritaires indispensables qu'il faut encourager. Elle souligne le rôle du fonds départemental à l'innovation et attire l'attention des Conseillers Généraux sur la MDPH.

Madame DEROO constate que la Majorité Départementale a décidé d'accorder une attention particulière aux personnes handicapées. Elle s'en réjouit et approuve ces orientations budgétaires.

Monsieur Jean-Marc GOSSET indique que l'action conjointe du Département et de l'Etat a permis de faire progresser le nombre de places disponibles en établissements d'accueil tout en assurant leur diversification. Il ajoute que l'accent semble être mis en 2009 sur l'accueil familial et précise que cela été réclamé depuis de longues années par le Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur GOSSET fait remarquer que le nombre de demandes déposées en vue d'obtenir le bénéfice de la PCH est jusqu'à présent largement inférieur aux prévisions et explique que, sur le plan financier, les recettes sont pour le moment très nettement supérieures aux dépenses.

Concernant la MDPH, Monsieur GOSSET souligne que le montant des dotations de l'Etat ne fait guère l'objet de contestation et pense que les moyens seront suffisants en 2009 pour répondre aux besoins et résoudre les dysfonctionnements qui nuisent à sa bonne organisation. Il précise que Groupe Union Pour le Nord adhère pleinement aux objectifs annoncés par Monsieur le Vice-Président à l'occasion des vœux de la MDPH.

Monsieur GOSSET signale que le Groupe Union Pour le Nord est favorable aux orientations proposées.

Monsieur Jean JAROSZ attire l'attention des Conseillers Généraux sur la définition du mot « handicap ».

Monsieur JAROSZ déplore le plafonnement des transports des handicapés en visite de santé et estime que le recours aux placements en Belgique est encore trop systématique, faute de places d'accueil dans les établissements français.

Monsieur JAROSZ considère que le Département, qui n'a pas vocation à se substituer aux insuffisances de l'Etat, joue, cependant, un rôle important dans le soutien aux personnes handicapées.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON fait remarquer, concernant l'intervention de Monsieur JAROSZ, que la question du transport collectif ne relève pas de la compétence du Département.

Monsieur CHAGNON revient sur la question des dotations de l'Etat.

Monsieur CHAGNON rappelle son engagement par rapport à la MDPH.

Collèges

Monsieur Bernard BAUDOUX fait observer que, depuis le transfert de compétence, le Département s'est fortement

investi dans le domaine de l'enseignement en terme de bâtiment et d'action éducative.

Monsieur BAUDOUX précise que le Département a mis en place des programmes d'investissements très volontaristes qui sont aujourd'hui en voie d'achèvement et prend l'exemple des collèges métalliques.

Monsieur BAUDOUX souligne le travail réalisé en ce qui concerne les demi-pensions.

Monsieur BAUDOUX indique que le Département s'est également impliqué dans une politique ANRU, en veillant à une relocalisation des établissements scolaires et à redynamiser les secteurs urbains.

Monsieur BAUDOUX met en exergue le travail réalisé concernant la Haute Qualité Environnementale.

Monsieur BAUDOUX évoque les opérations de construction et de reconstruction et ajoute que l'investissement doit se poursuivre sur les collèges béton. Il fait remarquer que le Département a mis en place un plan de maîtrise de l'énergie dans les collèges.

Monsieur BAUDOUX porte à la connaissance des Conseillers Généraux que 350 classes sont équipées d'un matériel multimédia permettant aux collégiens de bénéficier des technologies de l'information et de la communication.

Monsieur BAUDOUX souligne, concernant le fonctionnement, qu'un certain nombre d'améliorations sont proposées même si les crédits sont en légère diminution.

Monsieur Marc GODEFROY note que le débat d'orientations budgétaires relatif aux collèges s'inscrit notamment dans un contexte spécifique au regard des orientations du Gouvernement en matière d'éducation. Il considère que les décisions et les dispositions gouvernementales témoignent d'une conception destructrice de l'appareil public d'éducation et fait observer qu'elles posent problème.

Monsieur GODEFROY estime que le budget proposé répond à plusieurs exigences.

Monsieur GODEFROY pense que la baisse du budget d'investissement, limitée à 10 %, reste raisonnable.

Monsieur GODEFROY signale que la dépense par élève augmente et permet d'améliorer l'encadrement pédagogique des enfants. Il attire l'attention sur les personnels TOS.

Monsieur GODEFROY souligne la nécessité de préciser et d'anticiper l'implication du Département dans les réseaux d'éducation prioritaire.

Monsieur GODEFROY conclut en indiquant que le Groupe Socialiste apportera son soutien aux propositions budgétaires formulées.

Monsieur Jean-Claude DEBUS estime que la décision, prise cette année, de fermer le collège Kernanec à Marcq-en-Baroeul, faute d'effectifs suffisants, est une mesure courageuse et difficile à prendre. Il regrette toutefois que le Conseil Général, conjointement avec le Rectorat, n'ait pas communiqué suffisamment auprès des personnes concernées.

Monsieur DEBUS pense que, dans le contexte de restrictions budgétaires actuel, la fermeture de quelques collèges en sous-effectif et ne répondant plus à l'intérêt général doit être envisagée. Il précise cependant que les collèges en milieu rural à faible effectif ne doivent pas être remis en cause.

Monsieur DEBUS fait remarquer que le plan de maîtrise de l'énergie ne pourra pas produire les effets escomptés si le traitement des façades n'est pas fait rapidement et s'interroge donc sur les bienfaits réels de ce plan coûteux face à la lenteur des travaux.

Monsieur DEBUS souligne que le collège est le lieu idéal pour travailler sur les questions d'environnement, d'éducation et de citoyenneté, de diététique ainsi que d'ouverture sur les entreprises et l'emploi.

Monsieur DEBUS évoque le problème de la sécurité des collégiens dans et aux abords des collèges et pense qu'un système de vidéosurveillance pourrait prévenir certains faits divers.

Monsieur DEBUS propose de partager les établissements scolaires en période de vacances, en partenariat avec les communes et les associations, afin que les équipements sportifs et informatiques puissent davantage être mis à contribution.

Monsieur DEBUS indique que le Groupe Union Pour le Nord soutiendra toutes les actions du Département qui auront pour finalité de faciliter l'intégration des enfants handicapés.

Monsieur DEBUS cite quelques chiffres afin de souligner l'engagement de l'Etat en matière d'enseignement.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON signale que près de la moitié des collèges sont aujourd'hui reconstruits et s'en félicite. Il ajoute que le Groupe Communiste approuve également le plan de maîtrise de l'énergie.

Monsieur QUENNESSON souhaite que les collèges restent une priorité départementale et que le niveau d'investissement soit maintenu à l'équivalent de celui de 2008.

Monsieur QUENNESSON note avec satisfaction l'annonce d'un plan d'informatisation des collèges, le maintien des dotations de subventions aux établissements ainsi que la hausse de l'aide à la demi-pension, même si elle n'est pas à la hauteur souhaitée.

Monsieur QUENNESSON évoque les suppressions d'emploi dans l'éducation nationale et indique que le Groupe Communiste salue l'appel à la grève générale et unitaire du 29 janvier prochain et sera aux côtés des manifestants afin de faire entendre les légitimes revendications populaires dont le droit à l'éducation pour tous.

Concernant les effectifs, Monsieur Bernard BAUDOUX porte à la connaissance des Conseillers Généraux que la prévision est de 776 élèves en plus pour 2009.

Monsieur BAUDOUX revient sur la question des regroupements de collèges et met en exergue le travail d'information réalisé.

Monsieur BAUDOUX indique que la sécurité des collèges a fait l'objet d'investissements importants.

Monsieur BAUDOUX souligne la volonté de travailler dans le sens d'une ouverture du collège sur le quartier.

Insertion et Solidarité

Monsieur Rémi PAUVROS présente le bilan de l'année 2008 et salue son prédécesseur, Monsieur Michel-François DELANNOY.

Monsieur PAUVROS signale que pour mettre en œuvre le RSA, il est proposé une progression des crédits de 25,62 M€, qui correspond au versement par l'Etat de la compensation de l'Allocation de Parent Isolé. Il précise que les crédits s'élèveront au total à 473 M€ en 2009 € explique que, malgré la reconduite du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) de 38 M€, l'Etat ne remboursera pas 80 M€ d'allocationsRMI.

Monsieur PAUVROS fait remarquer que le nombre d'allocataires va passer de 71 000 au 1^{er} janvier à 110 000 à la fin de l'année si la crise s'accentue et indique que cela laisse augurer, à court terme, une forte augmentation des dépenses sociales du Département.

Soulignant le désengagement de l'Etat, Monsieur PAUVROS évoque la suppression de l'Accompagnement Social Individualisé et fait observer que l'Etat fixe, dans la loi de finances 2009, des objectifs intenables aux structures d'insertion par l'activité économique.

Monsieur PAUVROS précise que les moyens du Département seront mobilisés sur l'accueil, l'orientation, l'accompagnement social et l'effort de contractualisation des allocataires. Il souligne que les orientations budgétaires imposées par la loi et la conjoncture économique obligent le Département à une transition vers une offre renforcée d'insertion sociale.

Monsieur PAUVROS ajoute qu'en 2009, le Département doit également démontrer sa volonté de soutenir les personnes en difficulté de logement.

Monsieur PAUVROS porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'une réflexion sur le nouveau Plan Départemental d'Insertion sera proposée en 2010.

Madame Marie FABRE indique que l'action sociale fait partie du cœur de compétence du Département qui devra accompagner les nouveaux exclus du monde du travail.

Madame FABRE cite quelques politiques volontaristes du Département qui insèrent les allocataires dans la vie sociale et souligne qu'elles sont directement menacées par l'insuffisance des compensations.

Madame FABRE estime que l'action sociale ne peut être dissociée de l'insertion professionnelle qui dépend maintenant du Pôle Emploi, issu de la fusion de l'ANPE et de l'Assédic.

Madame FABRE pense que le RSA ne sera pas la solution miracle au problème de la pauvreté et de l'emploi. Elle souligne l'incertitude qui pèse sur la compensation et le transfert de l'Allocation de Parents Isolés.

Madame FABRE attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question du logement.

Monsieur Bernard HANICOTTE rappelle que, le 15 décembre dernier, la Majorité Départementale a adopté une délibération visant à mettre fin à l'expérimentation du RSA et fait remarquer que le Département du Nord est le seul à avoir pris en France une telle décision.

Monsieur HANICOTTE ajoute que quatre Départements viennent de signer une convention pilote pour généraliser dès janvier l'application du RSA et pense que le Département du Nord aurait pu suivre la même démarche.

Concernant l'organisation du financement du RSA, Monsieur HANICOTTE signale que la participation de l'Etat repose sur le fonds national des solidarités actives. Il rappelle que la finalité du RSA consiste à rendre plus attractif le retour à l'emploi et qu'à terme, sa mise en œuvre doit déboucher sur la réalisation d'économie sur les dépenses consacrées au paiement de l'allocation de l'insertion.

Monsieur HANICOTTE note que, pour la quatrième année consécutive, le FMDI est reconduit pour un montant de 500 M€ et fait observer que sa répartition est fondée sur plusieurs critères cumulatifs, dont celui des efforts d'insertion qui repose notamment sur la création des contrats d'avenir et des contrats d'insertion RMA.

Monsieur HANICOTTE pense que le RSA sera un outil efficace contre la pauvreté et précise que sa mise en œuvre doit se réaliser avec confiance et détermination. Il souligne que le Département possède de solides atouts et un savoir-faire reconnu dans l'action sociale et indique que ce dispositif doit être promu positivement en mobilisant tous les acteurs de terrain.

Monsieur HANICOTTE souhaite que la mise en œuvre du RSA n'affaiblisse pas tous les autres dispositifs d'insertion en place, et notamment ceux dont les conventions avec le Département arriveraient prochainement à expiration.

Monsieur Charles BEAUCHAMP s'interroge quant au coût de la mise en place du RSA.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que le RSA remet en cause les orientations définies dans le Plan Départemental d'Insertion. Il indique que 2009 sera une année de transition qui va obliger le Département à recentrer ses politiques en abandonnant l'aspect formation professionnelle.

Monsieur BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste est attaché au maintien des déclinaisons de l'insertion sociale qui passent par les actions en direction de la culture, de la santé et de la citoyenneté.

Monsieur BEAUCHAMP estime que le RSA institutionnalise la précarisation de l'emploi.

Monsieur BEAUCHAMP s'inquiète de la baisse de 11,20 % des aides au logement en faveur des personnes défavorisées.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT met en exergue un contexte économique particulièrement inquiétant.

Madame STANIEC-WAVRANT souligne que les expérimentations du RSA ont été très différentes dans les autres Départements et n'ont pas donné les résultats aussi spectaculaires que ceux annoncés aujourd'hui.

Madame STANIEC-WAVRANT note que le RSA sépare la mise à l'emploi qui sera de la responsabilité de l'Etat et l'accompagnement social qui reste au Conseil Général.

Madame STANIEC-WAVRANT fait remarquer que l'expérience montre qu'il faut être particulièrement prudent en ce qui concerne l'engagement de l'Etat et souligne la nécessité d'avoir une politique nationale forte.

Madame STANIEC-WAVRANT précise que le Groupe Socialiste soutiendra les propositions budgétaires de Monsieur Rémi PAUVROS.

Monsieur Rémi PAUVROS salue l'action des Présidents et des membres des CTI qui font un travail remarquable.

Monsieur PAUVROS revient sur la question de l'expérimentation du RSA et pense qu'il faut se préparer à avoir une augmentation extrêmement sensible du nombre d'allocataires.

Concernant la mobilisation du FMDI, Monsieur PAUVROS fait observer que le Département du Nord a bénéficié de l'augmentation la plus sensible.

Ressources Humaines

Monsieur Bernard HAESEBROECK met en exergue l'évolution très importante des effectifs du Département et rend hommage à son prédécesseur, Monsieur Daniel RONDELAERE. Il revient sur les conditions d'intégration des TOS

Monsieur HAESEBROECK souligne que le Département accorde beaucoup de considération à ses agents.

Monsieur HAESEBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur les 4 orientations principales du budget Ressources Humaines 2009 : une stabilisation des effectifs et une bonne maîtrise budgétaire, la poursuite de la réduction de la précarité des postes des non-permanents, le renforcement de l'intégration de travailleurs handicapés

dans les services et un effort volontariste pour contribuer au pouvoir d'achat des agents.

Monsieur HAESEBROECK note la grande difficulté à recruter des médecins professionnels pour accompagner les assistants familiaux.

Monsieur HAESEBROECK souligne que l'accent sera mis sur la progression des compétences des agents départementaux.

Monsieur HAESEBROECK indique qu'une attention permanente sera accordée aux niveaux des salaires, aux perspectives de carrières, à l'intérêt des postes, aux conditions de travail et à la qualité du dialogue social.

Monsieur Laurent HOULLIER signale que près de 2 500 emplois supplémentaires enregistrés depuis quatre ans sont liés aux transferts d'agents et de compétences décidés par l'Etat et s'étonne que l'existence des Départements soit actuellement remise en cause par la Commission BALLADUR. Il rappelle qu'aucun poste de cadre A n'a été transféré pour les collèges et la voirie.

Monsieur HOULLIER précise que pour 2009, le budget Ressources Humaines représente 343 millions d'euros, soit une progression de 3,25 %. Il souligne avec satisfaction que le Département donne la priorité à des formes d'emplois stables, favorise la mixité professionnelle par la diversité des recrutements, met l'accent sur la progression des compétences et encourage son attractivité dans un environnement concurrentiel de l'emploi public.

Monsieur HOULLIER se félicite d'avoir une administration et des agents de qualité, dévoués à leurs missions respectives. Il indique que le Groupe Socialiste soutiendra les orientations proposées.

Monsieur Guy BRICOUT note que la progression de 3,34 % du budget consacré aux Ressources Humaines place le Nord dans la moyenne des Départements.

Monsieur BRICOUT fait remarquer que les transferts des personnels de la DDE et des TOS se sont bien déroulés. Il rappelle que, l'an dernier, le Groupe Union Pour le Nord s'était interrogé à propos des perspectives de départs en retraite des personnels TOS et avait proposé de recruter des personnes en contrats d'avenir.

Monsieur BRICOUT pense que les perspectives des départs en retraite pour les prochaines années devraient être l'occasion de réorganiser les services en les modernisant et en réorientant leurs missions en fonction des besoins nouveaux et des stratégies qui devraient être redéfinies.

Monsieur BRICOUT souhaite disposer de données récentes à propos du recrutement des personnels handicapés par le Département.

Concernant les assistantes familiales, Monsieur BRICOUT estime qu'une campagne de recrutement dynamique doit être lancée.

Monsieur BRICOUT constate que les dépenses consacrées à l'administration générale progressent de 12,74 % et s'étonne d'une telle augmentation.

Monsieur René CHER remercie, au nom du Groupe Communiste, l'ensemble des personnels départementaux pour leur professionnalisme et leur savoir-faire.

Monsieur CHER exprime son inquiétude quant à la mise en place prochaine de la Révision Générale des Politiques Publiques.

Monsieur CHER indique que le Groupe Communiste se bat quotidiennement aux côtés des personnels et des usagers pour le maintien et l'amélioration des services publics de proximité et lance donc un appel pour une vaste mobilisation lors de la journée d'action du 29 janvier prochain.

Monsieur Bernard HAESEBROECK met en exergue la volonté de stabiliser les effectifs.

Monsieur HAESEBROECK fait observer que l'objectif de modernisation et de redéploiement des services est poursuivi de manière permanente.

Monsieur HAESEBROECK revient sur la question du recrutement des travailleurs handicapés.

Monsieur HAESEBROECK souligne le souci du Département d'être aux côtés de ses agents.

Environnement et Développement Durable

Madame Delphine BATAILLE met en exergue l'intervention du Département en terme d'environnement et de développement des territoires apportée sur les opérations de boisement. Elle évoque la convention de partenariat avec l'Office National des Forêts et souligne les actions en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Madame BATAILLE signale que la contribution départementale, concernant les Parcs Naturels Régionaux de l'Avesnois et de Scarpe-Escaut, est maintenue à hauteur de 1.1 million d'euros.

Madame BATAILLE attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question des déchets.

S'agissant des Espaces Naturels Sensibles, Madame BATAILLE indique qu'un budget de 7,5 millions d'euros est affecté cette année aux opérations de préservation des milieux naturels, à la promotion de la randonnée et au programme d'éducation à l'environnement.

Madame BATAILLE précise que le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles est en cours d'élaboration et sera probablement présenté à l'Assemblée Départementale dans le courant de l'année.

Madame BATAILLE attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'Agenda 21.

Madame BATAILLE souligne que le Département a contribué à la création d'une charte de coopération précisant les objectifs, la mise en œuvre et la gouvernance de la démarche de lutte contre les dérèglements climatiques en s'engageant dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie en Nord/Pas-de-Calais.

Madame BATAILLE signale que l'évaluation de la démarche de projet Agenda 21 sera finalisée cette année et ajoute que la promotion de cette démarche sera engagée auprès des partenaires du Département.

Monsieur Jean-Jacques ANCEAU met en exergue le rôle important joué par le Conseil Général dans la vie et les actions des Parcs Naturels Régionaux.

Monsieur ANCEAU indique que les chartes des Parcs Naturels Régionaux de Scarpe-Escaut et de l'Avesnois sont en cours de révision depuis deux ans afin d'obtenir, par décret, le renouvellement du classement de leur territoire en parc régional d'ici 2010. Il fait remarquer que les services départementaux sont étroitement associés à ces travaux et les félicite pour leur implication.

Monsieur ANCEAU rappelle les principales missions et actions des Parcs Naturels Régionaux.

Monsieur ANCEAU signale que le Groupe Socialiste apportera son soutien au budget Environnement et Développement Durable.

Monsieur Jacques HOUSSIN fait observer qu'il est difficile de savoir si l'action du Département est suffisante par rapport aux enjeux du territoire départemental, d'une part, et au nouveau cadre d'action national, d'autre part. Il considère qu'un bilan de la politique en faveur de l'environnement fait aujourd'hui défaut.

Monsieur HOUSSIN pense que le Département peut intervenir plus fortement dans certains domaines tels que la prévention des inondations et la gestion des cours d'eau.

Monsieur HOUSSIN rappelle que le Département a hérité par la loi du 13 août 2004 de la compétence de l'élaboration du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et estime qu'il serait logique de mettre en place, aux côtés des Communautés de Communes, des aides à la diminution des quantités émises par les foyers.

Monsieur HOUSSIN indique qu'il est important de bien mesurer comment le Grenelle de l'environnement va se décliner légalement dans quelques semaines et comment les Collectivités seront amenées à intervenir dans ce nouveau cadre légal. Il pense qu'un travail d'information, de pédagogie et de discussion s'imposera à ce sujet.

Monsieur Fabien THIEME note que le Département maintient ses politiques environnementales qui sont essentiellement volontaristes à l'exception des Espaces Naturels Sensibles.

Monsieur THIEME souligne l'attachement du Groupe Communiste à l'exercice de la chasse dans les propriétés départementales. Monsieur THIEME se réjouit de l'augmentation du budget Environnement.

Monsieur THIEME revient sur le Grenelle de l'environnement et estime qu'il relève plus d'effets d'annonces que d'actes concrets.

Madame Delphine BATAILLE remercie Monsieur Jean-Jacques ANCEAU d'avoir insisté sur l'action des Parcs Naturels Régionaux.

Madame BATAILLE fait remarquer que le Département n'a pas attendu le Grenelle de l'environnement pour intervenir sur le développement durable, la politique de l'eau, l'énergie, la biodiversité ainsi que pour mener une politique cohérente de renforcement des Espaces Naturels Sensibles.

Madame BATAILLE précise que la question de l'exercice du droit de chasse sera intégrée dans le futur Schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles.

Monsieur le Président pense que le fait d'avoir initié, à travers le Grenelle de l'environnement, une sensibilisation de l'opinion publique va dans le bon sens. Il signale, toutefois, que des réserves se sont exprimées en regard des moyens insuffisants mis en œuvre.

Tourisme et Sport

Madame Danièle THINON fait remarquer que les politiques relatives au tourisme et au sport participent au rayonnement et au développement du territoire départemental. Elle souligne la volonté de continuer à agir pour réduire les inégalités d'accès aux équipements touristiques, aux loisirs et aux sports.

Madame THINON indique que la politique dite d'hébergement durable initiée par Madame Jocya VANCOILLIE commencera à porter ses fruits dès cette année.

Madame THINON fait observer que pour 2009, la priorité sera donnée au sport de proximité.

Madame THINON signale que le Département continuera à soutenir les associations et les sections sportives de collèges ainsi que les structures départementales du sport scolaire.

Madame THINON ajoute, concernant le Sport, que, dans le respect des contraintes budgétaires, de nouveaux axes de travail pourront être proposés pour l'année 2009 sur la base de projets transversaux.

Madame THINON évoque les manifestations touristiques et précise qu'elle anime un groupe de travail afin d'établir une refonte de cette politique.

Madame THINON souligne qu'un travail sera réalisé afin que les villes soient encore plus attractives et que les visiteurs obtiennent une information détaillée des ressources touristiques du Nord.

Madame THINON met en exergue l'excellent bilan de la station touristique du ValJoly.

Madame THINON remercie Monsieur Laurent COULON qui, dans le Sud du département, la supplée dans diverses représentations sportives.

Monsieur Philippe LETY indique que le Conseil Général du Nord est un partenaire incontournable en matière de tourisme. Il précise que son soutien en direction des différents opérateurs est important et apprécié et note que l'orientation des projets intègre aujourd'hui, dans la majeure partie des cas, la dimension durable.

Monsieur LETY souligne l'importance du rôle des offices de tourisme et des syndicats d'initiative ainsi que du Comité Départemental du Tourisme.

Monsieur LETY attire l'attention des Conseillers Généraux sur la station touristique du ValJoly. Il remercie tous ceux qui ont assuré la promotion de cet équipement et invite ceux, qui n'en ont pas encore eu l'occasion, à venir le visiter.

Monsieur LETY signale que le Groupe Socialiste apporte son soutien aux orientations proposées par Madame Danièle THINON.

Monsieur Alain POYART constate que la ligne de crédits du sport de proximité augmentera en 2009 et s'en félicite.

Monsieur POYART déplore la diminution de 14 % des crédits sur la ligne « Sport de haut niveau » en 2009. Il ajoute que trop de manifestations sportives ne sont pas soutenues par le Département et souligne que cette politique essentielle devient inexistante.

Monsieur POYART regrette également la disparition de la ligne de crédits « Sport et insertion ».

En ce qui concerne la politique consacrée au tourisme, Monsieur POYART note que la situation conflictuelle qui opposait Monsieur le Président et le Directeur du Comité Départemental du Tourisme a enfin cessé.

Monsieur POYART fait remarquer que, pour l'instant, le taux de fréquentation de la station du ValJoly n'a pas atteint celui escompté. Il propose, afin de créer une dynamique vers ce lieu, de miser un peu plus sur la communication, de mettre à disposition des navettes et d'accorder la gratuité à certains types d'attraction pour un public ciblé.

Evoquant l'anniversaire du centenaire du Grand Boulevard reliant Lille, Roubaix, Tourcoing, Monsieur POYART souhaite que le Département soutienne cette manifestation.

Monsieur Fabien THIEME se félicite de l'augmentation de l'inscription budgétaire pour le sport de proximité, mais regrette toutefois que cela se fasse au détriment du sport scolaire et du sport de haut niveau. Il souligne cependant que le Groupe Communiste est conscient des difficultés budgétaires rencontrées par le Département.

Concernant la politique Tourisme, Monsieur THIEME pense également que la baisse des crédits prévus pour le développement de l'offre touristique est dommageable.

Monsieur THIEME rappelle l'attachement du Groupe Communiste à la station du ValJoly.

Monsieur Jean-Luc PERAT fait observer que, compte tenu du contexte budgétaire difficile, des choix ont dû être faits en ce qui concerne le budget Sport de l'année 2009. Il souligne l'aide du Département en matière de sport scolaire et ajoute que l'augmentation du financement du sport de proximité est relativement logique.

Monsieur PERAT signale que le Département a décidé d'accompagner les manifestations de haut niveau qui valorisent le Nord et continue d'aider les athlètes de haut niveau.

Concernant le désengagement progressif par rapport aux équipes de haut niveau, Monsieur PERAT pense que le haut niveau est plutôt du domaine de la Région, des Communautés d'Agglomération, des Communautés Urbaines.

Monsieur PERAT estime qu'il faut se satisfaire de la volonté du Département d'accompagner l'investissement sur les communes.

S'agissant de la préparation des Jeux Olympiques de 2012 à Londres, Monsieur PERAT estime qu'il est important que le Département soit aux côtés des différentes instances internationales.

Madame Danièle THINON indique, concernant le sport de haut niveau, que le Département se positionne en fonction de ce que font les autres Collectivités et investie dans ce domaine.

Madame THINON rappelle que le Département aide les clubs à s'équiper pour accueillir les personnes handicapées.

Madame THINON revient sur la question du ValJoly.

Madame THINON précise qu'elle a rencontré Monsieur Jean-René LECERF au sujet du centenaire du Grand Boulevard.

Monsieur le Président revient sur la politique sportive et pense que les orientations proposées par Madame Danièle THINON vont dans le bon sens.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

Monsieur le Président souligne l'urgence du projet de délibération qui a trait à une intervention du Département du Nord en direction des populations touchées par la guerre à Gaza

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers

Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 13

DRIPE/2009/179 OBJET:

AIDE HUMANITAIRE AUX POPULATIONS CIVILES DE GAZA

Depuis plusieurs semaines les populations civiles du territoire palestinien de Gaza se retrouvent confrontées à une véritable situation de crise humanitaire.

Beaucoup d'infrastructures ont été détruites ou gravement endommagées. L'accès à l'eau, l'accueil en établissement hospitalier, la fourniture de l'alimentation de base sont rendus extrêmement difficiles pour la très grande majorité des habitants. En outre, de nombreuses habitations ont été anéanties.

Un mouvement de solidarité internationale se met en place dans lequel le Secours Populaire Français joue un rôle important en étroite collaboration avec les ONG locales.

C'est pourquoi, je propose au Conseil Général d'apporter son soutien aux populations civiles de cette région par l'attribution d'une subvention de 50 000,00 € au Secours Populaire Français.

La somme correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2009, sous réserve de son approbation par le Conseil Général, intitulés : « Aide humanitaire d'urgence – Associations – Hors Autorisation d'Engagement (OPERATION : 09P607OV002) ».

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 30.

MARDI 20 JANVIER 2009 – APRES-MIDI

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures.

Prévention, Santé

Monsieur Albert DESPRES indique que la politique départementale de Prévention Santé est élaborée dans un souci permanent de proximité avec la population du département du Nord, en s'appuyant sur un maillage fort des services sur les territoires. Il précise qu'elle repose sur les mises en œuvre successives du Plan Départemental Solidarité Santé 2006-2011, du Programme Régional de Santé Publique et de la délibération de juin 2005 qui fixe le cadre des compétences conventionnées avec l'Etat.

Monsieur DESPRES fait observer que le Plan Départemental Solidarité Santé 2006-2011 s'articule autour de trois priorités : réduire les inégalités de santé, prévenir les comportements sexuels à risque et favoriser l'éducation affective et sexuelle des jeunes, prévenir et réduire les conduites de consommation à risque.

Monsieur DESPRES signale que la Région Nord/Pas-de-Calais et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, regroupés dans la charte de partenariat pour la promotion et l'amélioration de la santé des habitants du Nord/Pas-de-Calais, n'ont pas souhaité adhérer au Groupement Régional de Santé Publique. Il souligne cependant qu'ils ont contribué à l'élaboration du Programme Régional de Santé Publique et participent à sa mise en œuvre au travers des objectifs de la charte partenariale.

Monsieur DESPRES fait remarquer que le Département du Nord a fait le choix, en signant une convention avec l'Etat, de poursuivre la mise en œuvre de la lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, la protection vaccinale de la population et la participation au programme de dépistage du cancer.

Monsieur DESPRES rappelle que les actions dans le domaine de la Santé passent toujours par la prévention et souligne donc le rôle déterminant de la politique de proximité du Département auprès des Nordistes.

Monsieur Michel LEFEBVRE note que le Département met l'accent sur la prévention dans le domaine de la santé et indique que cette politique volontariste et offensive est menée grâce au travail admirable et cohérent des agents départementaux sur les territoires. Il regrette que les désengagements successifs de l'Etat ne facilitent pas le développement d'une telle politique.

Monsieur LEFEBVRE rappelle que le Nord a les plus mauvais indicateurs de santé du pays.

Monsieur LEFEBVRE met en exergue les carences de la carte sanitaire et les grandes difficultés de l'hôpital public. Il pense qu'il faut se mobiliser pour protéger l'hôpital et le système de santé et de protection sociale.

Monsieur Philippe DRONSART indique que l'année 2008 a permis au Département de poursuivre sa politique de Prévention Santé à travers le Plan Santé 2006-2011 et les compétences conventionnées avec l'Etat.

Monsieur DRONSART ajoute que le Département finance également des actions dans le cadre des Programmes Régionaux de Santé et déploie une véritable politique de proximité grâce aux Contrats Territoriaux de Santé.

Monsieur DRONSART souligne que l'élaboration du budget est rendu difficile par le recul de l'Etat sur sa politique Santé. Il précise que le Groupe Socialiste soutient la politique volontariste du Conseil Général du Nord envers ses concitoyens.

Madame Brigitte LHERBIER fait observer que le montant des crédits consacrés à la politique de Prévention Santé est modeste. Elle estime que la gravité de la situation sanitaire du Nord et les problèmes liés aux addictions, notamment l'alcoolisme, auraient pleinement justifié le maintien de la ligne de crédit au niveau de 2008, voire son augmentation.

Madame LHERBIER ajoute que le Groupe Union Pour le Nord préfèrerait que les $500\,000$ € consacrés tous be ans par le Département au festival NAME soient transférés sur la ligne de crédit des actions en faveur de la prévention ou que les $280\,000$ € de la cérémonie des vœux au personnel départemental viennent compenser la diminution de la ligne de crédit prévue en 2009.

Madame LHERBIER pense que la mise en place d'une politique départementale d'aide à l'acquisition de défibrillateurs pourrait être imaginée.

Monsieur Albert DESPRES regrette que le Département ne puisse pas, en raison de la rigueur budgétaire, consacrer plus de crédits à la Prévention Santé car l'état sanitaire du Nord est déplorable. Il précise néanmoins que les actions Santé menées sur tout le territoire par les services du Département sont efficaces.

Monsieur le Président revient sur l'intervention de Madame Brigitte LHERBIER en ce qui concerne le festival NAME et la cérémonie des vœux au personnel départemental.

Culture

Madame Martine FILLEUL fait remarquer que le budget Culture de l'année 2009 et les orientations proposées sont caractérisés par la recherche d'un équilibre entre ambition et raison.

Madame FILLEUL précise que la solidarité s'illustrera dans le budget 2009 par le maintien et la volonté d'accompagner les acteurs culturels dans leur diversité ainsi que les projets vers les publics les plus en difficulté.

Madame FILLEUL signale qu'une plus grande lisibilité dans les interventions du Département sera recherchée et indique que cela pourrait éventuellement aboutir à un moindre engagement sur certains domaines comme celui de l'image et du cinéma, traditionnellement pris en charge par la Région.

Madame FILLEUL souligne que le Département va maintenir son effort pour améliorer le maillage du territoire en médiathèques et en lieux de diffusion culturelle ainsi que pour accompagner les Communes dans la restauration de leur patrimoine.

Madame FILLEUL attire l'attention des Conseillers Généraux sur les musées et équipements du Département.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN évoque la politique culturelle nationale.

Monsieur VAN DER HOEVEN fait remarquer que les Collectivités sont incontournables dans les politiques culturelles et estime que le Département doit continuer à soutenir la culture de proximité.

Monsieur VAN DER HOEVEN indique que le Groupe Communiste partage l'idée de faire évoluer la politique culturelle du Département afin, notamment, de prendre en compte et d'anticiper les mutations en cours.

Monsieur VAN DER HOEVEN note avec satisfaction l'augmentation de la ligne budgétaire consacrée à la lecture publique, les travaux d'extension exemplaires qui seront engagés pour les archives départementales ainsi que le soutien constant à la politique muséale. Il s'inquiète toutefois de la baisse du budget dédié au soutien à la vie culturelle et souhaite qu'une attention particulière soit portée à cette ligne.

Monsieur René DECODTS pense qu'il faut garder en 2009 une ambition culturelle pour le Département du Nord qui est l'un des seuls à avoir autant investi dans des équipements culturels gérés en direct. Il met en exergue le succès du Musée Matisse et attire l'attention sur celui des Flandres.

Monsieur DECODTS souligne le rôle essentiel du réseau de diffusion culturelle et de la médiation culturelle.

Monsieur DECODTS se réjouit de l'évolution favorable proposée concernant la lecture publique.

Monsieur DECODTS considère que l'aide à la restauration du patrimoine protégé ou remarquable doit être préservée.

Monsieur DECODTS signale que Madame Martine FILLEUL a lancé, le 13 janvier dernier à Bailleul, une série de huit rencontres territoriales réunissant l'ensemble des partenaires œuvrant dans le domaine de la culture et souligne que cette initiative permet de débattre sur les nouvelles orientations qui seront applicables à partir de 2010.

Monsieur DECODTS précise que le Groupe Socialiste soutiendra les orientations proposées.

Monsieur Alain POYART attire l'attention sur les rencontres qui seront organisées avec les différents acteurs culturels et salue cette démarche.

Monsieur POYART revient sur l'augmentation de la ligne de crédit pour le développement de la lecture publique ainsi que sur la baisse du budget consacré au soutien à la vie culturelle. Il estime que le coût du festival NAME est bien trop élevé pour être assuré par le seul Département et propose la création d'une partothèque afin de venir en aide aux harmonies municipales.

Monsieur POYART note qu'à l'image du Gouvernement, la Majorité Départementale a choisi d'augmenter la ligne Patrimoine culturel et historique.

Monsieur POYART fait remarquer que le Musée Matisse connaît un grand succès et s'en félicite. Il précise que le taux de fréquentation des autres musées du département est moindre et propose de miser davantage sur la communication et d'accorder la gratuité de ceux-ci jusqu'à l'âge de 25 ans.

Madame Martine FILLEUL souhaite que le travail des musées départementaux soit mieux connu.

Madame FILLEUL revient sur les inquiétudes exprimées par rapport aux subventions accordées aux acteurs culturels.

Madame FILLEUL souligne la satisfaction des villes qui reçoivent le festival NAME et précise qu'un travail de prévention est fait.

Madame FILLEUL pense que le projet de partothèque est intéressant.

Monsieur le Président revient sur les rencontres culturelles conduites par Madame FILLEUL à travers le département.

Monsieur le Président met en exergue la progression du nombre de visiteurs au Forum Départemental des Sciences.

Jeunesse

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY rappelle que, lors de la Séance Plénière du 2 juillet 2007, l'Assemblée Départementale a approuvé les grandes orientations de la politique Jeunesse pour la période 2007-2011.

Monsieur ALLOSSERY évoque les trois grandes impulsions qui structureront la politique Jeunesse pour les trois années à venir. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur la Mission Jeunesse qui a été constituée au mois d'avril 2008 et la félicite pour le travail considérable engagé.

Monsieur ALLOSSERY présente les trois grands projets novateurs qui devraient être mis en oeuvre durant la période 2009-2011 : le chéquier Jeunes, la création d'un site internet de la jeunesse et la mise en place de trois forums participatifs.

Monsieur ALLOSSERY précise que le budget proposé est de plus de 34 millions d'euros, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2008. Il souligne un renforcement de la prévention spécialisée et évoque les politiques qui seront reconduites.

Madame Brigitte GUIDEZ indique que le Conseil Général du Nord a développé depuis longtemps une politique volontariste en direction des jeunes qui soutient une démarche articulée autour de trois volets : la citoyenneté, l'autonomie et la solidarité.

Madame GUIDEZ souhaite que, malgré le désengagement de l'Etat, le Département continue son effort auprès des jeunes. Elle pense qu'il est indispensable d'amener les jeunes à être partie prenante de l'évolution sociale et de faciliter leur accès aux nouvelles technologies.

Madame GUIDEZ signale que le Groupe Socialiste approuve les orientations proposées.

Monsieur Guy BRICOUT fait observer que le Gouvernement vient d'annoncer toute une série de mesures en direction des jeunes.

Monsieur BRICOUT revient sur le projet de création d'un chéquier Jeunes proposé par le Département du Nord.

Monsieur BRICOUT suggère que le Département assure l'accès gratuit aux jeunes de moins de 25 ans des quatre musées dont il a la propriété.

Monsieur BRICOUT souhaite avoir des précisions en ce qui concerne la création du portail internet spécifique.

Monsieur BRICOUT regrette la diminution des lignes de crédits consacrées au logement des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur BRICOUT évoque le problème de l'accompagnement des jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY revient sur la mise en place du portail internet ainsi que sur la nomination d'un Haut-Commissaire à la Jeunesse.

Monsieur ALLOSSERY souhaite que l'accent soit mis en 2010 sur la question du logement des jeunes.

Monsieur le Président évoque le problème de la gratuité de l'accès aux musées et aux équipements culturels.

Transports

Monsieur Jacques MARISSIAUX met en exergue l'évolution du budget Transports entre 2004 et 2008. Il rappelle que cette politique du Département est volontariste et souligne la place importante du réseau Arc-en-Ciel au sein du territoire nordiste.

Monsieur MARISSIAUX attire l'attention des Conseillers Généraux sur le transport scolaire.

Concernant les perspectives 2009-2015 en matière de transports, Monsieur MARISSIAUX signale que les orientations de la délibération cadre du 29 janvier 2007 seront poursuivies et met en exergue le financement du transport des collégiens et des lycéens en secteur interurbain.

Monsieur MARISSIAUX indique que le Département a également comme perspective, dans les années à venir, de bien aménager les pôles d'échange ainsi que de rendre le réseau accessible à l'ensemble des personnes qui sont handicapées ou qui ont des difficultés de mobilité.

Monsieur MARISSIAUX précise que, pour 2009, le budget proposé s'établit à 98 490 000 € et évoque sa répatition.

Monsieur Bernard BAUDOUX rappelle que la circulaire ministérielle du 12 juin 1966 avait fixé à 65 % le montant de la participation de l'Etat en matière de transport scolaire et note que cela n'a quasiment jamais été respecté en pratique.

Monsieur BAUDOUX fait observer que les mesures du Département en faveur des transports scolaires sont appréciées et pense que toute remise en cause doit être appréhendée avec énormément de précautions.

Monsieur BAUDOUX souligne que les usagers, les

territoires et les autorités organisatrices s'inquiètent de la volonté du Département de ne plus prendre en compte le transport des lycéens en souhaitant que la Région prenne le relais de cette politique.

Monsieur BAUDOUX précise que le Groupe Communiste souhaite que les discussions annoncées soient menées rapidement afin que la gratuité des transports scolaires soit maintenue sans pénaliser les territoires qui ont consenti des efforts financiers considérables pour permettre une offre de transport à la hauteur des besoins.

Monsieur Marc GODEFROY fait remarquer que l'engagement du Département, sur le plan financier, est principalement orienté vers la prise en charge des transports scolaires qui représentent plus de 90 % du budget.

Monsieur GODEFROY met en exergue les orientations proposées en matière d'organisation du réseau de transports interurbain.

Monsieur GODEFROY revient sur l'évolution proposée en ce qui concerne le transport scolaire.

Monsieur GODEFROY signale que le Groupe Socialiste apportera son soutien aux propositions budgétaires.

Monsieur René LOCOCHE note une baisse des crédits d'un peu plus de 4 millions d'euros, en raison de la diminution à 33 % du montant des aides au fonctionnement des autorités organisatrices des transports urbains. Il fait observer que cette décision pose question.

Monsieur LOCOCHE souhaite, pour 2009, l'accélération des projets de pôles multimodaux à l'étude.

Concernant la question de la gratuité des transports pour les lycéens, Monsieur LOCOCHE espère que les négociations aboutiront et que le Groupe Union Pour le Nord sera informé en parfaite transparence.

Monsieur LOCOCHE estime que les propositions budgétaires en matière de transports manquent d'initiatives nouvelles visant au développement de la fréquentation du réseau interurbain et de comportements plus vertueux vis-à-vis de l'environnement. Il suggère que le Département installe des aires de covoiturage à l'intention des automobilistes.

Monsieur Jacques MARISSIAUX fait observer que tout le monde espère que les discussions aboutissent en ce qui concerne la prise en charge du transport des lycéens en zone urbaine.

Monsieur MARISSIAUX rappelle que les autorités organisatrices de transports bénéficient du versement Transport qui est une recette importante.

Monsieur MARISSIAUX fait remarquer que le Département transporte plus de lycéens que de collégiens et pense qu'il faut rééquilibrer la responsabilité vis-à-vis des enfants transportés.

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Monsieur Daniel RONDELAERE signale que le SDIS du Nord disposera en 2009 d'un budget légèrement supérieur à 300 millions d'euros et indique que près de 182 millions d'euros de crédits couvriront les dépenses de fonctionnement.

Monsieur RONDELAERE souligne que de nombreuses inégalités sont constatées dans les contributions des communes et des intercommunalités et fait observer que de nouveaux critères de calcul de ces contributions sont recherchés.

Monsieur RONDELAERE précise que la contribution du Département est de 77 millions d'euros en 2009, soit une progression de 10 % par rapport à 2008.

Monsieur RONDELAERE signale que le SDIS fait des efforts en maîtrisant ses dépenses de gestion et ses frais financiers.

Monsieur RONDELAERE met en exergue les dépenses d'investissement inscrites au budget 2009.

Monsieur RONDELAERE conclut en rendant hommage au personnel du SDIS.

Monsieur Charles BEAUCHAMP note que la progression constante de la contribution du Département marque la volonté d'apporter aux Nordistes un SDIS moderne et performant, leur garantissant un traitement égalitaire en matière de secours et améliorant les conditions de travail des sapeurs-pompiers.

Monsieur BEAUCHAMP rend hommage, au nom du Groupe Communiste, aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels qui ont participé aux opérations de secours suite à la tornade de l'Avesnois et aux inondations du Cambrésis.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste dénonce le désengagement continuel de l'Etat et pense que la taxation des profits réalisés par les compagnies d'assurance serait justifiée et règlerait les difficultés financières des SDIS.

Madame Delphine BATAILLE signale que la réunion d'installation du Conseil d'administration du SDIS en juillet dernier a présenté un bilan positif du travail entrepris au cours du précédent mandat ainsi que les axes prioritaires du développement du service public départemental de sécurité civile pour les années à venir.

Madame BATAILLE souligne la progression constante de la contribution du Département au SDIS.

Madame BATAILLE met en exergue le plan de recrutement, le développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers et des moyens qui leur sont dévolus, l'investissement lourd dans le matériel roulant ainsi que la mise en œuvre du plan pluriannuel de construction ou de rénovation des centres d'incendie et de secours.

Madame BATAILLE précise que le Groupe Socialiste approuve les orientations proposées.

Monsieur Luc MONNET note que le budget consacré à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours est en constante augmentation et fait ainsi remarquer que la progression sera en 2009 de 10% pour le seul budget de fonctionnement.

Monsieur MONNET indique que le programme de construction et de rénovation se poursuit et se félicite du maintien d'un niveau d'investissement soutenu.

Monsieur Daniel RONDELAERE signale que quatre opérations de reconstructions importantes vont être lancées.

Monsieur RONDELAERE fait remarquer que les élus du Conseil d'administration sont assidus aux réunions et responsables dans leurs décisions.

Monsieur RONDELAERE précise que le recrutement va se poursuivre afin de mettre à niveau toutes les équipes d'intervention.

Monsieur RONDELAERE souligne que les efforts du Département sont appréciés et vont continuer afin d'améliorer les conditions d'intervention et de travail des sapeurs-pompiers du SDIS du Nord.

Monsieur le Président donne la parole aux porte-parole des Groupes sur la globalité des orientations.

Monsieur Jacques MICHON indique que la présentation par chaque Vice-Président des orientations de leur délégation pour 2009 montre l'étendue des réponses nécessaires à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins croissants des Nordistes.

Monsieur MICHON estime que la responsabilité du dogme libéral de concurrence libre et non faussée est à l'origine de la crise financière.

Monsieur MICHON fait observer que les orientations proposées par Monsieur SARKOZY et la Droite ne donneront pas au Département les moyens de faire face aux conséquences de cette crise.

Monsieur MICHON fait remarquer que les dégrèvements divers et les exonérations de charges sociales dont les entreprises bénéficient n'ont eu aucun effet pour créer des emplois supplémentaires.

Monsieur MICHON souligne qu'à travers les investissements publics, les Collectivités ont souvent permis de préserver l'emploi de centaines de milliers de salariés dans le privé.

Monsieur MICHON porte à la connaissance des Conseillers Généraux que, pour 2009, les entreprises du CAC 40 prévoient 90 milliards d'euros de dividendes pour leurs actionnaires.

Monsieur MICHON fait observer que les difficultés du Département à équilibrer son budget depuis 2004 et plus particulièrement cette année sont de la responsabilité exclusive du Gouvernement avec les transferts de compétences qui ne sont toujours pas compensés intégralement et le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée.

Monsieur MICHON indique que le Groupe Communiste refusera toujours d'avoir à choisir entre l'augmentation des impôts locaux ou la réduction des services rendus à la population et exige donc que le Gouvernement s'engage à verser les sommes qu'il doit au Département, revienne sur le bouclier fiscal et les réformes de la TP, aligne la DGF sur l'inflation réelle et paie ses retards en matière de FCTVA.

Monsieur Didier MANIER souligne que les difficultés quotidiennes des Nordistes se sont aggravées avec la crise.

Monsieur MANIER dénonce la politique du Gouvernement et fait remarquer que la contestation sociale s'amplifie.

Monsieur MANIER note que la solidarité n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui et précise qu'en 2009, le Département continuera à venir en aide aux familles les plus fragiles.

Monsieur MANIER signale que la marge de manœuvre du Département se rétrécit et indique que celui-ci est contraint de se recentrer autour de ses compétences légales.

Monsieur MANIER regrette que le Groupe Union Pour le Nord s'acharne à défendre l'Etat et le Gouvernement aux dépens des Nordistes.

Monsieur MANIER fait remarquer que les désengagements de l'Etat font peser la solidarité sur les Collectivités Locales et leurs administrés et souligne que l'augmentation des dépenses non compensées pose problème. Il précise que le Conseil Général du Nord est pris dans une tourmente budgétaire sans précédent et considère que la responsabilité de cette situation incombe uniquement à l'Etat.

Monsieur MANIER indique que l'enjeu du Débat d'Orientations Budgétaires est de construire un budget sincère et équilibré. Il évoque la question de la fiscalité et pense que les élus doivent faire preuve de responsabilité.

Monsieur MANIER signale que, malgré les efforts d'économies, certaines dépenses restent incompressibles et ajoute que le Département ne peut pas faire peser la dette sur les générations futures.

Monsieur MANIER met en exergue l'utilité du Département pour l'économie et le développement des territoires.

Monsieur Jean-René LECERF souligne la difficulté à émettre des propositions précises sur la base des seules informations fournies dans le rapport de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur LECERF note avec regret que le Département du Nord a adopté un calendrier budgétaire très tardif en comparaison avec la plupart des Départements. Monsieur LECERF fait observer un certain manichéisme politicien lors des deux journées de débat. Il évoque la question de la compensation des transferts de compétences ainsi que celle du RSA.

Monsieur LECERF revient sur les accusations qui ont été portées à l'égard de l'Etat et attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'opération Campus.

Monsieur LECERF rappelle que le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion a été renouvelé et met en exergue la possibilité, avec le plan de relance, de doubler, sur l'exercice 2009, le Fonds de Compensation de la TVA.

Monsieur LECERF considère que les retards de l'Etat par rapport au remboursement du FCTVA des années antérieures sont anormaux et pense qu'une délégation pourrait interpeller le Préfet, voire le Ministère de l'Intérieur, sur ce point.

Monsieur LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord serait disposé à voter le budget du Département à la condition d'utiliser la possibilité offerte en terme de Fonds de Compensation de la TVA et d'avoir une évolution modérée de la pression fiscale consacrée à l'investissement, au développement de l'emploi et à la préparation de l'avenir.

Monsieur Bernard HAESEBROECK évoque rapidement les dépenses exposées par les Vice-Présidents. Il signale que le Département entend assumer ses obligations, ses responsabilités et améliorer la capacité de désendettement.

Monsieur HAESEBROECK précise que les recettes de fonctionnement augmentent en volume. Il souligne, toutefois, un tassement spectaculaire de leur évolution et attire l'attention des Conseillers Généraux sur les droits de mutation, la TIPP, la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances ainsi que sur les dotations de l'Etat.

Monsieur HAESEBROECK ajoute que l'Etat impose, depuis la loi de finances de 2006, un plafonnement à la valeur ajoutée de 3,5 % de la taxe professionnelle pour les entreprises et les grands groupes. Il considère que les Départements sont mis sous une tutelle fiscale injuste et fait observer que, parallèlement, les transferts de charges continuent.

Monsieur HAESEBROECK soulève la question de l'autonomie fiscale dont dispose le Département.

Monsieur HAESEBROECK souligne qu'il faut assumer toutes les dépenses de fonctionnement obligatoires et restaurer l'épargne.

Monsieur HAESEBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'évolution des recettes d'investissement.

Monsieur HAESEBROECK fait remarquer que le plan de relance comporte des imprécisions et des incertitudes. Il revient sur l'allocation possible du FCTVA et pense que cette piste doit être étudiée de manière à consolider l'effort d'investissement des trois dernières années.

Monsieur HAESEBROECK indique que la possibilité de construire un budget où l'Etat aurait respecté, pour la seule année 2009, ses engagements est envisagée.

Monsieur HAESEBROECK souligne la détermination du Département et de sa Majorité d'être aux côtés des Nordistes pour les défendre et répondre à leurs besoins et note une mauvaise foi, voire un manichéisme, au sein de l'hémicycle.

Monsieur le Président remercie les Vice-Présidents et les deux Conseillers Généraux délégués qui ont présenté les orientations budgétaires de l'année 2009, les Conseillers Généraux qui sont intervenus ainsi que l'administration départementale et son Cabinet.

Monsieur le Président considère que le fait d'aborder le Débat d'Orientations Budgétaires qu'à la mi-janvier et de voter le budget à la mi-février n'est pas très grave.

Monsieur le Président soulève la question de la cérémonie des vœux en direction du personnel départemental et fait observer qu'il n'y a pas eu réellement de propositions de la part de l'Opposition Départementale.

Monsieur le Président revient sur les critiques de la décentralisation du début des années 80.

Monsieur le Président pense que c'est au Gouvernement qu'il faut s'en prendre puisque la politique qu'il mène pour le compte de l'Etat est mauvaise en regard des besoins des concitoyens et des Collectivités Territoriales.

Concernant le FMDI, Monsieur le Président rappelle que le RMI reste un élément de la solidarité nationale.

Monsieur le Président fait remarquer que le fait d'aller réclamer la somme due au Département semble être un combat vain et stérile.

Monsieur le Président revient sur la suggestion de Monsieur Jean-René LECERF de consacrer les impôts, s'ils augmentent, à l'investissement.

Monsieur le Président souligne le contexte de crise et considère que le Gouvernement n'est pas au rendez-vous de la relance.

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Généraux que le budget sera soumis à l'Assemblée Départementale au mois de février.

Le Conseil Général prend acte du rapport présenté sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2009.

DirFi/2009/67 OBJET: DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2009

En application de l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général est appelé

à débattre des orientations qu'il souhaite donner au prochain budget du Département.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires 2009 permettra ainsi de faire le point sur la situation financière de la collectivité, de fixer les principes de la stratégie financière et d'arrêter les grandes lignes de notre budget.

Il intervient dans un contexte particulièrement difficile, tant économique, que financier ou social.

Le Département a assumé ces dernières années de nouvelles compétences et de nouvelles charges non compensées intégralement par l'Etat, engendrant un surcoût.

Les transferts de personnel se poursuivent en 2009 : la période d'option des agents TOS s'est achevée (51 agents pris en charge en 2009) et la période d'option des agents de l'Etat en charge du RMI et du FSL (18 agents transférés) a débuté. Enfin, la poursuite du droit d'option des agents en charge des routes aboutit à l'intégration en 2009 de 18 agents dans les effectifs départementaux, qui étaient précédemment mis à disposition.

Devant l'état dégradé du réseau routier transféré en 2006, le Département s'est engagé dans une programmation importante de travaux d'amélioration, d'aménagement, de sécurisation et de développement du réseau.

De nombreux chantiers ont d'ores et déjà été menés sur l'ensemble du Département; parmi les opérations d'envergure en cours ou achevées, on peut citer le contournement sud de Cambrai sur la RD 643. l'aménagement de la RD 652 autour de Capinghem, Lomme et Lambersart, celui de la RD 617 à Marcq-en-Barœul, Marquette, Bondues et Halluin, celui de la RD 621 à Douai, les travaux d'aménagement des RD 643, 645 et 917 liés à la mise en service du tramway à Douai, l'aménagement de la RD 649 à Jeumont, Assevent, Boussois, Marpent et Maubeuge, et l'aménagement de la RD 656 à Roubaix et Wasquehal.

Dans ce contexte général, le Département a souhaité garder la maîtrise de son budget sans toutefois pénaliser ses missions essentielles ni la conduite de ses politiques de solidarité et d'aménagement du territoire.

Le Département a donc fait face aux dépenses de solidarité et d'action sociale, qui représentaient ainsi plus des trois quarts des dépenses de fonctionnement en 2007 et connaissent une croissance significative, bien que maîtrisée.

L'accès au droit aux prestations individuelles telles que le RMI, l'APA, la PCH, l'ACTP est ainsi assuré. Ces dépenses de solidarité continueront d'augmenter, dans un contexte de vieillissement de la population, d'affirmation d'un droit à la compensation du handicap et de ralentissement économique.

Dans le cadre du schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2007-2011, le Département encourage, pour les volets « personnes âgées » et « personnes handicapées », le développement de l'offre de places en établissements

sociaux et médico-sociaux. Ainsi, en 2008, les places ouvertes en établissements pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées ont été portées respectivement à 22 381 et 4 155. En matière d'enfance et de famille, le Département favorise l'aide à la parentalité, l'accompagnement précoce et individualisé, ainsi que le développement de formes d'accueil autres que le placement établissement. Pour le volet « insertion », politique Département mène une volontariste d'accompagnement social de proximité, d'offre d'actions d'insertion variées et a participé en 2008 l'expérimentation du RSA.

Enfin, le Département a poursuivi sa politique volontariste d'équipement par un aménagement équilibré de son territoire, axé à la fois sur l'amélioration de la qualité de vie des Nordistes et sur les impératifs de développement local

Ces financements départementaux se sont ainsi élevés à environ 470 M€ par an en 2007 et 2008.

Toutefois, la capacité à agir de la collectivité départementale et la pérennité de ses politiques publiques sont menacées par une raréfaction des ressources, alors que les besoins sociaux en aides individuelles, accompagnement personnalisé et équipement du territoire s'accroissent.

Les conditions économiques et institutionnelles dans lesquelles le budget 2009 s'élabore sont difficiles et pèsent sur les grands équilibres budgétaires.

Le ralentissement économique et la dégradation des finances publiques exercent une forte contrainte sur le budget départemental.

Les chocs économiques de l'année 2008 auront un impact sensible sur le budget départemental : les droits de mutation sont annoncés en recul, avec une perte de recettes estimée à 15 millions d'euros, en raison d'une forte diminution des transactions immobilières.

La récession laisse craindre des défaillances d'entreprises conduisant à limiter l'augmentation des bases de taxe professionnelle (de 2 % au lieu de 3 à 4 % constatés les années antérieures).

La crise bancaire a conduit à une raréfaction de l'offre de crédit aux différents opérateurs économiques : les frais financiers du Département vont connaître une augmentation sensible en raison de l'augmentation des marges bancaires. La difficulté d'accès au financement bancaire constatée en 2008 fait planer une forte incertitude sur la capacité du Département à lever en 2009 tous les emprunts nécessaires à ses investissements.

La dégradation continue des finances de l'Etat se répercute sur les ressources des collectivités territoriales. L'Etat « associe », en effet, les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques. Les concours de l'Etat aux collectivités territoriales évoluent selon des règles beaucoup plus restrictives, qui limiteront la croissance des recettes pour 2009 et les années suivantes.

A cela s'ajoute la réforme de la taxe professionnelle, qui

ampute les ressources fiscales départementales depuis 2007. Cette disposition de la Loi de Finances pour 2006 vise à faire participer les collectivités territoriales au coût des dégrèvements accordés aux entreprises au titre du plafonnement de leur cotisation de TP à 3,5 % de leur valeur ajoutée. Le rendement de la fiscalité directe départementale est amoindri et mécaniquement, la part des bases plafonnées, sur lesquelles le levier fiscal disparaît, augmentera avec le temps.

D'autre part, face aux tensions financières accumulées sur le budget départemental, il y a lieu d'améliorer notre capacité d'autofinancement.

Comme l'ensemble des départements, le Département du Nord subit en section de fonctionnement un effet de ciseau résultant de la différence entre le dynamisme des dépenses de fonctionnement et la faible progression des recettes réelles de fonctionnement.

En effet, les charges transférées ces dernières années par l'Etat n'ont pas été compensées par de la fiscalité directe, mais par de la fiscalité indirecte sur laquelle les conseils généraux n'ont aucun levier : taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

En parallèle, les marges de manœuvre des départements ont été réduites par un moindre effet du levier fiscal et une moindre augmentation des dotations d'Etat.

Cette perte de marge de manœuvre en fonctionnement a affecté l'autofinancement des investissements

(par l'épargne de fonctionnement) et a conduit à une reprise de l'endettement à un rythme soutenu en 2007 et 2008, pour financer un niveau élevé de dépenses d'équipement.

Le budget 2009 doit rompre avec cet enchaînement, dans le cadre d'une stratégie reposant sur les objectifs de gestion suivants :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la restauration d'une épargne de fonctionnement destinée à financer par des ressources courantes une part plus élevée de nos investissements;
- un juste dimensionnement des investissements, afin de limiter le recours à l'emprunt dans un contexte de crise bancaire.

1. Section de Fonctionnement

En 2009, les dépenses de fonctionnement seraient de l'ordre de 2,3 milliards d'euros.

1.1. Compte administratif 2008 prévisionnel

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisation de l'exercice 2008 pour la section de fonctionnement (dépenses de fonctionnement hors opérations financières).

L'estimation des dépenses a été faite sur la base des dépenses effectivement réalisées au cours des 11 premiers mois de l'exercice 2008 et en évaluant la consommation des crédits du mois de décembre 2008 par comparaison aux réalisations constatées en 2007. Les dépenses en année pleine progresseraient de 2,1 % par rapport à 2007.

	2	2007			2008		0(() ()
Chapitres	Crédits votés	Réalisation	% réalisation	Crédits votés (après DM2)	Réalisation prévisionnelle	% réalisation	% évolution réalisation
Services Généraux	105,0 M€	96,8 M€	92,2%	114,2 M€	106,7 M€	93,4%	10,2%
Sécurité	62,2 M€	62,2 M€	100,0%	70,0 M€	70,0 M€	100,0%	12,5%
Enseignement	120,2 M€	116,2 M€	96,7%	126,5 M€	123,7 M€	97,8%	6,5%
Culture, vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	36,1 M€	31,9 M€	88,3%	33,5 M€	29,9 M€	€ 89,3%	-6,2%
Prévention médico-sociale	66,0 M€	61,9 M€	93,8%	65,6 M€	€ 61,6 M€	93,9%	-0,6%
Action sociale (hors RMI)	916,0 M€	867,9 M€	94,8%	921,7 M€	869,1 M€	94,3%	0,1%
Revenu Minimum d'Insertion	438,0 M€	433,7 M€	99,0%	440,5 M€	440,5 M€	€ 100,0%	1,6%
Personnes dépendantes (A.P.A)	207,5 M€	205,2 M€	98,9%	209,5 M€	205,1 M€	97,9%	0,0%
Réseaux et Infrastructures	44,7 M€	36,3 M€	81,1%	57,7 M€	54,8 M€	95,0%	51,2%
Aménagement - Environnement	7,7 M€	6,2 M€	81,2%	8,0 M€	7,0 M€	€ 87,8%	12,8%
Transports	108,5 M€	106,9 M€	98,5%	101,6 M€	101,6 M€	100,0%	-5,0%
Développement économique	16,7 M€	14,5 M€	86,7%	16,0 M€	12,7 M€	79,6%	-12,3%
Total dépenses de fonctionnement	2 128,7 M€	2 039,8 M€	95,8%	2 164,9 M€	€ 2 082,9 M	€ 96,2%	,21%

Cette étude prévisionnelle fait apparaître pour l'exercice 2008 un taux de consommation équivalent à celui de 2007.

Le secteur progressant le plus fortement serait les réseaux et infrastructures (+ 51 % en raison du transfert du personnel de la DDE), s'établissant ainsi à environ 54,8 M€.

Le secteur de la sécurité est également en forte progression : il s'agit de la participation au financement du SDIS (soit + 12,5 %).

1.2. Les nouveaux dispositifs mis en place en 2009

Deux nouveaux dispositifs marquants seront développés en 2009 : le Revenu de Solidarité Active (RSA) et le chéquier jeunes.

1.2.1 <u>Le Revenu de Solidarité Active</u>

Vingt ans après la mise en œuvre du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), créé par la loi du 1^{er} décembre 1988, et cinq ans après son transfert complet aux départements, la loi du 1^{er} décembre 2008 substitue au RMI, le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le Revenu de Solidarité Active vise un triple objectif: assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, inciter à l'exercice d'une activité professionnelle et lutter contre la pauvreté de certains travailleurs. En pratique, si le bénéficiaire travaille et que ses ressources n'atteignent pas un certain niveau fixé par décret, le RSA consiste en un complément de revenus; en l'absence de revenus d'activité, il se substitue au RMI ou à l'Allocation Parent Isolé (API).

Cette prestation de solidarité remplacera à partir du 1^{er} juillet 2009 le RMI et L'API, jusqu'ici financée par l'Etat, et intègrera les mécanismes d'intéressement au retour à l'emploi existants (comme la prime de retour à l'emploi).

Le RSA est une prestation attribuée selon un barème spécifique, de telle sorte qu'une hausse des revenus d'activité ne sera pas annulée par une baisse des revenus de transferts sociaux.

Le Département du Nord s'est porté candidat pour une expérimentation portant sur 66 communes de l'Avesnois, qui a commencé en 2008, et qui était initialement prévue pour durer trois ans. Or, la généralisation anticipée du dispositif, décidée par l'Etat, ne permet pas une réelle évaluation des expérimentations. Le Département a donc décidé de mettre fin à l'expérimentation, afin d'éviter le cumul de plusieurs systèmes concomitants à l'approche de la généralisation du RSA. Toutefois, afin de ménager une phase de transition entre la fin de l'expérimentation et la généralisation et pour éviter toute rupture brutale des droits des allocataires percevant le RSA expérimental, les droits acquis au titre du RSA expérimental seront maintenus jusqu'à leur extinction et au plus tard jusqu'à la généralisation du RSA.

Le RSA est placé sous la responsabilité des Départements et de l'Etat. Il ouvre le droit pour tout bénéficiaire à « un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique ». La population bénéficiaire du RSA, à la charge du Département, peut être évaluée à :

- 71 000 bénéficiaires actuels du RMI,
- 15 000 bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé (API).

Le montant du RSA forfaitaire varie en fonction de la composition familiale du foyer et sera fixé par décret. Il devrait correspondre au montant du RMI. Le montant forfaitaire du RSA sera majoré, pour les bénéficiaires élevant seuls un ou des enfants dont l'âge est inférieur à une limite fixée par décret, et remplacera ainsi l'API.

Le RSA sera attribué par le Président du Conseil Général ou, par délégation, par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou de mutualité sociale agricole (MSA). Il sera versé par les CAF et la MSA. L'instruction administrative des demandes sera effectuée à titre gratuit par les services départementaux, les CAF, la MSA, les centres communaux d'action sociale, et, sur délégation du Président du Conseil Général, par des associations et organismes à but non lucratif.

Le financement du RSA est partagé entre les Départements et l'Etat (Fonds national des Solidarités Actives pour l'Etat). La contribution des Départements sera limitée au revenu minimum garanti, qui succède au RMI et intègre l'API.

La mise en place du RSA n'a pas permis de solder le dossier de l'insuffisante compensation du RMI. Ainsi, la loi prévoit un maintien du droit à compensation du RMI selon les conditions de la loi du 18 décembre 2003, soit sur la base des dépenses exposées par l'Etat en 2003.

La compensation du transfert de l'API sera, selon l'article 7 de la loi du 1^{er} décembre 2008, intégrale et calculée de la façon suivante :

- pour 2009, sur la base de la moitié des dépenses exposées par l'Etat en 2008 au titre de l'API, soustraction faite de la moitié des dépenses pour des mesures d'intéressement prises en charge en 2008 par les Départements,
- pour les années suivantes, le droit à compensation définitif sera ajusté au vu des dépenses de RSA forfaitaire majoré (tel que défini par l'article L 262-9 du Code de l'action sociale et des familles qui succède à l'API) inscrites aux comptes administratifs des départements.

Malgré la reconduite du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) pour l'année 2009, figé à 500 M€ au niveau national (38,8M€ estimés pour le Département du Nord), la charge pesant sur les finances départementales est estimée en 2009 à plus de 80 millions d'euros, comme l'indique le tableau ci-dessous.

RMI / RSA	2004	2005	2006	2007	BP + DM 2008	Prévu 2009
DEPENSES						
Allocations RMI (dont rattachements) + non valeurs + annulations sur exercices antérieurs	301,0	332,9	355,1	363,2	369,0	196,9
Contrats d'avenir (CAV)		0,8	18,5	21,5	20,2	19,7
Revenu de Solidarité Active (RSA)					2,0	199,1
Total DEPENSES	301,0	333,8	373,6	384,6	389,2	415,8
RECETTES						
T.I.P.P encaissée sur exercice en cours	263,3	258,1	267,9	267,9	267,9	267,9
T.I.P.P encaissée sur exercice suivant	33,9	9,5				
F.M.D.I sur exercice en cours				36,7	37,0	38,8
F.M.D.I sur exercice suivant			36,8			
Indus RMI + rattachements	3,8	2,9	3,2	5,1	2,7	2,2
RSA - participations de l'Etat + TIPP					0,5	25,0
Total RECETTES	301,0	270,5	307,9	309,7	307,6	333,9
Différentiel	0,0	-63,3	-65,7	-74,9	-81,7	-81,9

1.2.2. Le chéquier jeunes

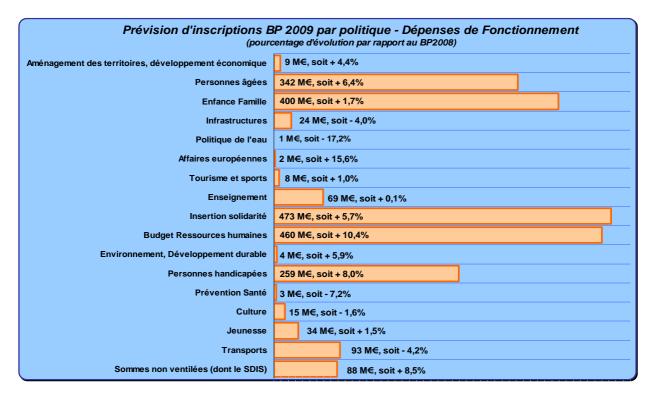
Ce chéquier permettrait aux jeunes scolarisés en classe de 3^{ième} de découvrir et de pratiquer des activités sportives et culturelles : inscription à une association, réduction pour assister à une rencontre sportive ou un spectacle culturel par exemple.

Le démarrage de ce dispositif interviendrait en 2010. Il serait cependant prévu une première inscription au budget primitif 2009 pour les études et sa mise en place.

Pour l'année 2010, environ 30 000 jeunes pourraient bénéficier de ce dispositif « chéquier jeunes ». Une montée en charge interviendra progressivement dans les années à venir.

1.3. Eléments de prévision des dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente, par politique, les inscriptions budgétaires prévisibles pour l'exercice 2009.



1.3.1. <u>Aménagement des territoires et de développement économique</u>

La politique d'aménagement des territoires et de

développement économique s'élèverait à 8,69 M€ pour le budget 2009 contre 8,33 M€ en 2008, soit une augmentation de 4.35 %.

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Politique agricole	2,19 M€	2,10 M €	-0,09 M€	-4,06%
	Politique de l'habitat	0,46 M€	0,45 M€	-0,01 M€	-3,02%
	Politiques territoriales urbaines & rurales	0,37 M€	0,41 M€	0,04 M€	11,30%
	Autres politiques d'aménagement territorial	0,75 M€	0,75 M€	0,00 M€	0,00%
	Sous-total pour la politique AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	3,77 M€	3,70 M€	-0,06 M €	-1,63%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Accès à l'emploi, dispositifs associatifs	1,62 M€	1,73 M€	0,11 M€	6,51%
	Création - transmission d'activités et interventions diverses	2,67 M€	2,85 M€	0,18 M€	6,56%
	Innovation, activités stratégiques et nouvelles technologies	0,24 M€	0,33 M€	0,08 M€	35,12%
	Interventions économiques diverses	0,02 M€	0,08 M€	0,06 M€	-
	Sous-total pour la politique DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		4,98 M€	. 0,42 M€	9,29%
	TOTAL	8,33 M€	8,69 M€	0,36 M€	4,35%

Concernant l'aménagement des territoires (3,70 M€), la gestion du Laboratoire Départemental Public et l'aménagement foncier constituent des compétences départementales héritées des lois de décentralisation. Les actions en faveur du monde agricole relèvent quant à elles de politiques volontaristes.

En matière de développement économique (4,98 M€), le Département a pour objectif la solidarité et l'équité entre les personnes et les territoires. Cette politique doit permettre la mise en œuvre d'actions qui ont pour vocation de produire d'importants effets de levier en matière économique.

En janvier 2009, la nouvelle ruche de Cambrai ouvrira ses portes.

Par ailleurs, le Département contribue aux projets stratégiques des territoires en participant au renouvellement du tissu économique. Il conçoit ses actions en complément de la politique économique régionale.

1.3.2. Personnes âgées

Le Département constitue un acteur majeur de la solidarité envers les personnes âgées, notamment dans la prise en compte des besoins de la dépendance. Des moyens de plus en plus importants y sont consacrés, tant en versement de prestations (APA, hébergement des personnes âgées défavorisées, ...) que d'aide à l'investissement pour la création de places d'accueil diversifié. Ces interventions concourent à relever l'enjeu majeur de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées dans le Nord.

Globalement, les dépenses, hors personnel, consacrées à cette politique seraient estimées à 342,08 M€ (321,6M€ en 2008), ce qui représente une progression de 6,35 %.

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
PERSONNES AGEES	Accueil familial et hébergement en établissement Personnes Agées	108,31 M€	114,16 M€	5,85 M€	5,40%
	Allocation Personnalisée d'Autonomie	200,90 M€	216,61 M€	15,70 M€	7,82%
	Autres formes d'aides Personnes Agées	5,63 M€	6,17 M€	0,54 M€	9,59%
	Coordination gérontologique	5,52 M€	3,99 M€	-1,53 M€	-27,79%
	Maintien à domicile des Personnes Agées	1,28 M€	1,16 M€	-0,12 M€	-9,41%
	Total pour la politique PERSONNES AGEES	321,64 M€	342,08 M€	20,44 M€	6,35%

Pour l'APA, le montant prévu en 2009 s'élèverait à 216,61 M€ (+7,82 %):

l'APA à domicile s'élèverait à 146,14 M€, en raison de l'augmentation du nombre des bénéficiaires de l'APA. Il est constaté une progression des dépenses aux prestataires (le bénéficiaire fait appel à un service d'aide à domicile agréé ou autorisé) et une diminution de celles-ci pour le gré à gré (le bénéficiaire salarie la personne de son choix). Le Département a plaidé pour cette évolution afin de professionnaliser l'aide à domicile.

- l'APA versée à l'établissement s'élèverait à 61,55 M€. Cette augmentation s'explique par l'évolution du nombre de bénéficiaires, de leur niveau de dépendance et par les mesures nouvelles accordées aux établissements lors des années antérieures.
- l'APA versée aux bénéficiaires en établissement s'élèverait à 8,92 M€.

L'hébergement en établissement et l'accueil familial se traduiraient par une inscription de 114,16 M€. L'évolution des crédits reflète l'augmentation de l'offre de places en établissements (213 places créées en 2008) et la prise en

compte en année pleine des mesures nouvelles accordées en 2008.

1.3.3. Enfance et famille

Le Département est également responsable, dans le cadre de ses compétences obligatoires, des actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Il développe une politique de prévention et de protection de l'enfance dans le cadre des orientations du volet « Enfance-famille » du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale 2007-2011.

Les dépenses hors personnel progresseraient de 1,73 % en 2009, pour passer de 392,78 M€ en 2008 à 399,56M€ en 2009.

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	Autres interventions sociales Enfance Famille	0,36 M€	0,31 M€	-0,05 M€	-13,89%
	Prévention de la maltraitance et protection des enfants	45,51 M€	47,84 M€	2,33 <i>M</i> €	5,11%
	Prise en charge et accueil de l'aide sociale à l'enfance	337,74 M€	342,91 M€	5,17 M€	1,53%
	Protection maternelle et infantile	9,16 M€	8,50 M€	-0,67 M€	-7,28%
	Total pour la politique ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	342 /X M#	399,56 M€	6,78 M€	1,73%

La prise en charge et l'accueil dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance nécessiteraient l'inscription d'un crédit à hauteur de 342,91 M€ (+ 1,53 %).

Ces dépenses correspondent essentiellement à l'accueil des enfants :

- en accueil familial pour 122,62 M€,
- en Maison d'Enfants à Caractère social (MECS) pour 142.18 M€,
- en foyers de l'EPDSAE pour 56,12 M€,
- en centres maternels et Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour 6,69 M€.

Les assistantes familiales sont agréées et formées par le Département. Outre l'évolution habituelle de la masse salariale, il est envisagé de mettre en place deux nouvelles mesures :

- le financement des frais de déplacements pour 2 M€;
- le financement des allocations vacances prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles (D 423-21 et D 423-22) pour 0,5 M€.

La prévention de la maltraitance et la protection des enfants seraient financées pour 47,84 M \in (+5,11 %). En 2009, un effort particulier sera apporté au dépistage de la maltraitance à l'enfant (1,23 M \in , +12,9 %) et à l'aide à domicile (0,96 M \in , +14,3 %).

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) atteindrait 8,50 M€. Le personnel du service départemental de la PMI intervient à différents niveaux. Les médecins, les infirmières ou les puéricultrices accompagnent les jeunes parents avant et après la naissance. Ils veillent également sur la santé des enfants (consultations, vaccinations).

1.3.4. <u>Infrastructures</u>

Le Département assure l'entretien régulier du réseau routier départemental : le balayage, le salage, le fauchage des bas côtés, le curage des fossés, le déneigement ainsi que la maintenance des équipements de sécurité. Ce budget diminuerait de 3,96 % et s'établirait à 24,13 M€ en 2009 (25,13 M€ en 2008) hors dépenses de personnel, dont 6,67 M€ pour la viabilité hivernale.

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
INFRASTRUCTURES	Réseau routier départemental	19,25 M€	18,50 M€	-0,75 M€	-3,88%
	Réseau routier transféré	5,88 M€	5,63 M€	-0,25 M€	-4,25%
	Total pour la politique INFRASTRUCTURES	25 13 M和	24,13 M€	-1,00 M €	-3,96%

1.3.5. Politique de l'eau

Les dépenses de la politique de l'eau, hors dépenses de personnel, passeraient à 0,65 M€ en 2009 contre 0,79M€ en 2008.

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
POLITIQUE DE L'EAU	Assainissement & épuration en milieu rural	0,16 M€	0,01 M€	-0,15 M€	-92,31%
	Politique de l'eau	0,63 M€	0,64 M€	0,01 M€	2,40%
	Total pour LA POLITIQUE DE L'EAU	0,79 M€	0,65 M€	-0,14 M€	-17,15%

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), les interventions d'assistance technique sur les ouvrages d'assainissement sont limitées à partir de 2009 aux communes et EPCI qui ne disposent pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement. Le Service d'Assistance Technique et d'Etude aux Stations d'Epurations (SATESE) disparaît donc.

L'activité résiduelle d'assistance technique aux petites collectivités sera prise en charge directement par les services départementaux. Il en résulte une diminution des crédits de 92 %, qui s'établiraient à 12 500 €.

La Politique de l'eau s'élèverait à 0,64 M€ (+ 2,40 %) dont 560 000 € au titre de la participation à l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de la région des Wateringues, et 65 000 € au titre de la participation à l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée.

1.3.6. Relations internationales

Le Département du Nord participe activement à la construction européenne à travers le développement de partenariats. Il s'implique également dans des réseaux d'échanges et de coopération. Le budget inscrit pour 2009 pour cette politique atteindrait 1,74 M€ (1,51 M€ en 2008).

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
RELATIONS INTERNATIONALES	Coopération et Solidarité internationale	0,91 M€	1,08 M€	0,17 M€	18,73%
	Les Jeunes et l'International	0,57 M€	0,57 M€	0,00 M€	0,00%
	Programmes européens	0,02 M€	0,09 M€	0,06 M€	-
	Total pour la politique RELATIONS INTERNATIONALES	1 51 M 🗗	1,74 M €	0,24 M €	15,62%

L'année 2009 verrait la constitution d'un fonds d'intervention, doté de $150\,000$ € qui permettrait de répondre à des appels à projets européens et financerait des actions de coopération multilatérales du Département.

1.3.7. Sports – Tourisme

Globalement, les crédits hors personnel pour la politique Sports-Tourisme seraient inscrits en 2009 à hauteur de 7,68 M€ (7,84M€ en 2008).

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
SPORTS	Sport de haut niveau	0,50 M€	0,43 M€	-0,07 M€	-14,00%
	Sport de proximité	1,35 M€	1,51 M€	0,16 M€	11,85%
	Sport scolaire	0,53 M€	0,50 M€	-0,03 M€	-4,76%
	Sous-total pour la politique SPORTS	2,38 M€	2,44 M€	0,07 M €	2,74%
TOURISME	Développement de l'offre touristique	3,49 M€	3,32 M€	-0,17 M€	-4,90%
	Val Joly	1,97 M€	1,92 M€	-0,05 M€	-2,54%
	Sous-total pour la politique TOURISME	5 46 M 🗗	5,24 M€	-0,22 M €	-4,05%
	TOTAL	7,84 M€	7,68 M€	-0,16 M €	-2,03%

Concernant la politique sportive, le Département souhaiterait privilégier le sport de proximité en augmentant cette inscription budgétaire de 250 K€ pour l'établir à 1,51 M€ en 2009.

Pour ce qui est de la politique du tourisme, il serait proposé une inscription de 1,92 M€ pour le fonctionnement en année pleine de la station touristique du ValJoly, qui a ouvert ses portes le 27 juin 2008.

1.3.8. Enseignement

Les crédits de fonctionnement hors personnel pour la politique Enseignement resteraient stables, soit 69,68 м€

pour 2009 (69,40 M€ pour 2008).

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
ENSEIGNEMENT	Aides aux familles et aux collégiens	9,72 M€	9,66 M€	-0,06 M€	-0,60%
	Etudes et constructions de collèges	0,00 M€	0,07 M€	0,07 M€	-
	Fonctionnement des collèges privés	22,14 M€	23,71 M€	1,57 M€	7,09%
	Fonctionnement des collèges publics	30,90 M€	30,19 M€	-0,71 M€	-2,29%
	Information et Orientation dans le cadre de l'enseignement	0,85 M€	0,82 M€	-0,03 M€	-3,00%
	Institut Universitaire de Formation des Maîtres	0,74 M€	0,38 M€	-0,36 M€	-49,05%
	Soutien aux activités sportives et éducatives	5,06 M€	4,86 M€	-0,20 M€	-3,95%
	Total pour la politique ENSEIGNEMENT	69 40 M€	69,68 M €	0,28 M €	0,41%

Le Département concourt aux dépenses de fonctionnement des 202 collèges publics (30,39 M€) et des 86 collèges privés (23,71 M€).

Le forfait d'externat versé aux collèges privés progresserait en 2009 de 7,1 %. Il est calculé par référence à la moyenne des dépenses réelles de fonctionnement constatées par élève des collèges publics.

1.3.9. Insertion solidarité

Le Département a placé au cœur de ses priorités la solidarité et la lutte contre l'exclusion en menant une politique active d'insertion (Plan Départemental

d'Insertion 2005-2010), en soutenant les politiques de développement social en lien avec ses partenaires associatifs ou en favorisant l'accès et le maintien au logement des personnes défavorisées (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2006-2010).

Dans le cadre de la mise en œuvre du RSA, il serait proposé une progression des crédits de 25,62 M€ (+5,72 %), qui correspond pour l'essentiel à l'Allocation de Parent Isolé (25 M€). Ces crédits s'élèveraient en 2009 à 473,33 M€ hors dépenses de personnel (447,71 M€ en 2008).

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	Aides au logement des personnes défavorisées	18,38 M€	16,32 M€	-2,06 M€	-11,20%
	Allocations RMI RSA	365,03 M€	396,09 M€	31,06 M€	8,51%
	Autres interventions sociales Lutte contre les exclusions	0,38 M€	0,29 M€	-0,09 M€	-22,90%
	Insertion des allocataires du RMI	63,92 M€	60,62 M€	-3,30 M€	-5,16%
	Total pour la politique LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS		473,33 M€	25,62 M €	5,72%

Les Allocations RMI-RSA progresseraient de 31 M€. Cette augmentation comprendrait notamment une somme de 25 M€ au titre du transfert au second semestre de l'ex-Allocation de Parent Isolé (API), compensée par une recette d'un montant équivalent dans le projet de Loi de Finances 2009. Les crédits 2009 pour l'allocation RMI-RSA sont inscrits au BP 2009 à hauteur de ceux votés au BP et

en DM2 2008.

Une grande incertitude, induite par la crise économique actuelle, rend les prévisions d'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI difficiles. La mise en place du RSA, à compter du 1^{er} juillet 2009 (cf. II/ les nouveaux dispositifs

mis en place en 2009), rend plus ardue encore cette prévision.

Le budget Insertion des allocataires du RMI serait inscrit à hauteur de 60,62 M€.

1.3.10. Ressources Humaines et Affaires Générales

Les crédits 2009 s'élèveraient à 383,77 M€ et augmenteraient de 4,10 % par rapport aux dépenses de 2008 (368,67 M€).

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	Charges de personnel	329,53 M€	340,54 M€	11,01 M€	3,34%
	Services au personnel	2,12 M€	2,26 M€	0,14 M€	6,67%
	Services généraux administratifs	19,78 M€	22,30 M€	2,52 M€	12,74%
	Services généraux d'autres domaines	0,21 M€	0,20 M€	-0,01 M€	-3,17%
	Services généraux du domaine éducatif	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00%
	Services généraux du domaine social	14,11 M€	15,42 M€	1,31 M€	9,31%
	Services généraux du domaine voirie	2,80 M€	2,95 M€	0,16 M€	5,62%
	Services généraux EPDSAE	0,13 M€	0,10 M€	-0,03 M€	-20,74%
	Total pour la politique RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	368,67 M€	383,77 M €	15,11 M €	4,10%

Les charges de personnel progresseraient de 11,01 M€, pour s'établir à 340,54 M€. Cette prévision tient compte notamment :

- de l'augmentation prévisionnelle du point d'indice de 1.5 %;
- du transfert du personnel TOS (3^{ème} phase d'intégration : 51 postes);
- du transfert de personnel DDE (2ème phase d'intégration : 18 postes);
- du transfert de personnel RMI de la DRASS (14 postes);

- du transfert de personnel FSL de la Préfecture (4 postes);
- de la création de 15 postes pour les unités d'accueil

1.3.11. Environnement – Développement durable

Les dépenses concernant l'environnement et le développement durable (hors dépenses de personnel) augmenteraient de 5,89 % et seraient inscrites à hauteur 4,09 м€ en 2009 (3,87м€ en 2008).

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
AGENDA 21	Agenda 21	0,04 M€	0,04 M€	0,00 M€	-
	Sous-total pour la politique AGENDA 21	0,04 M€	0,04 M€	0,00 M €	-
ENVIRONNEMENT	Environnement et boisement	1,42 M€	1,42 M€	0,01 M€	-
	Espaces naturels sensibles	2,26 M€	2,41 M€	0,15 M€	6,59%
	Traitement des déchets	0,15 M€	0,23 M€	0,08 M€	50,00%
	Sous-total pour la politique ENVIRONNEMENT	3,83 M€	4,05 M€	. 0,23 M€	5,99%
	TOTAL	3.87 M€	4.09 M€	0.23 M€	5.89%

Le Département met en œuvre des actions qui visent à compenser le déficit d'espaces boisés sur le territoire départemental. Le boisement contribue en effet au renforcement de la biodiversité, à la protection de la ressource en eau, à la lutte contre l'érosion des sols et contre le réchauffement climatique et au confinement des pollutions. La ligne environnement et boisement, qui finance également les parcs naturels régionaux, bénéficierait en 2009 d'une inscription de 1,42 M€.

Le Département a opté pour une gestion dynamique des espaces naturels sensibles afin de les préserver et de protéger les espèces sauvages qui les occupent de toutes destructions ou altérations. Il serait prévu d'inscrire 2,41 M€ en 2009 (+ 6,59 %) afin de gérer ces quelques 3 000 ha d'espaces naturels sensibles.

La loi du 13 août 2004 a transféré aux départements la responsabilité de l'élaboration et de la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Une Autorisation d'Engagement de 500 000 € a été votée par le Conseil Général. Elb permet le financement de l'étude préalable à la révision du PDEDMA (étude technico-économique et évaluation environnementale). L'exercice 2009 correspond à la deuxième année de cette Autorisation d'Engagement.

1.3.12. Personnes handicapées

Il serait proposé de porter les crédits de cette politique à hauteur de 259,14 M€ pour 2009, hors dépenses de

personnel, (240,06 M€ en 2008), soit une progression de 7,95 %.

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
PERSONNES HANDICAPEES	Accueil familial et hébergement en établissements Personnes Handicapées	170,46 M€	181,00 M€	10,54 M€	6,19%
	Autres formes d'aides Personnes Handicapées	12,86 M€	14,26 M€	1,41 M€	10,94%
	Maintien à domicile Personnes Handicapées	33,35 M€	29,88 M€	-3,47 M€	-10,40%
	Prestation Compensation du Handicap	23,40 M€	34,00 M€	10,60 M€	45,30%
	Total pour la politique PERSONNES HANDICAPEES	240,06 M€	259,14 M€	19,08 M €	7,95%

L'accueil familial et l'hébergement en établissement des personnes handicapées connaîtraient une progression de 6,19 % en 2009 pour s'établir à 181 M€. Cette évolution pour l'hébergement en établissement tient compte des ouvertures de places autorisées par le Département ces dernières années (195 places créées en 2007 et 149 en 2008).

Le Département du Nord contribue à une meilleure intégration des personnes handicapées et participe à la mise en œuvre du droit à compensation défini par la loi du 11 février 2005. A ce titre, il contribue au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, chargée de l'accueil, de l'instruction des aides et de l'orientation des personnes handicapées. Le Département du Nord reverserait en 2009 à la MDPH une somme de 1,4 M€ correspondant à la contribution de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité

pour l'Autonomie).

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » introduit le droit à compensation du handicap. Les crédits relatifs à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) s'établiraient en 2009 à 34 M€, contre 23,40M€ en 2008, soit une augmentation de 45,30 %. Il convient d'ajouter à ce chiffre les 29,9 M€ (-10,40 % par rapport auBP 2008) qui correspondent aux allocations compensatrices pour tierces personnes auxquelles se substitue peu à peu la PCH.

1.3.13. Prévention santé

Un budget de 3,27 M€ en 2009 (hors personnel) pourrait être consacré à la politique de prévention santé (3,52 M€ en 2008).

	Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
S	ANTE	Politique de la santé	3,52 M€	3,27 M€	-0,25 M€	-7,22%
		Total pour la politique SANTE	3,52 M€	3,27 M€	-0,25 M €	-7,22%

Le Plan Départemental Solidarité Santé, adopté par le Conseil Général le 3 juillet 2006, fixe les grandes orientations en matière de prévention santé pour la période 2006-2011.

Le Département a en charge la lutte contre la tuberculose, les vaccinations, les Infections Sexuellement Transmissibles et le dépistage des cancers (compétences conventionnées avec l'Etat).

Le Département développe une politique volontariste de prévention des addictions qui s'appuie sur un partenariat avec les professionnels de l'éducation et de la santé.

1.3.14. Culture

Les dépenses consacrées à la politique culturelle resteraient stables pour l'exercice 2009 et s'établiraient à 15,44 M€.

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
CULTURE	Archives Départementales	0,87 M€	0,81 M€	-0,06 M€	-7,01%
	Développement de la lecture publique	1,28 M€	1,59 M€	0,31 M€	24,43%
	Développement des musées départementaux	2,95 M€	2,93 M€	-0,03 M€	-0,92%
	Forum Départemental des Sciences	1,38 M€	1,33 M€	-0,04 M€	-3,06%
	Maîtrise d'ouvrage culturelle départementale	0,18 M€	0,18 M€		-
	Patrimoine culturel et historique	0,53 M€	0,61 M€	0,09 M€	16,20%
	Soutien à la vie culturelle	7,98 M€	7,46 M€	-0,52 M€	-6,51%
	Villa Départementale Marguerite Yourcenar	0,52 M€	0,52 M€		-
_	Total pour la politique CULTURE	15,69 M€	15,44 M€	-0,26 M €	-1,63%

Le budget concernant le Développement de la lecture publique serait en augmentation de 25 % pour atteindre la somme de 1,59 M€ en 2009 (1,28M€ en 2008). Cette progression s'explique essentiellement par l'acquisition de documents par la médiathèque départementale.

Le Patrimoine culturel et historique verrait son budget atteindre 614 000 € en 2009 (+ 16,20 % par rapport au BP 2008). Dans le cadre des programmes européens de coopération transfrontalière INTERREG IV, le Département du Nord s'est positionné comme opérateur « Chef de file » pour les projets « Mémoire de la Grande Guerre » et

« TRANSMUSSITES » relatifs à la mise en réseau transfrontalière des musées thématiques et sites des deux guerres mondiales.

Ces deux projets font l'objet d'un cofinancement du FEDER de $50\ \%$.

1.3.15. <u>Jeunesse</u>

Le budget de la politique jeunesse atteindrait, pour 2009, 34,31 M€ hors dépenses de personnel (33,82M€ en 2008).

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
INSERTION DES JEUNES	Insertion sociale et professionnelle	8,06 M€	7,93 M€	-0,13 M€	-1,57%
	Logement des jeunes	3,37 M€	3,30 M€	-0,07 M€	-2,11%
	Prévention spécialisée	22,39 M€	23,08 M€	0,69 M€	3,10%
	Total pour la politique INSERTION DES JEUNES	33 82 M€	34,31 M €	0,50 M €	1,47%

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département prend en charge les jeunes les plus en difficulté, que ce soit par le biais de la politique de prévention spécialisée, ou par l'attribution d'aides du fonds départemental d'aide aux jeunes. Celui-ci accorde des aides d'urgence pour le logement, la santé, la formation ou la recherche d'emploi, et finance des actions collectives et des projets d'insertion sociale et professionnelle en faveur des jeunes défavorisés.

Le Département a également une politique en direction

de l'ensemble des jeunes, s'appuyant sur des actions éducatives et citoyennes (Un été en Nord, chéquier-jeunes). Un portail Internet « Jeunesse » sera ouvert en 2009.

1.3.16. Transports

Les dépenses de fonctionnement, hors personnel, pour la politique des Transports seraient en diminution de 4,18 %. Elles passeraient de 97,12 M€ en 2008 à 93,06 M€ en 2009.

Politique	Secteur d'intervention	BP 2008	Prévu BP 2009	Evo BP 2009 / BP 2008	Evo BP 2009 / BP 2008 (en %)
TRANSPORT	Aides aux réseaux de transport	10,91 M€	5,46 M€	-5,44 M€	-49,91%
	Transports interurbains	1,19 M€	1,00 M€	-0,19 M€	-15,97%
	Transports scolaires	85,03 M€	86,60 M€	1,57 M€	1,85%
	Total pour la politique TRANSPORT	97,12 M €	93,06 M€	-4,06 M€	-4,18%

Une délibération cadre relative à la politique des transports a été adoptée par l'Assemblée Départementale le 29 janvier 2007. Ces orientations visent à aboutir à un nouvel équilibre des relations entre le Département et les autorités urbaines, en réorientant les aides départementales sur les investissements de nature à augmenter la fréquentation des transports collectifs. Les participations en fonctionnement aux six autorités urbaines passent à 33 % du montant 2007, soit pour 2009 par une inscription de 5,4 M€ (- 50 % par rapport auBP 2008).

Le Département est responsable de l'organisation du transport interurbain et à ce titre s'assure du bon fonctionnement du réseau Arc-en-Ciel.

En matière de transports scolaires, le Département a décidé dans la délibération cadre du 29 janvier 2007 de centrer le financement des transports scolaires sur certains publics: collégiens, élèves et étudiants handicapés, dans les territoires urbains et interurbains. Ce financement concernera également les lycéens dans les territoires interurbains. Les Autorités Urbaines sont, quant à elles, pleinement compétentes sur leurs périmètres d'intervention.

Le dispositif retenu entrera progressivement en vigueur. La participation départementale sera réduite par tiers pour cesser à partir de l'année scolaire 2011/2012.

L'inscription budgétaire au titre des transports scolaires intègre le règlement d'une indemnité pour tenir compte des conclusions de l'audit des comptes du groupement d'entreprises exploitant le bassin de transport « Pévèle Mélantois ».

1.3.17. <u>Sécurité</u>

Depuis la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Département doit assurer l'équilibre du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Pour 2009, l'inscription budgétaire atteindra 77 M€ (70M€ en 2008), soit une progression de 10 %.

Cette augmentation correspond au financement exclusif par le Département :

des évolutions « naturelles » des dépenses de personnel ;

- de l'évolution du coût des vacations des sapeurs-pompiers volontaires;
- de l'évolution des coûts de maintenance et d'entretien du matériel;
- du coût des frais financiers liés aux investissements.

1.4. Eléments de prévision des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à environ 2 330 M€ en 2009, du seul fait de l'augmentation estimée des bases de fiscalité directe et de l'augmentation estimée des autres recettes (contre 2 284,8 M€ auBP 2008).

Le tableau ci-après présente les différentes recettes de fonctionnement et leur évolution.

Recettes de fonctionnement	BP 2008	Prévisions 2009	Evolution	% Evolution
Fiscalité directe				
Impôts directs	712,0 M€	733,0 M€	21,0 M€	2,9%
Compensations fiscales	25,1 M€	20,9 M€	-4,2 M€	-16,6%
Fiscalité indirecte				
Droits de mutation	235,0 M€	220,0 M€	-15,0 M€	-6,4%
Autres recettes de fiscalité indirecte	25,2 M€	25,4 M€	0,2 M€	0,7%
Dotations de fonctionnement				
Dotation globale de fonctionnement	655,8 M€	666,0 M€	10,2 M€	1,6%
Dotation globale de décentralisation	29,2 M€	28,9 M€	0,3 M€	-1,0%
Recettes liées aux compétences transférées				
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (dont compensation RSA en 2009)	273,5 M€	302,3 M€	28,8 M€	10,5%
Taxe sur les conventions d'assurance	107,0 M€	107,0 M€	0,0 M€	0,0%
FMDI	37,0 M€	38,8 M€	1,8 M€	4,9%
Recettes sociales				
APA (CNSA)	56,0 M€	58,0 M€	2,0 M€	3,6%
PCH (CNSA)	23,4 M€	23,4 M€	0,0 M€	0,0%
MDPH (CNSA)	1,6 M€	1,4 M€	-0,2 M€	-12,5%
Autres recettes sociales	92,8 M€	93,5 M€	0,7 M€	0,8%
Recettes diverses	11,1 M€	11,6 M€	0,5 M€	4,5%
TOTAL GENERAL	2 284,8 M€	2 330,3 M€	45,5 M €	2,0%

La Loi de Finances pour 2009 contraint les collectivités territoriales à participer à l'effort de redressement des finances de l'Etat. Les perspectives financières du Département sont assombries par la progression à nouveau amputée des concours financiers de l'Etat, par la stagnation des recettes de fiscalité indirecte, tandis que les recettes de fiscalité directe connaissent un rendement faible, du fait de la réforme de la taxe professionnelle.

1.4.1 Les concours financiers de l'Etat

1.4.1.1 <u>Les concours financiers de l'Etat aux</u> collectivités territoriales évoluent globalement de 2 %

Le projet de Loi de Finances a été élaboré par le Gouvernement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle 2009/2011. Cette programmation limite au niveau de l'inflation la norme d'évolution des dépenses de l'Etat (« zéro volume ») et étend cette même norme d'évolution aux concours aux collectivités territoriales.

Ainsi, la progression des dotations de l'Etat doit correspondre à une évolution égale à l'inflation prévisionnelle, soit une évolution des dotations à hauteur de 2 % (correspondant au projet de Loi de Finances).

1.4.1.2 <u>Un périmètre d'évolution normée de plus en</u> plus large

Jusqu'en 2008, seule une partie des concours de l'Etat aux collectivités territoriales était intégrée dans l'enveloppe normée. Son taux d'évolution avait été ramené en 2008 à la seule inflation prévisionnelle (« contrat de stabilité »), après une indexation en fonction de l'inflation et de la croissance économique en vigueur les années précédentes.

A partir de 2009, ce périmètre normé est étendu à l'ensemble des dotations et compensations prises en charge par l'Etat, à l'exception des dégrèvements de fiscalité locale. Parmi les concours intégrés à l'enveloppe normée, on trouve notamment le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), le produit des amendes de police (radars

automatiques et circulation) et le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion.

Les variables d'ajustement au sein de l'enveloppe doivent être réalimentées et intègrent désormais la quasi-totalité des compensations d'exonération fiscale hors taxe d'habitation. En l'absence de nouvelles variables d'ajustement, l'intégration du FCTVA à l'enveloppe normée aurait conduit à une baisse de celles-ci de moitié dès 2009.

1.4.1.3 <u>Dotation Générale de Fonctionnement et</u> Dotation Générale de Décentralisation

Le taux d'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), au sein de l'enveloppe normée, diminue en 2009 : la DGF évolue désormais au seul rythme de l'inflation et non plus de l'inflation augmentée de la moitié de la croissance, soit 2 % au niveau national.

La Loi de Finances change également les règles du jeu en cas d'écart entre l'inflation prévue pour le calcul de la DGF et l'inflation constatée. Les régularisations sont supprimées, qu'elles soient négatives (comme potentiellement, la régularisation de 2007) ou positives (comme potentiellement, la régularisation de 2008).

L'estimation du montant total de DGF au BP 2009 s'établirait à hauteur de 666 M€, contre 655,8M€ en 2008 (+ 1,6 % de budget primitif à budget primitif).

La Loi de Finances 2009 a en outre prévu, à titre transitoire, de geler la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), conformément aux annonces faites par le Premier Ministre en Conférence Nationale des Exécutifs.

La DGD est estimée à 28,9 M€ pour 2009. La proposition d'inscription correspond au produit notifié en 2008.

1.4.1.4 <u>Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)</u>

La Loi de Finances pour 2009 reconduit le dispositif du FMDI pour une année supplémentaire avec une enveloppe de $500 \, \text{M} \oplus$. Les critères de répartition sont identiques à ceux de 2008, soit :

- la part compensation, pour 200 M€, est répartie en fonction de l'écart entre la compensation de TIPP et la dépense RMI;
- la part péréquation, pour 150 M€, est répartie entre les départements les moins favorisés;
- la part insertion, pour 150 M€, est répartie en fonction des contrats d'avenir et d'insertion mobilisés par chaque Département, ainsi que des prestations du Revenu de Solidarité Active, attribuées dans le cadre des expérimentations.

Le Département du Nord percevra environ 38,8 M€ au titre du FMDL

1.4.2. Les recettes de fiscalité directe

A taux de fiscalité identiques, le montant de l'inscription budgétaire pour la fiscalité directe s'établirait à hauteur de 733 M€ pour 2009, soit une progression de 2,9 % par rapport au BP 2008. Cette estimation tient compte :

- de la revalorisation forfaitaire des bases locatives prévue en Loi de Finances, à hauteur de 2,5 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, et de 1,5 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (cette actualisation était de 1,6 % en 2008 pour ces trois taxes);
- de l'hypothèse d'une revalorisation de 2 % des bases de la taxe professionnelle. Cette estimation de revalorisation des bases est ramenée de 3 % à 2 % en raison de la contraction de l'activité économique et de risques de cessations d'activités;
- de la limitation de la cotisation de taxe professionnelle des entreprises à 3,5 % de leur valeur ajoutée (article 85 de la Loi de Finances pour 2006) répercutée en partie sur les collectivités territoriales depuis 2007. La part des bases plafonnées, sur lesquelles le levier fiscal n'agit plus augmente et a été estimée à 60 % pour 2009. Ce plafonnement génèrerait une perte de recettes globale de 59,6 м€ pour 2009.

L'effet base établirait donc les recettes liées à la fiscalité directe à hauteur de 733 M€ (+ 21 M€ par rapport au BP2008).

1.4.3. Les recettes de fiscalité indirecte

1.4.3.1. Les droits de mutation

Le ralentissement du rendement des droits de mutation, amorcé en 2007, s'est particulièrement aggravé avec la crise financière de l'automne 2008. Ainsi, les professionnels de l'immobilier constatent une forte diminution du volume des ventes, associée à un relèvement conséquent des taux d'intérêt des emprunts.

Au projet de budget 2009, compte tenu des éléments précités, on prévoit un montant en baisse de ces droits de mutation, soit 220 M€ (-6,4 % par rapport auBP 2008).

1.4.3.2. La fiscalité transférée : TIPP et TSCA

La Loi de Finances pour 2009, dans son article 16, précise que les transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales sont compensés soit par un transfert de TSCA, soit par un transfert de TIPP.

Le revenu de solidarité active se substitue à partir du 1^{er} juillet 2009 au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API). La loi du 1^{er} décembre 2008 prévoit dans le cadre de la mise en œuvre du RSA une compensation au titre du transfert de l'API et maintient en l'état les principes de compensation du RMI fixés par la loi du 18 décembre 2003.

Aussi l'estimation de la recette TIPP pour 2009 s'établit-elle à 302,3 M€, dont 267,9M€ compensant leRMI,

25 M€ au titre du Revenu de Solidarité Active, 5,6M€ de compensation de la suppression de la vignette et 3,8 M€ au titre des transferts de compétences intervenant en 2009.

Concernant la TSCA, le montant prévu est identique à 2008, à savoir 107 M€.

Les différentes compensations acquises depuis 2005 sont détaillées dans le tableau ci-après.

	TSCA		TI	PP
Composition	BP 2008	Prévisions BP 2009	BP 2008	Prévisions BP 2009
Compensation du RMI sur la base de 2003			267,9 M€	267,9 M€
Compensation du RSA en 2009			0,0 M€	25,0 M€
Compensation suppression vignette			5,6 M€	5,6 M€
r r r r r r r r r r r r r r r r r r r			- , -	
Prélèvement DGF financé par TSCA (application Loi de Finances pour 2005)	31,4 M€	31,4 M€	0,0 M€	0,0 M€
Transferts de compétence en 2006	5,6 M€	5,6 M€	0,0 M€	0,0 M€
- transferts de compétences avant 2007, dont les transferts 2005 (FDAJ, FSL, CLIC), et les transferts 2006 (emplois aidés et TOS), suppression fonds académique du personnel d'internat	5,6 M€	5,6 M€		
Transferts de compétence en 2007	53,4 M€	53,4 M€	0,0 M€	0,0 M€
- transferts des personnels TOS	38,1 M€	38,1 M€		
- transfert réseau routier non structurant (en 2006, une somme de 4,4 M€ était inscrite en recettes diversesau chapitre 93621 article 747)	6,3 M€	6,3 M€		
- forfait d'externat privé des collèges privés	9,0 M€	9,0 M€		
Transferts de compétence en 2008	16,6 M€	16,6 M€	0,0 M€	0,0 M€
Personnels DDE	13,9 M€	13,9 M€		
Personnels TOS	2,7 M€	2,7 M€		
Nouveaux transferts 2009	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	3,8 M€
Personnels DDE, TOS, DDASS (RMI), formation des				3,8 M€
Assistantes Maternelles Total	107,0 M€	107,0 M€	273,5 M€	302,3 M€

1.4.4. <u>Concours de la Caisse Nationale de Solidarité</u> pour l'Autonomie (financement APA & PCH)

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse aux Départements trois concours, destinés à financer l'APA, la prestation de compensation du handicap (PCH) et le fonctionnement de la MDPH.

Selon les dispositions de l'article L14-10-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la dépense nette d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) d'un département ne peut excéder 30 % de son potentiel fiscal. Les dépenses d'APA du Département du Nord étant inférieures à ce seuil, le financement auquel il peut prétendre est diminué, par péréquation, du complément de dotation versé aux départements au-dessus de ce seuil.

Le concours pour l'APA en 2009, est estimé à 58 M€ (+ 3,6 % par rapport au BP 2008).

Le financement de L'Etat ne couvre désormais que 27 % des dépenses prévues.

	Allocations APA	Financement (FFAPA puis CNSA)
CA 2002	77,2 M€	20,7 M€
CA 2003	156,3 M€	53,0 M€
CA 2004	199,6 M€	61,4 M€
CA 2005	193,8 M€	65,2 M€
CA 2006	193,6 M€	58,2 M€
CA 2007	202,7 M€	51,3 M€
PREVU 2008	201,1 M€	56,0 M€
PREVU 2009	216,6 M€	58,0 M€
TOTAL	1 440,9 M€	423,8 M€

- La participation 2009 de la CNSA pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) devrait s'établir pour le même montant qu'en 2008, soit 23,4 M€.
- La participation de la CNSA pour le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) s'élèverait quant à elle à 1,4 M€. Ce montant correspond à 95 % du montant estimé en 2009 et du solde de 5 % de la participation 2008. En effet, il est versé pour l'année N, 95 % de la participation, à laquelle s'ajoute le solde de 5 % de l'année N-1.

1.4.5. Recettes SOCIALES

Les recettes sociales sont constituées par les recouvrements d'indus sur l'APA et le RMI, ainsi que par les récupérations d'aide sociale prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles au titre de l'hébergement en établissements pour personnes âgées et les

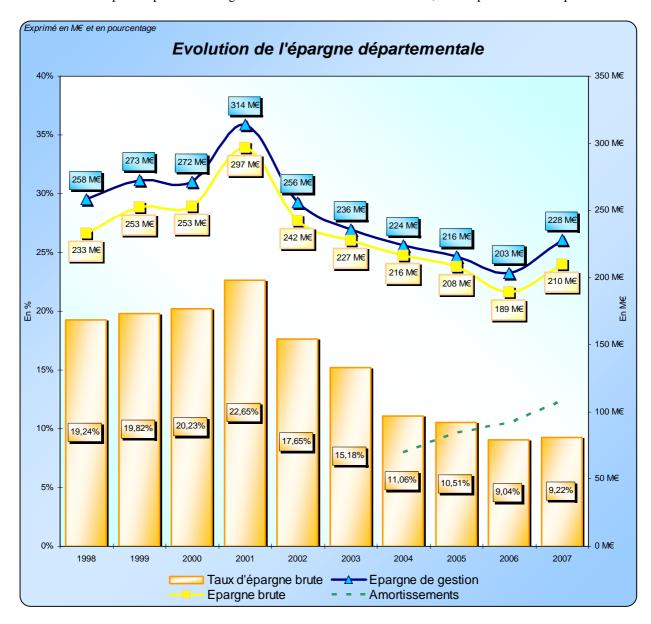
établissements pour personnes handicapées (participation des personnes hébergées, obligation alimentaire).

Le fonds social européen (FSE) et la participation de la sécurité sociale et des organismes mutualistes pour l'enfance sont également inclus dans ce montant de 91,3 M€ prévu pour 2009 (-1,6 % par rapport au BP 2008).

Il faut noter également, au titre de la MDPH, une somme de $2,2 \, \text{M} \in \text{qui correspond}$ au remboursement par laMDPH de la mise à disposition d'agents départementaux $(2 \, \text{M} \in \text{C})$ et de moyens généraux $(0,2 \, \text{M} \in \text{C})$.

1.5. <u>Equilibre de la section de fonctionnement par</u> l'épargne

L'épargne constituée en section de fonctionnement permet, d'une part, d'assurer le remboursement du capital de la dette (celui-ci ne pouvant être financé par un nouvel emprunt) et d'autre part de concourir au financement des investissements, en complément de l'emprunt mobilisé.



L'Epargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion.

L'Epargne brute se détermine en retranchant de l'Epargne de gestion les intérêts de la dette.

Le Taux d'épargne brute est le rapport entre l'Epargne brute et le montant de recettes réelles de fonctionnement.

Le graphique ci-dessus présente l'évolution de l'épargne départementale, sur la période 1998-2007. L'épargne brute a connu, de 2001 à 2006, une diminution notable de 36 %. Elle s'établit à 210 M€ en 2007; toutefois, cette amélioration s'explique par un double versement du FMDI au titre des dotations 2006 et 2007. Si seule la dotation 2007 avait été versée au Département, l'épargne brute se serait élevée à 173 M€, en recul par rapport au niveau 2006.

Cette tendance s'explique principalement par les charges transférées au Département du Nord. Fin 2007, l'épargne brute se trouvait ainsi à un niveau très inférieur à 1998 (- 25,7 %).

2. Section d'Investissement

La raréfaction des recettes et l'accroissement des

charges de fonctionnement rendent plus difficile la constitution d'une épargne pour investir. Afin de financer la hausse de ses investissements, le Département s'est engagé dans une phase de recours accru à l'emprunt.

La crise bancaire actuelle laisse présager une vigilance particulière des prêteurs sur les volumes empruntés et sur les équilibres budgétaires.

Devant cette diminution structurelle de l'autofinancement et la nécessité de maîtriser et limiter le recours à l'emprunt, il convient d'encadrer l'investissement. Les investissements départementaux directs et indirects seront dimensionnés en 2009 au plus proche de la capacité financière du Département.

2.1. Compte administratif 2008 prévisionnel

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisation de l'exercice 2008 pour la section d'investissement.

	2007				% évolution		
Chapitres	Crédits votés	Réalisation	% réalisation	Crédits votés (après DM2)	Réalisation prévisionnelle	% réalisation	réalisation
Services Généraux	21,7 M€	11,8 M€	54,6%	22,8 M€	12,3 M€	5 ,8%	3,7%
Enseignement	197,6 M€	165,7 M€	83,9%	197,9 M€	162,9 M€	€ 8 <i>2</i> 3%	-1,7%
Culture, vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	29,7 M€	21,0 M€	70,5%	31,9 M€	22,5 M€	€ 70,7%	7,5%
Prévention médico-sociale	3,3 M€	1,5 M€	44,7%	2,7 M€	1,4M€	50,2%	-6,4%
Action sociale (hors RMI)	71,7 M€	31,8 M€	44,4%	92,2 M€	45,4 M€	49,3%	42,6%
Revenu Minimum d'Insertion	2,8 M€	0,7 M€	26,2%	2,6 M€	13 M€	50,8%	81,6%
Réseaux et Infrastructures	200,4 M€	165,6 M€	82,6%	204,4 M€	171,5 M€	83,9%	3,5%
Aménagement - Environnement	47,9 M€	37,3 M€	77,8%	41,5M€	30,6 M€	73,8%	-17,8%
Transports	8,5 M€	5,2 M€	61,6%	6,8 M€	6,4 M€	93,8%	21,7%
Développement économique	31,0 M€	22,7 M€	73,4%	32,5 M€	23,2 M€	71,5%	2,3%
Total dépenses d'investissement	614,6 M€	463,4 M€	75,4%	635,3 M€	477,5 M€	75,2%	3,0%

Cette étude prévisionnelle met en évidence la stabilité de la consommation des crédits d'investissement en 2008, par rapport aux taux de réalisation des dépenses constatées en 2007.

Le domaine Action Sociale (hors RMI) est celui qui évoluerait le plus en valeur absolue, puisque ses dépenses progresseraient de près de 13,6 M€ (+ 42,6 %) du fait du relogement des services sociaux de Valenciennes, du regroupement des services sociaux et administratifs à Avesnelles et de la construction de la DTPAS à Lille. L'UTPAS de Seclin a également été livrée.

Le secteur des Réseaux et Infrastructures est également en nette progression.

2.2. <u>Eléments de prévision des dépenses</u> <u>d'investissement direct</u>

2.2.1 <u>Aménagement des territoires et</u> développement économique

Le Département, acteur du développement économique,

en complémentarité avec la Région, poursuit son soutien aux créations d'entreprises en investissant dans les ruches départementales (2,2 M€ sur les 3,7M€ dédiés à la création d'entreprises).

2.2.2. Infrastructures

Les investissements sur le patrimoine routier départemental ont pour objet :

- le développement et la remise à niveau des routes nationales transférées par la réfection des chaussées ;
- l'aménagement de pistes cyclables ;
- la sécurisation des voiries départementales traversant des communes.

Les travaux prévus en 2009 concerneraient entre autres :

- l'avenue de Ferrière sur les communes de Maubeuge, Rousies et Ferrière la Grande (RD 936);
- le contournement sud de Cambrai ;
- le prolongement Sud du Boulevard Périphérique de Tourcoing (RD 770).

2.2.3. Tourisme

Les investissements directs de 2009 correspondraient au solde des travaux prévus pour l'ouverture de la station touristique du ValJoly, dont l'aquarium.

2.2.4. Enseignement

Durant l'année 2008, 5 nouveaux collèges ont été livrés ainsi que 3 demi-pensions.

- Nouveaux collèges :
- Arrondissement de CAMBRAI : collège Antoine de Saint-Exupéry (SOLESMES)
- Arrondissement de VALENCIENNES : collège Jean-Jacques Rousseau (THIANT).
- Arrondissement de LILLE: collège Descartes (MONS en BAROEUL),
- Arrondissement de LILLE : collège de Wazemmes (LILLE),
- Arrondissement de VALENCIENNES : collège Pierre-Gilles de Gennes (PETITE FORET).
- Demi-pensions:
- Arrondissement de CAMBRAI: collège Jules Ferry (CAMBRAI),
- Arrondissement de DUNKERQUE: collège Gaspard Malo (DUNKERQUE) et collège Pierre et Marie Curie (GRAVELINES).

En 2009, les collèges suivants seront en reconstruction :

- Arrondissement d'AVESNES: collège Vauban (MAUBEUGE),
- Arrondissement de DOUAI: collège Robert Desnos (MASNY),
- Arrondissement de DUNKERQUE: collèges Lucie Aubrac et Van Hecke (DUNKERQUE),
- Arrondissement de LILLE: collèges Anne Frank, Jean-Baptiste Lebas, Jean-Jacques Rousseau (ROUBAIX), collège Marie-Curie (TOURCOING), collège Jean-Moulin (SAINT ANDRE), collège de La Pévèle (CAPELLE EN PEVELE), collège Albert Schweitzer (LA BASSEE), collèges Madame de Staël et Vauban (LILLE),
- Arrondissement de VALENCIENNES: collège Jehan-Froissart (QUIEVRECHAIN) et collège Alphonse Terroir (MARLY).

Un important plan de maîtrise d'énergie est en cours de réalisation, dont bénéficieront, à terme, 86 collèges. La maîtrise de l'énergie qui consiste à isoler les façades par l'extérieur concernera, en 2009, 10 collèges, à savoir :

- Arrondissement d'AVESNES SUR HELPE : collège Charles de Gaulle (JEUMONT),
- Arrondissement de DOUAI : collège Val de la Sensée (ARLEUX),
- Arrondissement de DUNKERQUE : collège Anne Frank (GRANDE SYNTHE),

- Arrondissement de LILLE: collèges de CAPPELLE EN PEVELE, Jean Mermoz (FACHES), Flandres (LA MADELEINE), Françoise Dolto (PONT A MARCQ), Anatole France (RONCHIN),
- Arrondissement de VALENCIENNES : collège Bayard (DENAIN) et Jehan Froissart (QUIEVRECHAIN).

2.2.5. Affaires Générales

La politique relative aux Affaires Générales correspond aux travaux effectués dans les bâtiments administratifs et sociaux ainsi que les acquisitions de matériels (véhicules et informatique).

Pour 2009, sont prévus notamment :

- le lancement des travaux pour l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) de Roubaix ;
- la phase 2 de l'emménagement au 171 boulevard de la Liberté.

2.2.6. Environnement – Développement durable

Grâce à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, affectée à des dépenses spécifiques liées aux ENS, le Département procède à des acquisitions foncières d'espaces naturels remarquables, afin de protéger et de développer des habitats et des espèces rares, et d'aménager ces propriétés en vue de leur ouverture au public.

2.2.7. **Culture**

Les volumes de plus en plus importants conservés aux Archives Départementales du Nord conduisent le Département à financer des travaux d'extension. Une Autorisation de Programme de 34 M€ sur 4 ans est prévue.

Outre les travaux récurrents dans les musées départementaux, le Département poursuit la restructuration du Musée départemental de Flandre à Cassel ainsi que les travaux de sécurité du Musée départemental-site archéologique à Bavay.

2.2.8 Transports

Dans le cadre de sa politique transport, le Département poursuit l'équipement du réseau Arc-en-Ciel ainsi que sa mise en accessibilité.

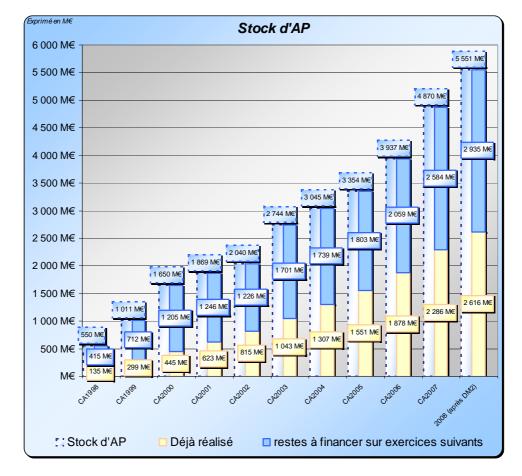
2.3. <u>Eléments de prévision des dépenses</u> d'investissement indirect

Les dépenses d'investissement indirect s'élèveraient pour l'exercice 2009 à 89,3 M€, soit un montant supérieur aux réalisations constatées sur les exercices 2005 et 2006 (respectivement 85,9 M€ et 88,9 M€), du même ordre que les réalisations constatées en 2007 (94,6 M€).

2.4. Evolution des autorisations de programme

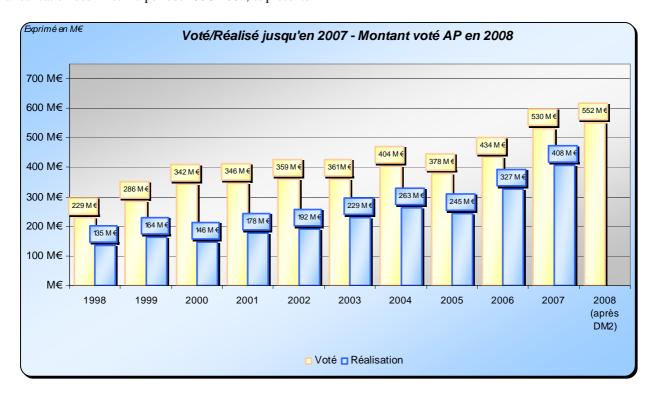
Le stock d'AP est passé de 550 M€ en 1998 à 5 551M€ en 2008 (4 870 M€ en 2007, soit une évolution annuelle de 14 %), comme le montre le graphique ci-dessous.

Cette progression traduit la volonté du Département d'investir massivement sur le territoire pour assurer le développement et la pérennité des équipements.



Le graphique ci-dessous compare d'une part, le budget et la réalisation des AP sur la période 1998-2007, et présente

d'autre part les crédits prévus sur 2008.



Entre 2000 et 2002, le taux de réalisation des AP avoisine les 50 %, atteint environ 65 % depuis 2003 et s'établit à 76,9 % en 2007. Ces taux, plus faibles qu'en fonctionnement, sont plus usuels en section d'investissement, où des opérations donnent lieu généralement à des reports de crédits d'une année sur l'autre.

Une fraction des crédits votés en 2008 fera l'objet de reports sur 2009. Pour mémoire 122,58 M€ ont été reportés de 2007 à 2008, pour ce qui concerne les autorisations de programme.

2.5. <u>Eléments</u> <u>de prévision des recettes</u> d'investissement

Hors emprunts, les recettes d'investissement devraient s'établir à 91 M€ (80M€ aubp 2008).

Recettes d'investissement (hors emprunt)	BP 2008	Prévisions 2009	Evolution	% Evolution
Fonds de compensation de la TVA	40,0 M€	47,0 M€	7,0 M€	17,5%
Dotation d'équipement des collèges	12,4 M€	13,0 M€	0,6 M€	4,8%
Dotation globale d'équipement	5,4 M€	1,7 M€	-3,7 M€	-68,3%
Cession des immobilisations	2,7 M€	3,3 M€	0,6 M€	22,2%
Autres immo financières (recettes)	2,3 M€	2,3 M€	0,0 M€	0,0%
Autres recettes d'investissement	17,5 M€	23,5 M€	6,0 M€	34,3%
TOTAL GENERAL	80,3 M€	90,8 M€	10,5 M€	13,1%

2.5.1. Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est désormais inclus dans l'enveloppe des dotations de l'Etat, bien qu'il s'agisse d'un remboursement et non d'une dotation.

Son dynamisme, qui s'explique par les investissements réalisés par le Département sur l'année N-2, permet de prévoir une recette en augmentation pour 2009.

Aussi, la recette attendue pour 2009 pour le Département du Nord, est-elle estimée à 47 M€ (contre 40 M€ auBP 2008, soit + 17,5 %).

2.5.2. <u>Dotation Départementale d'Equipement des Collèges et Dotation Globale d'Equipement</u>

La Loi de Finances pour 2009, en son article 12, gèle la progression de certaines dotations d'investissement. Sont concernées notamment la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) et la Dotation Globale d'Equipement (DGE). Le montant prévu au BP 2009 est donc celui notifié en 2008, soit un montant de 13 M€.

Tout comme la DDEC, la DGE ne sera pas revalorisée en 2009. Cette dotation est malgré tout prévue à la baisse en 2009. En effet, seules les dépenses effectuées dans une commune rurale sont désormais éligibles. Cette règle diminue donc de façon conséquente cette dotation en 2009, qui chuterait ainsi de $5,4~\text{M} \in \text{à}~1,8\text{M} \in (-68,3~\%)$.

2.5.3. Autres recettes d'investissement

Ces recettes proviennent pour une grande partie de la voirie (14,4 M€). Les collèges (horsDDEC), la culture, le tourisme, les travaux sous mandat viennent compléter cette enveloppe.

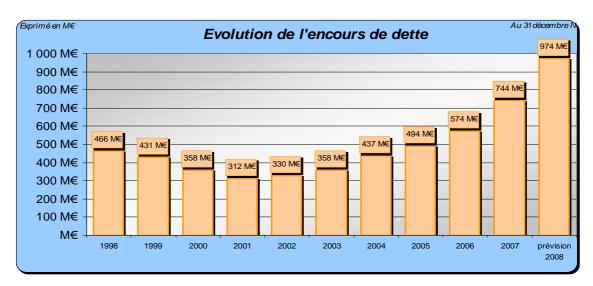
Les montants prévus passent de 17,5 M€ en 2008 à 23,5 M€ en 2009 (soit une progression de 34,3 %).

2.6. Evolution de la dette départementale

L'encours de la dette a diminué de 33 % entre 1998 et 2001 (passant de 466 M€ à 312M€). A compter de 2002, la tendance s'inverse.

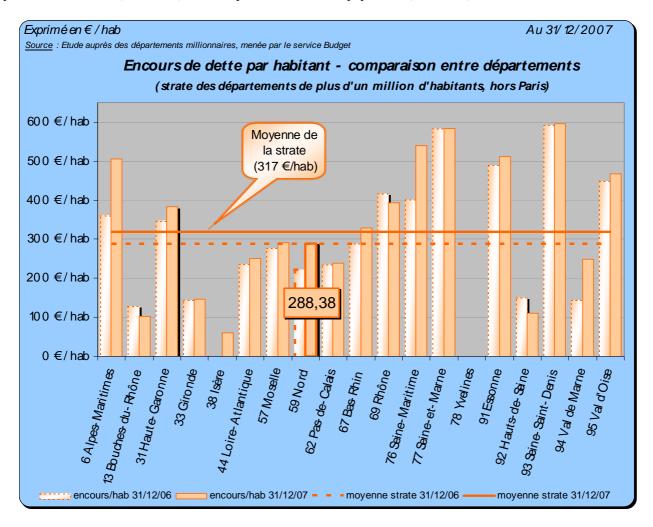
L'encours de la dette a progressé plus fortement à partir de 2006, passant de 574 M€ à 744M€ en 2007 (soit une progression de + 29,6 %).

Pour l'année 2008, l'emprunt mobilisé est évalué à environ 290 M€. Compte tenu d'un remboursement en capital de 60 M€, l'encours de dette devrait être porté à 974 M€.



Au 31 décembre 2007, l'endettement par habitant du Département du Nord (288 €/hab), restait proche de la

moyenne des autres départements millionnaires en population (317 €/hab).



Au 31 décembre 2008, l'encours moyen devrait atteindre 377 euros par habitant. Ce chiffre sera probablement au-dessus de la moyenne de la strate.

Tels sont les éléments pouvant être apportés au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17 heures 10.

Laurent HOULLIER

Bernard DEROSIER

Secrétaire de Séance

Président du Conseil Général